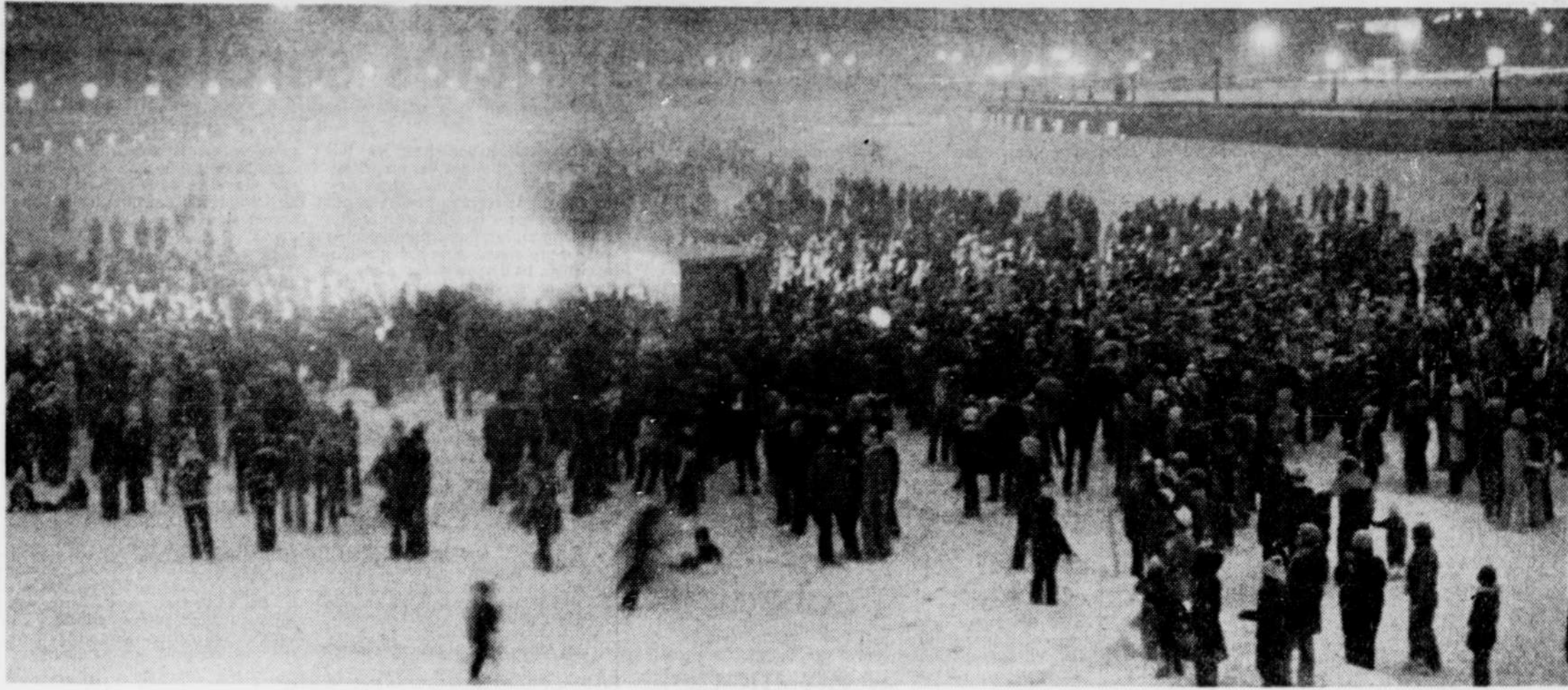


Un soir de carnaval sur la rivière...

Des milliers de personnes ont envahi hier soir la rivière Saint-Charles, pour participer du haut des ponts, sur les berges ou en patins sur la glace, à l'inauguration officielle des activités d'hiver mises en oeuvre par la ville de Québec, en collaboration avec le Carnaval et la Laiterie Laval, l'hôte de la soirée. Le maire Lamontagne, le ministre des Finances, Raymond Garneau, Denis Harrington, président du Carnaval et M. Pierre Côté, président de la Laiterie Laval ont chassé les patins pour suivre le Bonhomme Carnaval qui filait à toute vitesse sur la rivière en compagnie de milliers d'autres patineurs.

Autres nouvelles, page A-3



Le Soleil, André Boucher

Pour recevoir gratuitement votre jeu original et amusant "Jeu de cartes", joignez cette annonce à une étiquette de Gros Gin "As de Pique" et postez à: Jeu de cartes "As de Pique", Boite Postale 54, Succursale St-Martin, Laval, Qué.
 Distilleries Melville Ltée. Laval, Qué.

LE SOLEIL

108 PAGES 8 CAHIERS

QUÉBEC, MERCREDI 11 FÉVRIER 1976

80^e ANNEE, No 39 PRIX 25¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
 DOCTEURS EN OPTOMETRIE
 376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
 (En haut Société des Alcools)

à lire

La Basse Côte-Nord sera ravitaillée par la voie des airs

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Des vols notifiés s'organisent pour pallier le retard que met le navire des Agences maritimes Inc. à atteindre la Moyenne et la Basse Côte-Nord où il doit ravitailler la population qui se trouve au bord d'une sérieuse pénurie de denrées périssables.

Cette mesure d'urgence et dispendieuse prise par des épiciers de ces villages isolés dépannera au moins pour les prochains jours les citoyens de (Suite à la page A6, 1re col.)



La vedette des Jeux

L'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier est devenue aujourd'hui la vedette des Jeux olympiques d'hiver d'Innsbruck. Après avoir obtenu la médaille d'or dans la descente, dimanche, elle a remporté une 2^e médaille d'or, aujourd'hui, en enlevant le slalom spécial. Vendredi, elle tentera de remporter une autre médaille d'or dans le slalom géant, exploit qu'aucune femme n'a encore réussi.

page B-1

L'épargne-retraite

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite ne sont pas destinés aux seules personnes jouissant d'un revenu élevé. Les petits épargnants peuvent aussi y trouver leur compte. Certaines institutions, dont les caisses d'épargne et de crédit, permettent de participer à un REER sans formalité, un peu comme quand on effectue un simple dépôt d'épargne.

page C-1

vosre loyer

Q: J'habite un logement depuis deux ans. Au grand ménage du printemps je voudrais rafraîchir quelques pièces en posant de la tapisserie ou en utilisant de la peinture de couleur sur les murs. Mais, le propriétaire s'y objecte en stipulant que dans mon bail une clause l'interdit. Cette disposition est-elle légale? Puis-je faire annuler ce bail? Ne suis-je pas libre d'aménager mon logement à mon goût puisque je paie pour y demeurer et qu'en plus les techniques modernes ont mis au point des papiers peints qu'on peut enlever facilement?

C.V.

R: Le locataire est tenu de rendre la chose louée dans l'état où il l'a reçue, sauf les changements résultant de son vieillissement normal ou d'une force majeure. C'est sûr qu'en ne respectant pas votre engagement (le bail que vous avez signé) vous pouvez répondre des dégradations ou des dommages que le propriétaire pourrait vous réclamer à votre départ. Dans

vosre cas, il faudrait peut-être tenter de convaincre votre propriétaire qu'il y a avantage à moderniser ses goûts.

Faites parvenir vos lettres, avec vos noms et adresse à: "Votre Loyer", Le Soleil, 390 est Saint-Vallier, Québec.

sommaire

A Québec aujourd'hui	G-2
Annonces classées	G-8 à G-15
Arts et lettres	G-2 et G-3
Bandes dessinées	G-15
Consommation	E-16 et E-17
Dans nos régions	A-18
Décès	G-16
Economie-finance	C-1 à C-5
Feuilleton	G-13
Hier et aujourd'hui	D-1 à D-7
Horoscope	G-15
Monsieur québec	A-3
Mots croisés	G-10
Sport	B-1 à B-7
Télévision	G-16 et G-4

ce soir

SPORT: Colisée — Tournoi Pee Wee. TELE: Conversation entre Mireille Mathieu et Guy Lafleur — Radio-Canada — 20h. CARNAVAL: Balconville — Place Carnaval — 19h.

météo

Risques de pluie verglaçante et chutes de neige avec rafales de 25 à 40 mph aujourd'hui et dégelage demain dans les régions de l'Est du Québec. Maximum de 2 à moins 10. Détails, page A-2

Le Québécois paie une taxe "abolie"

par Monique PAYEUR

Les consommateurs de Québec tout entier continuent de payer la taxe de vente sur les vitamines même si cette taxe est abolie depuis le neuf décembre dernier.

Les pharmaciens, ne sachant pas que cette taxe de vente a été abolie, continuent de la percevoir et de l'envoyer fidèlement tous les mois au ministère du Revenu du Québec.

Une enquête rapide effectuée par LE SOLEIL auprès de huit grandes pharmacies de Québec et Montréal a permis de constater que celles-ci prélèvent la taxe et obligent le consommateur à payer cette taxe "parce qu'elles n'ont été avisées d'aucun changement par le ministère du Revenu".

Interrogé hier sur cette irrégularité, le responsable de la section de l'interprétation des taxes au ministère du Revenu du Québec, M. Léonce Marois, a répondu que "nul n'est censé ignorer la loi".

Autrement dit, consommateurs, commerçants et pharmaciens devraient tous savoir que la loi 76 du 9 décembre exclut désormais les vitamines de la taxe de vente.

Selon les notes explicatives de la loi, l'article 1 "exonère de l'impôt sur la vente au détail les ventes pour un prix de vingt-cinq cents ou moins, ainsi que les vitamines, les tisanes et les substances végétales servant à la préparation et les chevaux."

(Si vous demandez ce que les chevaux viennent faire là-dedans il faut comprendre qu'il s'agit de la taxe de vente sur les chevaux... bien vivants dont on parle plus loin dans cette même loi 76).

Jusqu'ici, aucune démarche n'a été faite par le ministère du Revenu pour aviser les vendeurs de vitamines de l'abolition de la taxe sur cette denrée fort populaire pendant les mois d'hiver.

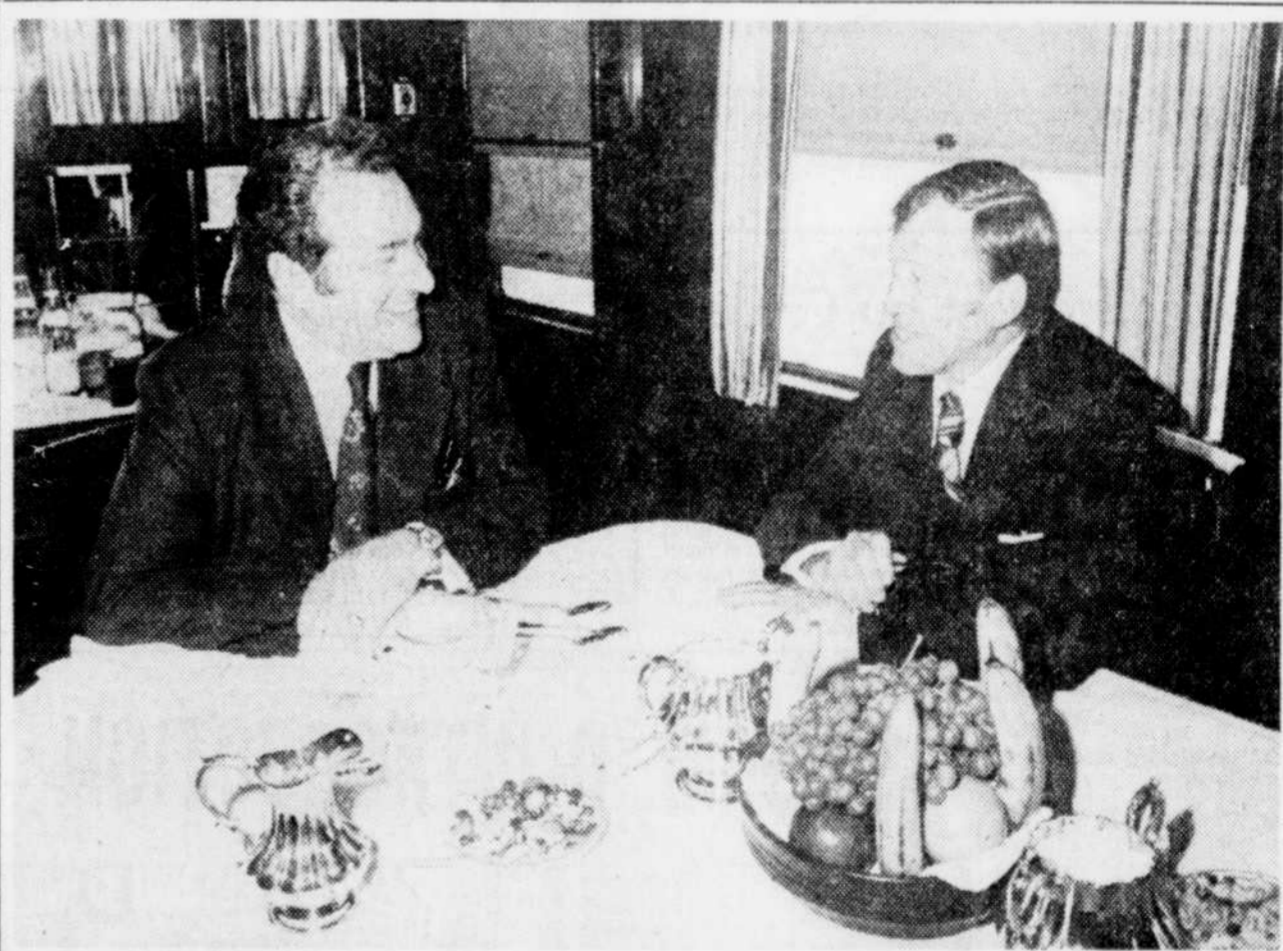
Il semble, selon les explications

fournies sèchement par M. Marois, qu'on n'ait pas encore trouvé le temps d'informer les commerçants concernés de l'abolition de la taxe.

Cependant, dit-il, il appartient au consommateur de refuser de payer la

taxe s'il sait qu'elle a été abolie. S'il l'a payée et veut se faire rembourser, M. Marois dit qu'il n'a qu'à s'adresser au responsable de la section du remboursement des taxes, M. Marcel Gaudette, au ministère du Revenu du Québec.

Mais, attention! Il faut un reçu prouvant l'achat de vitamines et non un simple reçu de caisse. Ce n'est pas tout: il faut que la somme due au consommateur soit d'un dollar ou plus, sinon le ministère ne rembourse pas. (Suite à la page A6, 1re col.)



Gare polyvalente

Le vice-président du Canadien Pacifique, M. Gérard Benoit et le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, ont été surpris, hier midi, à discuter seul à seul, avant la réunion des principaux intéressés au projet d'une gare polyvalente au centre-ville. Un accord est intervenu à ce sujet. Les détails à la page A-3

les conservateurs (2) Un parti de contradictions

par André OUMET

OTTAWA — Le nom même de Parti progressiste-conservateur, en unissant deux termes contradictoires, démontre bien l'absence de pensée politique claire et précise dans les rangs du parti de M. Robert Stanfield.

Il n'existe pas chez les conservateurs l'unité automatique des créditistes ou du Nouveau parti démocratique, qui vient tout selon une idéologie globale précise.

Les conservateurs n'ont pas non plus cette capacité qu'ont les députés et militants libéraux de subordonner leurs idées personnelles au bien du parti, capacité qui se voit, d'ailleurs, récompensée par un long exercice du pouvoir.

Les créditistes, au Parlement fédéral, votent en bloc selon les désirs de leur chef, Réal Caouette, qui interprète

chaque question à la lumière des théories économiques claires-obscurées du créditisme.

Leurs confrères néo-démocrates, un peu moins homogènes, prêchent tous quand même une idéologie socialiste.

Et les libéraux, si souvent au pouvoir, feront front commun en Chambre après avoir lavé leur linge sale en famille.

Les conservateurs, par contre, vivent leurs querelles en public et donnent par conséquent l'impression de ne pouvoir s'entendre sur grand-chose.

Tout comme les libéraux, les conservateurs adoptent une foule de résolutions lors de leurs congrès régionaux et plénières, mais ces documents adoptés en vrac, encore comme chez

les libéraux, sont oubliés pour la plupart dès le lendemain du congrès.

Deux constantes lient les conservateurs entre eux malgré leurs contradictions: le respect des droits individuels et la défense des institutions parlementaires.

Ce respect de l'individu se traduit par la présence d'un si grand nombre de candidats à la direction du parti, a expliqué Gerald Baldwin au SOLEIL. M. Baldwin, leader parlementaire du parti, croit que le chef doit être plutôt un chef d'orchestre "qui dirige mais n'impose pas".

N'importe lequel des candidats en lice ferait un bon chef, ajoute-t-il.

Et c'est grâce aux longues années en opposition que les conservateurs ont appris à respecter les institutions parlementaires menacées, selon M. Baldwin, par les libéraux.

"Nous sommes devenus le dernier refuge du parlementarisme canadien, parce que nous protégeons nos institutions contre les attaques sans cesse grandissantes du gouvernement Trudeau", ajoute-t-il.

Les libéraux doivent cesser de gouverner par décision administrative, et seuls les conservateurs peuvent les en empêcher, croit M. Baldwin.

Tendances contradictoires

On retrouve deux tendances nettement contradictoires au chapitre de la pensée économique. La libre entreprise est toujours défendue, surtout maintenant, par les députés albertains tels Jack Horner ou Peter Bawden.

M. Horner, candidat à la direction du parti, croit comme plusieurs autres

(Suite à la page A6, 1re col.)

A Sainte-Foy, 15% des propriétés seraient surévaluées

par Benoit ROUTHIER

Environ 15% des propriétaires de Sainte-Foy, soit entre 2.000 et 3.000, subiraient une évaluation anormalement élevée en 1976.

C'est ce qu'a déclaré M. Marcel Auclair, président de la Ligue des

citoyens de cette ville, lors d'une conférence de presse, lundi.

Par ailleurs, d'autres "anomalies" auraient été relevées dans le nouveau rôle d'évaluation normalisé de Sainte-Foy. Par exemple, des terres agricoles connaîtraient une hausse d'évaluation hors de toute proportion.

D'autres citoyens se plaignent de subir le même sort pour des terrains situés en un endroit où n'existe aucun service.

A la Communauté urbaine de Québec (CUQ), on nous a dit que les employés du Service de l'évaluation

ne faisaient qu'appliquer les lois provinciales, et que si des propriétaires se croient lésés ils doivent recourir au Bureau de révision. Là ils devront faire la preuve que leurs propriétés sont surévaluées. Entre autres, dans le cas de propriétaires de terres zonées agricoles, ils devront prouver que ces terres ne serviront pas à des fins autres.

M. Auclair a expliqué que la Ligue des citoyens s'était entendue avec la CUQ pour étudier des cas litigieux un jour par semaine.

Aide aux citoyens

La Ligue a encore décidé de tenir une assemblée d'information avec le directeur du Service de l'évaluation de la CUQ, M. André St-Arnaud, mardi soir prochain en la salle Saint-Denis, a dit M. Auclair.

Rappelons que la Ville devait tenir une telle assemblée et qu'elle l'a annulée suite à sa demande au gouvernement de créer un comité de révision du rôle d'évaluation.

La Ligue des citoyens ne s'arrête

toutefois pas là dans son aide aux contribuables. Elle a décidé de s'occuper elle-même de la révision du rôle de l'évaluation des propriétaires qui auront été lésés, a expliqué le président.

Pour cela, à compter de ce soir, elle aura ses bureaux ouverts tous les soirs, de 19 à 22h30, au 1081, route de l'Eglise, pour recevoir les plaintes des citoyens et les conseiller.

Les citoyens qui voudront se prévaloir de cette aide devront d'abord devenir membres de la Ligue des citoyens, remplir la formule recommandée par le Bureau de révision et, enfin, signer une procuration autorisant la Ligue à les représenter.

Le groupement populaire rencontrera la CUQ pour essayer d'en venir à une entente. Si elle s'avère impossible, la Ligue ira au Bureau de révision, selon ce que M. Auclair a expliqué.

La Ligue veut aussi faire des représentations auprès de l'Office du consommateur pour obliger les promoteurs et constructeurs de nouveaux

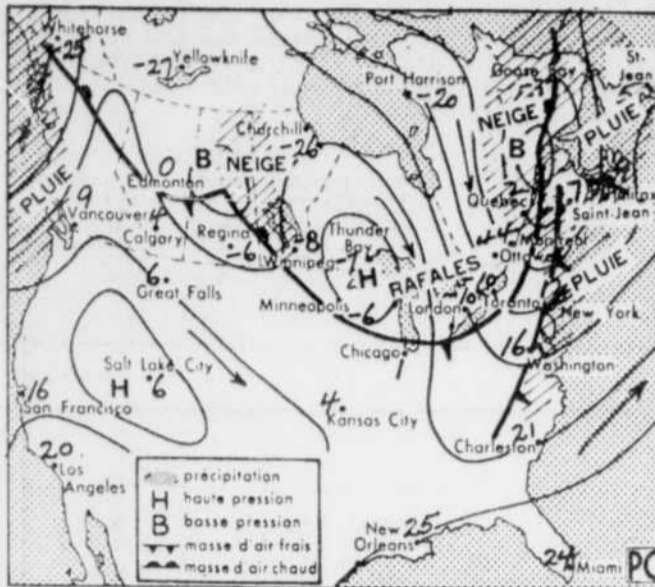
développements à fournir aux futurs propriétaires toute l'information concernant les taxes foncières et scolaires ainsi que les taxes spéciales qu'ils auront à payer sur leurs futures propriétés.

Résolution de la Ville

Du côté de la Ville, le conseil a adopté, lundi soir, une résolution demandant au gouvernement québécois de former un comité spécial pour effectuer une révision du rôle d'évaluation foncière 1976 "pour établir un plus juste équilibre dans le fardeau fiscal des diverses catégories de contribuables."

Enfin, le premier ministre Robert Bourassa dit, dans un télégramme, avoir reçu la demande de la ville de Sainte-Foy et laisse entrevoir la possibilité d'une rencontre entre lui, le maire de Sainte-Foy, M. Ben Morin, et le ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, quand celui-ci sera revenu dans la Vieille Capitale. On sait que M. Goldbloom vient tout juste de revenir d'Innsbruck où ont lieu les Jeux olympiques d'hiver 1976.

la météo



La pluie se change en neige en même temps que les vents s'élevaient. Demain, le ciel sera dégagé partout. Les chiffres sur la carte indiquent les maximums prévus pour aujourd'hui.

prévisions

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec et la Vallée de l'Outaouais émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Régions de l'Outaouais et de Montréal: nuageux avec des chutes de neige locales et vents du nord-ouest à 25 avec des rafales à 40 mph. Température à la baisse pour atteindre -10 en fin de journée. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Régions de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est: la pluie se changera en chutes de neige locales en matinée et les vents deviendront au nord-ouest à 25 avec des rafales à 40 mph. Température à la baisse pour atteindre -10 en fin de journée. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Saguenay-Lac-St-Jean: nuageux avec des chutes de neige locales et vents devenant du nord-ouest à 25 avec des rafales à 40 mph accompagnée de poudrerie. Température à la baisse pour atteindre -12 à -15 en fin de journée. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Îles: risque de pluie verglaçante tôt ce matin. Nuageux avec de la neige se changeant en chutes de neige locales par la suite, devenant venteux en fin de journée. Maximum pres de -3. Aperçu pour demain: dégagement.

Régions de Rimouski et de la Gaspésie: nuageux avec de la pluie et risque de pluie verglaçante en matinée. Devenant venteux en fin de journée. Minimum cette nuit de -2 à -4. Maximum de zéro à 2. Aperçu pour demain: dégagement.

températures

TORONTO (PC) — Températures maximales et minimales en degrés Celsius enregistrées dans les principales villes canadiennes et dans certaines villes, hier:

	Min.	Max.
Dawson	-43	-33
Edmonton	-19	-6
Winnipeg	-11	-11
Toronto	-1	7
Ottawa	-9	1
Montréal	-11	1
Québec	-17	-2
Fredericton	-13	2
St-Jean, N.-B.	-6	1
Moncton	-5	1
Halifax	-3	3
Charlottetown	-5	1
St-Jean, T.-N.	-3	7
Chicago	4	16
Detroit	1	9
Boston	-3	9
New York	-3	—
Washington	-3	13
Jacksonville	-1	20
Tampa	4	22
Miami	9	22
Los Angeles	12	18
San Francisco	4	15
Boise	-7	6
Acapulco	20	30
La Barbade	22	27
Les Bermudes	12	17
La Havane	19	20

Les E.-U.

citent les PIL canadiens en modèle

WASHINGTON (PC) — Une étude réalisée grâce à une subvention du Congrès des Etats-Unis cite le Programme d'initiatives locales du Canada en modèle que les dirigeants américains feraient bien d'imiter pour régler leurs problèmes d'embauche dans la fonction publique.

Sous le titre "Le modèle canadien de création d'emplois et son adaptation aux Etats-Unis", cette étude a été préparée par le professeur Thomas Barocci, de l'Institut de technologie du Massachusetts et de l'Université de Boston.

M. Barocci y dit notamment: "La majorité des problèmes dans le système actuel des programmes d'emplois publics pourraient virtuellement être éliminés, si on adoptait le modèle canadien."

"On devrait accorder une attention sérieuse à l'expansion des programmes de fonctions publiques en général, et en particulier à l'adoption du modèle canadien."

Le programme d'initiatives locales encouragé par le gouvernement du Canada fournit des fonds afin de défrayer des projets communautaires destinés à créer des emplois. Il a été mis en branle à la fin de 1971.

soleil

	JEUDI	Coucheur	Durée
Lever	6.56	17.04	10.08

marée

JEUDI	
Haute	3h40
Basse	10h25
Haute	15h35
Basse	23h35

CAMP DE VACANCES L'OASIS NOTRE-DAME

(Lac-Simon, Côté Portneuf)

Le camp, dirigé par les Religieuses de St-Vincent-de-Paul, reçoit les garçons de 8 à 14 ans du 27 juin au 18 août. Sur demande, on peut profiter de périodes de 15 jours. Des activités variées sont offertes aux campeurs, telles que: plein-air, camping, socio-culturel, sports, arts plastiques, sciences naturelles, natation, canotage, etc... Le tout sous l'habile direction de moniteurs compétents. Il est à noter que l'Oasis Notre-Dame est membre accrédité de l'Association des camps du Québec.

ADRIEN DUPERRE, fr. s.v.

804, Côte d'Abraham, Québec
G1R 1A3
Tél.: 525-7178

Agrandissement au CHUL

Le Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) vient de franchir une nouvelle étape dans son programme d'agrandissement en procédant à un appel d'offres pour la construction d'un pavillon de deux étages à l'arrière de la construction existante, à Sainte-Foy.

La construction de deux sous-missions aura lieu le 10 mars. Par la suite, le contrat sera accordé assez rapidement de façon à être en mesure d'entreprendre les travaux vers le 15 mai. On estime qu'il faudra environ un an et demi pour compléter la construction du pavillon.

Le pavillon, d'une superficie totale de 73.000 pieds carrés, nécessitera un investissement d'environ \$8.5 millions en incluant l'équipement nécessaire à son fonctionnement.

Le premier étage sera utilisé comme clinique externe. Quant au second, il servira à l'installation d'un laboratoire de recherches et d'un auditorium destiné à des fins d'enseignement.

Selon l'échéancier de cons-

ANNONCE

14 PSEUDO-VERITES SUR LA MANIERE DE RESTER EN FORME

Lisez attentivement les quatre propositions suivantes, concernant l'exercice physique: 1- Il ne faut jamais boire pendant une activité sportive. 2- Manger du sucre avant une compétition donne des forces. 3- Il est dangereux de manger avant d'aller nager. 4- Il faut dormir plus longtemps quand on est très fatigué. Maintenant, à vous de juger: vrai ou faux? ... ELLES SONT FAUSSES TOUTES LES QUATRE. Cela vous étonnera peut-être, mais nous sommes tous victimes dans ce domaine d'opinions toutes faites... et qui ne tiennent pas debout! Dans Selection du Reader's Digest de février, deux spécialistes, dans un article qui vous réserve bien des surprises, apportent la contradiction à 14 de ces mythes. A ne pas manquer, dans Selection de février.

SPECIAL D'INTRODUCTION



Modern Plywood est maintenant dépositaire de: tapis, prélat, tuiles à plancher, céramique, marquetrie.

CHOIX COMPLET EXEMPLES:

TAPIS OZITE Econo	\$2.09 v.c.	CERAMIQUE	.59 p.c.
PRELART surface vinyle	\$1.20 v.c.	TAPIS DE CUISINE 100% nylon. Grand choix	\$5.95 v.c.
PRELART sans cirage	\$2.49 v.c.	PRELART Cushionfloor	\$3.20 v.c.
TUILES A PLANCHER vinyle-amiante 12" x 12" précollées	.25 ch.	TAPIS Candy Catalogue	\$3.95 v.c.
MARQUETERIE préfinie en chêne précollé 12" x 12"	\$1.35 ch.		

AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

MODERN PLYWOOD LTD.

1205, Courcellette - Ville de Bélair - Tél.: 842-1911

• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

NOUVEAU! LIT D'AIR

POUR: le sommeil • le camping • le bateau • la relaxation • le bain de soleil • un super-radeau • etc.

LA SEULE "CHAMBRE D'INVITE" QUE L'ON PUISSE RANGER SUR UNE TABLETTE

LE LIT D'AIR: Un lit fin velours, muni de serpents, que vous pouvez souffler en quelques minutes avec votre balaïeuse (adaptateur inclus) ou toute autre pompe. Utilisez-le comme votre lit permanent (formidable) ou rangez-le sur une tablette pour des visiteurs éventuels, ou dans un "camper", ou pour dormir sur un sac (le fin velours l'empêche de coller sur la peau).

Contrairement au lit d'eau, le lit d'air est mobile et il ne comporte pas les mêmes inconvénients (le mal de mer, le poids et l'instabilité), mais il procure la même sensation de détente. Le nouveau système de serpents individuels en polyvinyle supporte votre corps également, vous ne vous enfoncez pas et les côtés ne relèvent pas comme dans les modèles de plastique bon marché. Sans autre support, il est plus confortable qu'un matelas conventionnel. Garantie totale incluse. LE LIT D'AIR est incroyablement léger, incroyablement solide (tôle de polyvinyle 20ml). Se nettoie à l'eau et au savon et la couleur perdure. Une nouvelle façon excitante de dormir, relaxer et s'amuser.

LE GARDEN
908, rue St-Jean, Québec

BOUTIQUE LA COUCHETTE
Place Ste-Foy, Ste-Foy

UNIVERS DECOR
3070, chemin St-Louis, Ste-Foy

Une mode qui se porte en toute occasion

Perri-Ann

LINGERIE (CANADA) LTD.

Assortiment très pratique, qui se porte au saut du lit, à la sortie du bain, sur la plage. Matériel velours-éponge, ratine, dentelle. Fini très attrayant. Teintes mode: orange, vert, rouge, bleu et blanc. Vous ferez à coup sûr un très bon placement. Prix fort raisonnables.

Egalement en main

Aussi nouveaux arrivages pour les croisières Les meilleures marques européennes et canadiennes connues. Couleurs chatoyantes Jupes et chemises appariant les maillots. Nous vous suggérons une visite à ces rayons.

2 heures de STATIONNEMENT GRATUIT

Geneviève Morel

Spécialiste en Corseterie médicale et esthétique

287 est, rue St-Joseph 522-1504

LIVRAISON PARTOUT Québec et banlieue Lévis et banlieue



Monsieur Québec au carnaval

par Yves Bernier

Rive-Sud quand tu nous tiens!

Assister à "un gros déjeuner" officiel à 8h du matin, après une très courte nuit, avec des oeufs, du bacon, de la saucisse, des fèves au lard, alouette..., c'est toute une expérience. C'était la journée Rive-Sud, hier, et le coup d'envoi a été donné au motel Rond-Point, à Lévis, en présence de la direction du Carnaval, des duchesses et de Bonhomme. C'était rempli à craquer, à croire que les Lévisiens participent à ce genre d'activité tout le long de l'année. Ce "déjeuner du Carnaval", présenté par le poste de radio Rive-Sud, CFLS, va rester gravé dans notre mémoire longtemps, à cause de l'ambiance qui y régnait. Carnavaler si tôt le matin n'est pas habituel, surtout quand vous vous êtes couché très tard la veille après une longue journée de Carnaval. Avec cymbales, accordéon et batterie, entendre le président du Carnaval, Denis Harrington et le directeur, Roland Lapointe, chanter "Salut Bonhomme", c'est dur à digérer. Mais ça valait la peine... Le pire est à venir. Ce sera le "déjeuner au cognac", de vendredi prochain, au même endroit.

... et ça continue

Après ce fameux déjeuner, nous sommes rendus au Quai Paquet, près du fleuve, pour assister à "une" traversée spectaculaire en canots. Denis Harrington, avec ses longues bottes de pompier volontaire et son manteau de feu avait pris place dans le canot du Musée maritime de l'Islet, tandis que l'amateur de télévision bien connu, Réal Giguère, et son recherchiste, Jean Morin se sont cramponnés de toutes leurs forces dans le canot de Québec, dirigé par le capitaine François Lachance. Inutile de vous dire qu'au départ, nos deux Montréalais, Carnavaleux par excellence cette année, avaient les yeux ronds. A peu près au tiers du trajet, les deux embarcations se sont arrêtées sur les glaces pour permettre aux équipes de reprendre leur souffle, et aux passagers de se "dégourdir les jambes". Quinze minutes plus tard, les canotiers étaient de retour sur la terre ferme, et Réal Giguère s'est exclamé: "C'est formidable, c'est unique au monde; la prochaine fois, je fais la traversée au complet". Denis Harrington, qui n'a rien à son éprouve, a tout simplement ajouté: "J'étais prêt à continuer".



Le Soleil, André Belle-lait

Le plus beau, le plus fin...

Le fameux capitaine Carriveau du Service des Incendies de la ville de Québec, qui est de tous les dîners du Carnaval, s'en est donné à cœur joie, hier midi, au dîner de la Rive-Sud. Ceux qui ont la chance ou le malheur d'assister à ces dîners peuvent l'entendre se vanter d'être "le plus beau, le plus efficace, le plus gentil de tous les capitaines de pompiers, en devoir 24 heures par jour, le boyau toujours à la main".

val, est tombée en sortant du dîner du Carnaval, et s'est fait mal au poignet droit. Michèle, duchesse de Champlain, manque de sommeil, etc... "Nous sommes un peu fatiguées, mais c'est tellement formidable", disent-elles. Rien de grave, et c'est tant mieux, mais il ne faudrait pas que le Carnaval dure une semaine de plus à un rythme d'activités aussi rapide. Que voulez-vous, tout le monde veut les voir, leur parler, c'est bien normal.

Un succès moustachu

Le Bal des Moustachus était, lundi soir, à l'hôtel Le Concorde, le clou du concours provincial des moustaches, dans le cadre du 22e Carnaval de Québec. Ce fut un succès de participation assez éloquent (on a refusé du monde), mais le programme avait été organisé de telle sorte qu'il a fallu attendre plus de deux heures avant de connaître les noms des gagnants des deux catégories "populaire" et "fantaisiste". On aurait dû plutôt présenter les résultats du concours avant le début des réjouissances proprement dites, car il a fallu s'amuser et danser parmi les réflecteurs et les fils électriques installés au milieu du plancher de danses par les caméraman qui attendaient, comme tout le monde, les résultats du concours.

Un dur métier

Être duchesse du Carnaval de Québec, ce n'est pas une sinécure. Il y a beaucoup de choses fantastiques à faire et à voir, beaucoup de gens à rencontrer, des cadeaux, un voyage, etc..., mais les 10 jours du Carnaval sont des heures difficiles. Toujours le sourire aux lèvres, nos duchesses apparaissent continuellement en public, apparemment en pleine forme et reposées. Mais derrière cette façade, la fatigue provoque parfois certains désagréments. Depuis deux jours, la Reine Francine Ière passe à travers une grippe, debout et souriante. Hier matin, Elisabeth, duchesse de La-

Mettez vos tuques... c'est parti

Aujourd'hui

— Tournoi international de hockey Pee-Wee (Colisée)
8h: Déjeuner du Carnaval (Motel Rond-Point, Lévis).
12h: Dîner du Carnaval (Hôtel Baillargeon).
12h à 21h: Finale du concours provincial de tuques (Maison Chevalier).
18h: Parle, parle... jase, jase (Télé-4).
19h: Balconville (Place Carnaval, CJRP).
21h: Soirée de la Bière (Brasserie Pub, Rive-Sud, Charny).

Demain

— Tournoi international de hockey Pee-Wee (Colisée).
20h: Soirée des Champions (Rue du Carnaval).
20h: Défilé de mode de l'Ordre des duchesses (Le Concorde).
PLACE CARNAVAL: Danses populaires.

L'accord est complet sur le projet de gare polyvalente

par Louis TANGUAY

C'est maintenant définitif, toutes les parties impliquées s'entendent pour construire une gare polyvalente autour de l'actuelle gare du Palais, au centre-ville de Québec.

C'est du moins ce qui ressort d'informations recueillies hier à la suite d'une rencontre d'une vingtaine de représentants des deux compagnies ferroviaires, de trois ministères fédéraux, de deux ministères provinciaux, de la ville de Québec, de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et de la Commission de transport de la CUQ.

Diverses sources nous ont confirmé, après cette cinquième réunion du groupe de travail, que le consensus

qui s'était formé autour du projet, à l'automne, est maintenant complet.

Il reste cependant de nombreux aspects techniques et financiers du projet à examiner plus en profondeur, au cours de prochaines rencontres.

Notons par exemple les problèmes d'utilisation commune par le CN et le CP de voies ferrées existantes, le partage des juridictions et de la participation financière de chacun des intéressés et de l'évaluation des coûts de l'ensemble du projet.

Un devis préliminaire du complexe devant intégrer les divers systèmes de transport urbain et interurbain a déjà été élaboré et on avançait à l'automne un ordre de grandeur pou-

vant aller de dix à vingt millions de dollars.

Le projet rendu public à ce moment implique l'utilisation de terrains à vocation très incertaine entre la gare du Palais et l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Une dalle de béton recouvrant les voies ferrées servirait de stationnement de base à la gare et à des édifices à bureaux.

Par ailleurs, la partie située sous l'autoroute servirait de stationnement couvert établissant un lien entre la gare et le mail Saint-Roch qui serait lui aussi prolongé.

Cette solution à divers problèmes d'aménagement est issue de travaux de l'équipe du projet "Transport-Centre-ville".

Les résultats de l'étude de ce groupe doivent d'ailleurs être publiés vers la fin de mars.

La CUQ vient de lancer un appel d'offres pour l'impression de ce document et d'un feuillet d'information.

La demande de soumissions précises que le travail doit être complété pour le 31 mars et que le matériel manuscrit sera disponible au plus tard le 17 février.

Cette étude complète doit couvrir tous les modes possibles de transport incluant l'utilisation des voies ferrées pour un lien rapide avec les banlieues et l'implantation d'une gare commune pour relier les divers systèmes.

Boulevard Laurier: règlement inchangé pour les commerces

par Benoit ROUTHIER

Le conseiller Anatole Robichaud a échoué dans sa tentative de faire accepter par le conseil de Sainte-Foy une restriction aux commerces autorisés le long du petit boulevard Laurier.

L'homme d'affaires Raymond Malenfant pourra désormais aller de l'avant dans son projet de construire un édifice à bureaux d'une dizaine d'étages avec un rez-de-chaussée comportant différents commerces.

M. Robichaud avait présenté un avis de motion à la mi-novembre dans le but d'exclure de la zone les commerces qui ne s'adaptent pas à un édifice à bureaux.

Conforme à cet avis de motion, le règlement qu'il a présenté lundi soir au conseil visait à permettre "seulement les immeubles à bureaux et les usages complémentaires reliés aux immeubles à bureaux", nous a dit le conseiller.

Un tel règlement permettait donc des commerces du genre tabagie, casse-croûte, ou autre commerce fermant à 17h30. Pas de brasserie, de garage, pas de service à l'auto, etc.

Le conseil a rejeté le règlement à quatre contre trois.

M. Robichaud était appuyé dans ses démarches par le Comité de vigilance dont le président est M. Camille Blier qui n'était toutefois pas présent à l'hôtel de ville lundi.

Dans un premier temps, les gens du secteur se sont opposés à la construction d'un motel Universel sur le terrain situé angle petit boulevard Laurier et rue Sauvé. Ce projet de M. Malenfant nécessitait un amendement au règlement de zonage et un référendum a dit non au changement.

A partir de cette situation, M. Malenfant a décidé de construire un édifice à bureaux avec commerces au rez-de-chaussée.

Il a demandé un permis de la ville en ce sens et c'est ensuite que M. Robichaud a présenté son avis de motion, geste qui empêchait automatiquement M. Malenfant d'aller plus loin pour une période de 90 jours.

L'homme d'affaires a dit hier soir que les choses étant revenues à la normale il reprendra son projet au printemps. S'il est dit toutefois prêt à dialoguer avec les gens du secteur s'ils préféreraient maintenant un motel de sept étages à un édifice à bureaux d'une dizaine d'étages avec commerces au sous-sol.

M. Robichaud, de son côté, nous a dit que les membres du Comité de vigilance avaient été déçus de la position du conseil.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Des techniciens du laboratoire du service analysent divers échantillons pour détecter toute source possible d'intoxication.

Surveillance accrue du Service de santé pendant le Carnaval

par Louis TANGUAY

Pendant les périodes d'affluence touristique comme le Carnaval, le Service de santé de la ville de Québec exerce une surveillance accrue sur les commerces qui offrent à manger aux visiteurs.

Si on voit généralement avec surprise ce service restaurant, c'est que la plupart des gens ignorent comment une intervention de ce genre découle d'un contrôle systématique de tous les établissements où il se consomme ou se vend des aliments.

Cette procédure n'a rien de si exceptionnel pour son directeur, le Dr Jacques Roussel qui a mentionné au cours d'une interview que 15 de ces endroits ont été fermés par ordonnance, au cours de 1975.

Les propriétaires de 30 autres commerces ont décidé d'eux-mêmes de les fermer, étant dans l'impossibilité de respecter les exigences de la ville.

Plaintes

Au travail d'inspection effectué de façon systématique s'ajoutent les plaintes fréquentes de clients et, de dire M. Roussel, il est rare qu'elles ne soient pas fondées.

La plupart du temps, les plaignants disent avoir été malades après avoir mangé tel ou tel aliment provenant d'un commerce en particulier et à partir des détails fournis, les inspecteurs du service font enquête.

Dans les cas qui présentent un problème, le propriétaire est d'abord avisé de

corriger la situation qui le place en contravention avec les règlements de la ville.

Si, dans les jours suivants, un des 18 inspecteurs du service constate que les correctifs nécessaires n'ont pas été apportés, la direction peut émettre une ordonnance de fermeture.

Généralement, à partir de ce moment, le propriétaire ne tarde pas à faire le nécessaire et à demander une nouvelle inspection pour qu'il puisse rouvrir son établissement.

Entre-temps, il a aussi fait face à une mise en accusation devant la cour municipale, en vertu des règlements municipaux sur les aliments.

M. Roussel souligne aussi qu'à peine cinq pour cent des 1,355 établissements soumis à sa surveillance posent occasionnellement des problèmes.

Ces commerces sont de toutes les catégories où l'on manipule des aliments à des fins commerciales, que ce soit une épicerie, une boucherie ou un comptoir de crème glacée, aussi bien qu'un restaurant, un hôtel ou une taverne.

Exigences

Les exigences de la réglementation affectent surtout la propreté des lieux où on prépare la nourriture mais aussi la salubrité des conditions dans lesquelles on effectue ce travail, comme par exemple les vêtements du personnel, la température des réfrigérateurs ou de l'eau chaude et la ventilation des lieux.

On prélève aussi dans ces endroits des échantillons de nourriture qui sont soumis à une analyse chimique au laboratoire du service de santé.

Là, une dizaine de techniciens sont chargés de détecter toute cause possible d'intoxication.

Analyse

Ce laboratoire est aussi responsable du contrôle quotidien de la qualité de l'eau potable dans le réseau municipal d'aqueduc, par l'examen de prélèvements tirés de divers points.

Le service s'intéresse aussi à certains problèmes de qualité de l'air, mais réfère généralement au ministère de l'Environnement les dossiers majeurs nécessitant l'usage d'équipement sophistiqué.

C'est notamment le cas pour les plaintes relatives à la pollution causée par l'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec et l'usine de papier de la compagnie Reed dans Limoilou.

Au cours des dernières années, plusieurs des services fournis antérieurement par la ville de Québec ont été confiés à d'autres institutions, si l'on pense par exemple à la médecine préventive en milieu scolaire.

Par conséquent, ce service est le seul de la ville dont le budget a diminué, passant de \$1,170,000 en 1974-75, à \$840,000 en 1975-76.

Selon M. Roussel, ce budget devrait normalement se stabiliser autour de son niveau actuel.

A. Trottier hospitalisé

par Benoit ROUTHIER

M. Armand Trottier, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), est retourné d'urgence à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, hier.

M. Trottier avait passé huit jours consécutifs à l'hôpital la semaine dernière et en était sorti jeudi. Il avait passé plusieurs examens et il souffrait de douleurs à l'abdomen.

Hier matin, il présidait une assemblée du comité exécutif de la CUQ quand il ressentit des malaises. Il quitta l'assemblée pour se retirer dans son bureau.

L'agent d'information de la CUQ, M. Raymond Martin, alla le trouver et le président lui dit son intention de s'en aller à sa résidence de Notre-Dame-des-Laurentides.

Mais la douleur s'accroissant c'est à l'hôpital de l'Enfant-Jésus que M. Martin le conduisit, sur l'heure du midi.

M. Trottier était sous surveillance constante hier après-midi et son médecin devait lui faire passer d'autres examens.

Les médecins n'auraient pas encore décelé la maladie dont souffre M. Trottier.

Service d'Optique



RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE

Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Place Laurier, Ste-Foy 653-8396
2, Édifice Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'Autobus 529-4655
Galeries Chagnon, Lévis 833-1322

ATTENTION DISTRIBUTEURS

Entreprise spécialisée dans fabrication, vente et érection de bâtiments d'acier désire contact avec personnes ou entreprises de construction. But: faire vente et érection de nos produits.

Informations: (418) 872-8484

★ DUCHESNE & ASSOCIES INC.
★ 1re et 2e hypo. commerciale et résidentielle
★ Prêt temporaire sur construction
★ Achetons propriétés et balance de ventes
★ 529-0951 - soir: 626-4868

L'éditorial

Se tromper en faveur de la vie...

On vient de reporter au 24 février prochain le débat sur le projet gouvernemental abolissant la peine de mort, qui devait débiter lundi, aux Communes.

Cette décision historique pourrait, bien sûr, risquer de coûter des sièges à nombre de parlementaires. Le Solliciteur général lui-même, M. Warren Allmand, y joue délibérément son avenir politique, ayant promis de démissionner si le Parlement n'adopte pas l'attitude progressiste qu'il affiche, depuis plus d'un an, sur cette délicate question. Bien plus, le vote qui doit clore l'affrontement étant "libre", le gouvernement ne serait pas du tout assuré, selon de sérieux observateurs politiques, de la majorité parlementaire sur le sujet.

On n'a pas à prouver que le problème exorbité l'aspect proprement politique qu'il soulève. Mais on peut craindre, par contre, que trop de ceux qui respectent la vie humaine prennent le parti de se taire et compromettent ainsi irrémédiablement une cause qu'ils souhaiteraient malgré tout voir triompher, sous le prétexte d'être les fidèles représentants des vœux de leurs électeurs.

Au cours du débat sur la peine capitale, en 1974, nombreux sont ceux qui ont pris position en faveur de la vie, en rappelant qu'il fallait suivre ses convictions, qu'elles soient avec ou contre le sentiment populaire. Et voilà maintenant que certains d'entre eux font mine d'invo-

quer des sondages Gallup et de virer capot. Le député Lloyd Francis, par exemple, est l'un des nouveaux convertis à la cause des tenants de l'échafaud qui risque d'entraîner à sa suite de nombreux collègues libéraux, compte tenu ou non qu'un sondage a révélé que 76 pour cent de ses électeurs sont en faveur de la peine de mort.

Et cela est tout autant regrettable que de plus en plus évident. Les élus qui défendent une telle position donnent un étrange exemple de morale de situation. Ils appuient une ligne de conduite, non pas en raison de sa justice intrinsèque, mais parce que ceux qui partagent leurs options philosophiques la jugent acceptable.

A une époque où s'accroît la propension à déshumaniser la vie moderne, l'une des tendances les plus inquiétantes qui se manifestent chez nos parlementaires est celle de vouloir éviter à tout prix les questions d'ordre moral. Il semblerait que l'on veuille trouver des solutions technologiques aux dilemmes de ce genre ou encore des compromis qui laissent tout le monde avec le sentiment d'une certaine culpabilité, tout en permettant de désamorcer une question litigieuse. Trop souvent, hélas, on se borne à décliner toute responsabilité lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes aussi importants pour le cheminement de notre société.

Et le débat de 1974 a donné un exemple du pire dont le Parlement soit capable. Devant la

nécessité de prendre une décision sur le caractère moral de l'intervention du gouvernement lorsqu'il enlève la vie à des êtres humains, on a donné dans le mi-chair mi-poisson en adoptant une loi qui ne satisfait ni les partisans ni les adversaires de la peine de mort. On a tout simplement prolongé de cinq ans un projet partiellement en faveur de ce châtement et que le gouvernement ne semble pas vouloir appliquer.

La montée constante de la criminalité a provoqué, depuis un an, et notamment chez les corps policiers, un inquiétant rappel en faveur de la peine de mort, ce qui n'a pas manqué d'affecter le jugement collectif à cet égard. Or, le parlementaire appelé à trancher le débat sur cet épineux sujet a, au-delà de l'émotivité populaire, à se demander si peut être invoquée en faveur de cette peine la question de nécessité. Car, c'est de ce point de vue que le problème doit être envisagé, en donnant au mot son sens exact: est nécessaire ce dont on ne peut se passer et dont on a absolument besoin pour quelque fin.

La plupart des pays civilisés ont supprimé la peine de mort et ont prouvé, de ce fait, qu'en plus d'être en contradiction avec l'évolution historique du système des peines, elle s'avérait inefficace, non intimidante, non moralisatrice, non nécessaire, contraire à la doctrine de l'amendement, arbitraire et surtout irréparable. Et si ce moyen de justice extrême était vraiment

nécessaire, en raison de son caractère exemplaire et intimidant, il faudrait alors l'appliquer avec une rigueur à laquelle personne ne songe, même dans le cas de la tentative de meurtre. Ceux qui réclament la peine de mort seraient-ils prêts alors à un tel usage d'un "droit" de punir ne pouvant répondre qu'à un esprit de vengeance et qui n'a rien à voir avec l'esprit de justice. Pourquoi alors ne pas risquer de se tromper en faveur de la vie?

Au cours de la controverse qui va s'amorcer, nos élus devront donc se demander s'ils doivent s'employer à satisfaire l'émotion de l'opinion, et ainsi satisfaire leurs intérêts politiques, ou encore, promouvoir les intérêts d'une société dont le principal objectif est d'atteindre une justice sans ressentiment. Et, précisément, une telle justice ne peut s'accomplir que dans l'application rigoureuse mais méthodique de nos lois qu'un pouvoir de plus en plus gracieux ne tend qu'à minimiser davantage, au nom d'une forme de réhabilitation inadéquate et funeste. Il sera toujours trop tard pour les partisans de l'échafaud de prouver qu'ils ont raison car ils savent mieux que quiconque que rien ne révolte plus la conscience populaire que l'erreur judiciaire. Et c'est bien à cela qu'ils exposent la justice en réclamant qu'on exécute un assassin non pour ce qu'il a fait mais pour faire peur aux autres.

Paul LACHANCE

L'opinion des lecteurs

Cri d'alarme des étudiants

M. le rédacteur en chef,

Ceci est un cri d'alarme lancé à toute la population qui semble-t-il n'est pas encore sensibilisée par la "brusque empoignade" que nous subissons nous, étudiants du Québec.

Nous en avons assez d'être constamment projetés de l'école à la maison. On nous manipule comme un outil de moindre importance. Il est grand temps de remédier à cette situation intolérable dans laquelle nous sommes entièrement impliqués. Que vous le vouliez ou non, c'est toute notre année scolaire qui va être étroitement perturbée par l'absence des cours qui nous sont confisqués. On semble se moquer de l'enseignement qui nous est obligatoirement nécessaire de posséder pour passer d'un niveau à un autre.

A qui lancer la pierre pour corriger le désordre qui règne en ce moment? Au corps enseignant, au syndicat ou au ministère de l'Éducation? N'est-ce pas ce dernier qui a instauré les modalités du programme scolaire actuel? Qui devrait être conscient des dommages éducationnels et moraux qui nous sont causés depuis quelque temps? Car nous pouvons affirmer que sur le plan philosophique, nous avons été fortement ébranlés.

Quel rôle devons-nous adopter dans ce climat de harcèlement qui n'est certes pas sollicité par les étudiants? Devons-nous protester, contester, manifester notre indignation? Après tout, n'est-ce pas les étudiants qui sont majoritaires dans ce vaste monde de l'éducation? Et, n'est-ce pas nous aussi qui sommes appelés à prendre la relève? A bâtir une société

qui nous espérons sera plus coopérative et plus active que celle d'aujourd'hui?

Alors, que chacun prenne ses responsabilités afin de ne pas pro-

longer notre vie étudiante d'une année supplémentaire.

Renée Côté, secondaire IV
275, rue McKinnon
Matane

Une soirée lyrique, une belle initiative

M. le rédacteur en chef,

Quelle merveilleuse "initiative"! Une soirée lyrique dans une église. Cet événement se déroulait samedi, le 31 janvier à l'église St-Michel de Sillery.

Félicitations aux interprètes présents qui ont su nous faire goûter les délices de la musique classique.

On ne peut trouver meilleur endroit pour un tel spectacle, tout s'y prête extraordinairement bien. Le décor est approprié, avec ses gerbes de fleurs disposées çà et là et ses oeuvres d'art; la hauteur de l'église permet une transmission impeccable du son et que dire du calme et de la sérénité qui y règnent...

Je suis assurée que messieurs les curés sont favorables à la continuité et à la propagation de ces concerts lyriques à l'intérieur de leurs belles églises.

Il faut prendre conscience qu'à Québec nous possédons un nombre assez imposant de ressources humaines au sein de cet art, lequel nous devons encourager à se développer sans cesse.

Nous avons le devoir de nous battre contre la "culture" soi-disant "québécoise" qui tente trop souvent de nous faire sombrer dans la médiocrité et la futilité et d'implanter la "vraie culture" qui subsiste depuis tant d'années... et subsistera toujours.

J'espère que cela n'est que l'aurore et que la progression s'effectuera rapidement afin que les occasions de nous faire charmer par la magnificence de cette musique, se multiplient.

Henriette Villeneuve
875 Avenue de Bienville
Québec 6



L'attitude du Parti québécois et le docteur Morgentaler

Monsieur René Lévesque,
Président du Parti québécois.

C'est avec consternation que j'ai entendu Radio-Canada claironner, dimanche 25 janvier, que le Parti québécois réclamait la libération de Morgentaler. Les quotidiens Le Jour et Le Devoir ont "discrettement" confirmé cette nouvelle dans leur édition du 26 janvier.

Ce geste de la part de "la plus haute instance du parti entre les congrès" m'apparaît aussi aberrant qu'imbécile.

En effet, il est impensable qu'un parti qui prétend se vouer aux plus hauts intérêts de notre peuple dont il veut réaliser l'indépendance politique tombe dans le jeu cynique de Morgentaler et de nos adversaires Ron Basford et le gouvernement fédéral. Je ne crois surtout pas que l'avenir du Québec passe par la libération de Morgentaler, c'est-à-dire la libéralisation de l'avortement. Loin de là!

1. A l'heure où le peuple québécois stérilise directement et indirectement de façon irréversible plus de 34,000 femmes par année, alors qu'il

en naît à peine 42,000, dont 34,000 seulement, selon les meilleures prévisions, se marieront plus tard et seront fécondes.

2. A l'heure où le ministère des Affaires sociales laisse stériliser dans les hôpitaux du Québec en 1974 autant de couples féconds qu'il n'y a de mariages de couples aptes à procréer, soit 54,000 (ligatures 25,800; vasectomies 8,300; stérilisations 19,500).

3. A l'heure où après quatre années de campagne nationale "fédérale" anticonceptionnelle, déjà un couple sur six en âge de procréer, est irrémédiablement stérilisé au Québec et que ce quotient augmente chaque année.

4. A l'heure où le Québec a le plus faible taux de natalité du Canada soit 13,7% contre 15,9% pour le reste du Canada en 1971.

5. A l'heure où dans le Québec même, les francophones ont un taux de natalité si faible que la population des 0-4 ans par rapport à celle des 10-14 ans accusait déjà en 1971 une baisse de 30,3% chez les francophones contre 18,8% chez les anglophones, cela m'apparaît un temps bien mal choisi pour balancer le principe profondément

démocratique du respect intégral de la vie humaine et faire participer le parti à une comédie judiciaire de mauvais goût en appuyant Morgentaler.

Au contraire, il me semble que le Parti québécois aurait dû depuis longtemps se brancher et voir où se trouvent les vrais intérêts de la nation, notamment en matière de respect de la vie et de la moralité publique, deux constantes essentielles de notre culture nationale de 1608 à 1965.

Le présent désastre démographique et moral se sont accomplis sous le régime fédéral administré à tous les paliers par des partis anti-indépendantistes! Comment, alors, expliquer le silence coupable (presque complice) du P.Q. dans ces deux domaines et son incapacité à énoncer un programme vigoureux de réhabilitation des valeurs morales et familiales et du bon ordre scolaire. Il faudrait tout au moins commencer par cesser le concubinage avec la C.E.Q. de Charbonneau!

Or, à l'encontre de toutes les attentes "normales", voici que le parti en conseil national décide de donner son soutien à Morgentaler.

lequel se félicite d'avoir étripé 6.000 foetus québécois! On veut sans doute en faire un martyr et un sauveur de la condition féminine, et nul doute que le journal Le Jour, quand il aura épongé ses dettes, lui fera ériger un monument sur la place publique.

Mais quant aux 6.000 foetus exterminés ils sont une partie importante d'une hécatombe nationale que nous ne pouvons pas nous permettre, et celui qui les a tués en portera toujours la responsabilité directe, même s'il a été acquitté deux fois par des jurys "triés" par Sheppard. C'était du vaudeville judiciaire! Quoi qu'on dise, notre système judiciaire est tel qu'il y a beaucoup plus de coupables qui ont été acquittés que d'innocents qui ont été condamnés. A preuve, avant l'affaire Morgentaler, celle de Mesrine qui se déroula à Rivière-du-Loup.

Lorsque j'ai participé activement à la fondation du P.Q. en 1968-69 comme membre de la délégation du Ralliement National chargé de négocier avec le M.S.A., j'avais voué à l'équipe dirigeante du nouveau parti une confiance sans limite. Je regrette de vous dire aujourd'hui, après une longue attente dans l'espérance de faire valoir un jour mon point de vue, ce qui

est maintenant illusoire, que la "plus haute instance du parti entre les congrès" n'a plus ma confiance, et que l'entrée de Morgentaler dans le "bag électoral" du parti m'oblige à tirer ma révérence en démissionnant comme membre du parti.

Opportunisme pour opportunisme, combien plus valable eût-il été de garder le lourd poids de l'indépendance sur la "plate-forme" du parti plutôt que d'y substituer la sinistre face d'un malfaiteur public.

Vraiment les moutons de Penurge rabelaisiens il y a quelques centaines d'années ont été moins imbéciles que les membres du Conseil National du Parti québécois en ce dimanche 25 janvier 1976.

Nonobstant tout ce qui précède et en particulier ma démission, permettez-moi de vous affirmer une amitié qui n'a jamais su se délimiter aux démarcations de partis.

René Jutras
Médecin-Pédiatre,
Ex-président fondateur
du Regroupement National (1964),
Ex-coprésident du Ralliement
National (1966),
Victoriaville.

LE SOLEIL

Président du conseil d'Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Redacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Le sexe faible est aboli en Grande-Bretagne

LONDRES (Reuter) — Quiconque en Grande-Bretagne fait paraître une petite annonce du genre "cherche serveuses" commet dorénavant un délit, celui de sexisme. Il aurait dû demander "une personne pour servir".

Inspiré du mot racisme, sexisme signifie une distinction injuste ou injustifiable entre deux ou plusieurs personnes, simplement en raison de leur sexe, masculin ou féminin.

Le sexisme est devenu illégal le lundi 29 décembre en Grande-Bretagne, avec l'entrée en vigueur de deux lois parallèles et corollaires, celle sur la discrimination sexuelle et celle sur l'égalité des salaires.

L'effet de ces lois révolutionne les relations entre les quelque 9 millions de femmes qui travaillent et leurs collègues masculins ou employeurs.

Elles ont trait aux congrès payés, aux cours de formation professionnelle, aux promotions, à l'accès aux universités, à l'obtention de crédits hypothécaires et bancaires, et aux loyers.

Des organisations féministes ont pourtant critiqué ces lois, estimant qu'elles sont trop timorées. D'autres au contraire craignent qu'elles n'aient pour résultat de réduire les offres d'emploi pour les femmes. Des sociologues y voient une règle artificielle de mécanique sociale.

La loi est d'application difficile. Par exemple un propriétaire de café peut encore publier une petite annonce du genre "cherche voluptueuse créature pour le bar". La description élimine les hommes mais il ne commet pas de délit, s'il peut prouver que la "volupté" requise constitue une véritable qualification occupationnelle.

Pour surveiller les infractions, fonctionne une commission sur l'égalité des chances (Equal Opportunities Commission, E.O.C.) qui peut elle-même enquêter sur un cas ou le référer à une sorte de tribunal.

Le premier président de la commission — elle insiste pour qu'on ne l'appelle pas présidente — est Betty Lockwood, militante du parti Travailleur. Elle déclare que les nouvelles lois "permettent aux femmes de devenir commandant de marine, pilote d'avion ou plongeur sous-marin, si elles le désirent".

Mais les femmes exerçant des professions libérales jouissent déjà d'un salaire égal à travail égal avec leurs collègues masculins. Plus importante que l'accès de ce genre de carrières de prestige devrait être la préoccupation de la commission de voir cesser la situation de paria réservée souvent aux femmes dans les usines où elles occupent le bas de l'échelle salariale.

Des statistiques gouvernementales récentes indiquent que le travailleur moyen britannique gagne plus de 3.000 livres sterling par an mais que le salaire annuel moyen des femmes n'est que de 1.950 livres.

Le caractère révolutionnaire des nouvelles lois est qu'elles visent à changer la mentalité de la majorité de la population — hommes et femmes — et qu'elles n'ont pas seulement un caractère répressif visant à réprimer les agissements anti-société d'une minorité, comme les voleurs, les meurtriers ou les fraudeurs par exemple.

Dans une lettre au Times, un instituteur se plaint de ce que la loi va restreindre sa liberté personnelle intime, estimant qu'il a le droit, personnellement, de préférer traiter avec une gracieuse jeune fille qu'avec un adolescent boutonneux.

opinion

N'eût été d'une indiscretion plus ou moins volontaire du ministre des Affaires intergouvernementales, M. François Cloutier, les Québécois n'auraient peut-être pas su que le dossier constitutionnel était ouvert.

Il n'en fallait pas plus pour faire sursauter Claude Morin longtemps "négociateur en chef en cette matière" alors qu'il était sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Maintenant candidat péquiste dans le comté Louis-Hébert il a saisi l'occasion pour interpellier M. Cloutier. Voici des larges extraits de cette "lettre ouverte".



par Claude Morin

Le Soleil, Jacques Deschênes

Le dossier constitutionnel: lettre ouverte au ministre François Cloutier

Pourquoi vous faire l'avocat des vues fédérales?

Monsieur François Cloutier
Ministre des Affaires intergouvernementales
Gouvernement du Québec
Cité parlementaire
Québec

Monsieur le Ministre,

Ma surprise — et c'est la raison pour laquelle je vous écris — provient d'une découverte que j'ai faite en lisant vos propos parus le 4 février dans La Presse: pour la première fois en effet un ministre québécois chargé d'une négociation fédérale-provinciale de la plus haute importance aborde cette négociation en se faisant l'avocat des vues fédérales! (...)

La portée des conversations exploratoires

Dans votre entrevue, vous laissez nettement entendre qu'il y a présentement des discussions constitutionnelles entre Ottawa et Québec. M. Trudeau n'a pas aimé, semble-t-il, qu'on annonce ainsi de Québec la réouverture de ce dossier complexe. Vous auriez dû savoir que les affaires importantes relèvent d'abord d'Ottawa. Quoi qu'il en soit, vous avez éprouvé le besoin, dans les jours suivants, de préciser vos propos en faisant la distinction entre une négociation en bonne et due forme et des échanges exploratoires de vues au niveau des fonctionnaires et, occasionnellement, entre des premiers ministres. Vous admettez avec moi que cette fine nuance ne trompera personne. Vous savez très bien que si des hauts fonctionnaires se livrent à ces "conversations exploratoires", c'est que leurs supérieurs leur ont demandé d'explorer quelque chose et qu'un des deux gouvernements en cause désire sonder à ce propos les intentions de l'autre. J'ai moi-même participé à des dizaines de "conversations exploratoires". Chaque fois, je le faisais sur les instructions du premier ministre à qui j'en remettais ensuite un rapport détaillé. Et chaque fois, il s'agissait vraiment de la mise en branle d'une négociation. Cela m'étonnerait que les choses aient tellement changé!

Je suis quand même peiné de constater la crainte qu'on a, tant à Québec qu'à Ottawa, de reconnaître ouvertement qu'on discute de questions constitutionnelles. S'il y a un dossier qui appelle la discussion publique, c'est bien celui-là. Pourquoi voudrait-on, dans une matière comme celle-là, prendre les gens par surprise?

Disons donc franchement que le dossier constitutionnel est bel et bien ouvert entre Ottawa et Québec. N'est-ce pas M. Trudeau lui-même qui, l'an dernier, annonçait publiquement sa ferme intention de s'attaquer de nouveau au rapatriement de la constitution? Quant à M. Bourassa, n'a-t-il pas lui aussi, au cours des derniers mois, fait directement ou indirectement allusion à l'imminence d'une offensive fédérale qu'il semblait plutôt craindre?

C'est pourquoi je prends pour acquis que l'initiative de la réouverture de ce dossier vient, cette fois-ci, d'Ottawa. Je dis "cette fois-ci" car, en cette matière comme en bien d'autres, le Québec ne propose plus rien, mais se contente de réagir aux avances fédérales, ce qui n'était pas le cas au cours des années '60.

Des dossiers sectoriels

Votre entrevue de mercredi dernier dans La Presse porte le lecteur à croire que l'administration actuelle du Québec n'est plus d'avis que le partage des pouvoirs est un des éléments essentiels, l'élément primordial même, du dossier constitutionnel. Vous ne l'affirmez certes pas aussi ouvertement, mais il est clair que vous ne considérez nullement cette question comme prioritaire. Pour vous, il s'agit là d'un ensemble de "dossiers sectoriels", variant au cours des années.

Monsieur le Ministre, avant que vous n'alliez plus loin dans l'orientation des relations Québec-Ottawa, je crois opportun de vous signaler qu'Ottawa a justement construit sa puissance à partir de dossiers soi-disant "sectoriels", c'est-à-dire au fur et à mesure qu'un secteur de juridiction paraissait devoir devenir important ou déterminant. C'est ainsi qu'il a pris en charge la politique sociale, les communications et les affaires urbaines et que, plus récemment, il a entrepris d'occuper le domaine des richesses naturelles par le biais de la crise du pétrole. Voilà! Dans une fédération comme la nôtre, la plus élémentaire prudence pour un ministre des Affaires intergouvernementales consiste à savoir que c'est à partir de dossiers d'importance temporaire ou de solutions "ad hoc" qu'Ottawa s'est acquis une puissance permanente. Je ne fais pas cette affirmation parce que j'appartiens à un parti politique adversaire du vôtre, mais parce que j'ai un peu étudié l'histoire du Canada.

Quoi qu'il en soit, je concède qu'un gouvernement a le droit le plus strict de changer d'avis. Il est donc possible qu'aujourd'hui on envisage, sous votre administration, que le partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec n'est plus une question d'intérêt prioritaire. Il va de soi que la meilleure méthode d'éviter des disputes disgracieuses avec l'impopulaire gouvernement fédéral est d'adopter sa façon de voir les choses et d'en faire la politique officielle de votre gouvernement. C'est malheureusement aussi une preuve de dépendance car, par là, on contredit à peu près toutes les positions antérieures de tous les gouvernements du Québec depuis le début de la fédération canadienne.

Votre entrevue montre en effet que vous avez adopté, en matière constitutionnelle, les priorités fédérales et l'optique d'Ottawa. Ce que vous dites du rapatriement de la constitution, de la réforme d'institutions comme la Cour suprême ou le Sénat, en somme votre approche générale colle curieusement aux vues qu'énonçait le gouvernement fédéral sur les mêmes sujets dès 1968, dans un livre blanc intitulé Le fédéralisme et l'avenir.

Dans la peau de l'autre

Lorsqu'on négocie, il est toujours risqué d'ignorer les positions de son interlocuteur. C'est parce qu'il n'avait pas porté suffisamment attention à ce fameux livre blanc que M. Bourassa, en septembre 1970, vers la fin de la conférence constitutionnelle, s'est laissé embarquer dans l'examen prioritaire du rapatriement et de l'amendement de la constitution, posant là un geste dont il comprit par la suite qu'il le faisait entrer dans la logique fédérale. C'est pour la même raison qu'en décembre 1970, peu de temps après la crise d'octobre, il avait consenti, par téléphone je crois, à discuter avec Ottawa d'un "package deal", prélude évident à la célèbre Charte de Victoria où il était question de tout sauf d'un partage significatif des pouvoirs.

Vous retombez aujourd'hui dans le même piège. Vous partez du point de vue d'Ottawa. Avant de vous demander ce que vous voulez, vous vous interrogez d'abord pour savoir ce qu'ils sont disposés, eux, à céder. Du moins, c'est l'impression que j'ai. Peut-être en avez-vous consciemment décidé ainsi. C'est votre droit. Mais ne vous attendez pas à quelque succès éclatant que ce soit. Ne pouvez pas tout de suite. Si tout marche comme cela semble d'après votre entrevue, Ottawa aura réussi ce qu'il désire, notamment donner un nouveau lustre, par son rapatriement, à une constitution qui contient une répartition de pouvoirs favorisant la centralisation. Mais le Québec se sera encore un peu plus acheminé vers le statut peu reluisant de succursale régionale du pouvoir central.

Vous paraissez présenter votre nouvelle approche comme étant plus susceptible que toute autre de réussir. Vous vous donnez l'impression d'avoir découvert une méthode originale d'attaquer le problème constitutionnel canadien. Originale, en effet. Le meilleur commentaire que je puisse y appliquer se trouve dans cette citation d'un philosophe tchèque, Karel Kosik, que vous serez sans doute en mesure d'apprécier pleinement:

"La dialectique du maître et de l'esclave s'applique dans le domaine de la politique de telle sorte que le vainqueur contraint le vaincu, non seulement à accepter sa vision du monde, mais aussi à faire siennes les formules par lesquelles il doit accepter sa capitulation. Autrement dit, dans le jeu politique, le vaincu est celui qui se laisse imposer l'attitude d'autrui et qui juge de ses propres actions avec les yeux de l'adversaire..."

Tout cela étant dit, vous comprendrez donc, Monsieur le Ministre, que je me pose des questions.

Comme citoyen, j'espère en tout cas qu'Ottawa n'est pas encore en train de vous préparer cette sorte de "package deal" constitutionnel dont il a le secret. Comme j'ai cru, au cours des dernières années, percevoir que votre gouvernement souffrait chroniquement d'immédiatisme aigu, que sa vision politique fédérale-provinciale n'était pas forcément pénétrante, et surtout qu'il était notoirement sensible à la dimension financière des choses, vous comprendrez facilement que je me fasse du souci.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE, SEPT. ILES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE	3 MOIS	6 MOIS	1 AN	SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)	RENSEIGNEMENTS	SERVICE DE LA PUBLICITÉ	AUTRES SERVICES
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00	Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30	647-3233	ANNONCES CLASSÉES	ACHATS
Sept-îles et Port Cartier (par porteur)	\$13.75	\$31.25	\$62.50			CARRIÈRES ET PROFESSIONS	CRÉDITS ET RECOURSMENTS
PAR LA POSTE, lundi au samedi	\$15.00	\$30.00	\$60.00		RÉDACTION	PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS	PERSONNEL
Province de Québec	\$17.50	\$35.00	\$70.00	647-3334	647-3394	PUBLICITÉ GÉNÉRALE	PROMOTION
Autres provinces du Canada	\$37.50	\$75.00	\$150.00				
Pays étrangers							

La navigation fluviale encore paralysée

MONTREAL (PC) — La navigation fluviale entre Montréal et Québec a de nouveau été interrompue, hier, à cause de l'accumulation des glaces flottantes à l'entrée du lac Saint-Pierre.

Cinq navires ont été ainsi paralysés à Trois-Rivières, tandis qu'à Sorel trois océaniques devaient renoncer à la dernière partie de leur voyage vers Montréal.

Seul le "Manchester Challenge", avec ses 15.000 chevaux-vapeur, a triomphé des embâcles dans la nuit de

lundi à mardi pour venir s'accoster au quai 70 à Montréal.

Hier, à Montréal, outre ce porte-conteneurs de la "Manchester Line", il y avait trois navires aux amarres.

En fait, depuis la fin de décembre, la navigation sur le Saint-Laurent jusqu'à Montréal a été possible que quelques jours seulement.

Il s'agit d'une des pires années depuis l'ouverture officielle de la navigation d'hiver en 1959 et c'est

d'autant plus fâcheux que les autorités du port de Montréal avaient justement entrepris cet hiver une campagne auprès des armateurs européens pour leur vendre l'idée d'accoster à Montréal.

Jusqu'à présent, il y a eu 50 port seulement des navires qui remontent jusqu'à Montréal habituellement, plusieurs compagnies préférant les ports des Maritimes en raison des rigueurs particulières de l'hiver cette année.

Malgré la présence des brise-glaces Simon Fraser, Ernest Lapointe, Bernier et Normand McLeod Rogers sur le lac Saint-Pierre et en amont de Sorel, les embâcles se forment continuellement à cause du faible courant et du vent d'est.

Le Québécois...

(Suite de la première page)

Administrativement, ce prélèvement de la taxe de vente sur les vitamines est frauduleux, mais aux termes de la loi, le ministère du Revenu peut toujours se défendre derrière le "nul n'est censé ignorer la loi".

C'est ce même type d'argumentation qui permet au ministère du Revenu d'affirmer sérieusement que tous les citoyens devraient connaître la loi de l'impôt, alors que les plus grands spécialistes en fiscalité y perdent souvent leur latin.

Il a été impossible d'obtenir, hier, une idée approximative du volume de vitamines vendues au Québec entre les mois de décembre et mars. Le pharmacien Jacques Godin de Sainte-Foy a cependant confirmé que les mois d'hiver étaient les "gros mois" de l'année pour la vente de vitamines.

Il a d'autre part fait remarquer que le prélèvement de la taxe de vente se faisait difficilement par la majorité des pharmaciens parce que le représentant du ministère du Revenu qui se présente chez les pharmaciens une fois par année, donne le plus souvent des instructions "à l'oeil".

Enfin, à titre d'expérience, un consommateur-témoin a tenté lundi de ne pas payer la taxe de vente sur une bouteille de vitamines dans une grande pharmacie de Québec de solide réputation, la pharmacie Brunet.

Le pharmacien, après consultation auprès du responsable de l'administration de la taxe de vente pour les pharmacies Brunet a exigé que la taxe soit payée, "aucune instruction du gouvernement ne l'ayant avisé de quelque changement que ce soit là-dessus".

Les consommateurs têtus et combattifs seraient donc mieux d'apporter avec eux la loi 76 la prochaine fois qu'ils achèteront des vitamines.

Plus de plaintes en 1975

Les statistiques comparatives pour 1975 et 1974 du service de protection publique de la Ville de Sainte-Foy laissent voir que le nombre de plaintes a augmenté en 1975, mais que, par contre, les dommages matériels causés par le feu ont de beaucoup diminué. Les plaintes ont passé de 22.196 à 24.123 et les dommages par le feu sont évalués à \$812.955 en 1975 alors qu'ils étaient de \$2.227.945 en 1974.

Le bureau des enquêtes criminelles a répondu à un total de 6.228 infractions en 1975 (5.443 en 1974). Il a enregistré un homicide en 1975 (1 aussi en 1974), 75 vols qualifiés (58 en 1974), 1.194 vols avec effractions (943 en 1974), 557 vols d'automobiles (397 en 1974) et 1.022 vols de bicyclettes (643 en 1974).

Le service de circulation a dressé 6.211 infractions aux règlements de la circulation (4.622 en 1974) et 619 infractions au code de la route (715 en 1974). Il a dressé 5.170 rapports d'accidents (5.139 en 1974) qui ont fait 14 morts (16 en 1974) et 556 blessés (571 en 1974). Au nombre des blessés, il y a 74 piétons (71 en 1974). 3.808 accidents ont entraîné des dommages de plus de \$100 (3.389 en 1974). Les policiers ont de plus transporté à l'hôpital 2.189 personnes (2.141 en 1974).

Appel à une grève d'une journée chez les postiers

OTTAWA (PC) — M. Jean-Claude Parrot, dirigeant du Syndicat des postiers du Canada, a lancé un appel, hier soir, à une grève générale d'une journée dans tout le pays pour protester contre le programme fédéral anti-inflation.

Dans un discours enflammé prononcé devant quelque 500 partisans syndicaux, M. Parrot a déclaré que la base du mouvement ouvrier "souhaite une action immédiate". "Désormais, la bonne foi dans les négociations n'a plus sa raison d'être. Il n'y a place que pour les syndicats qui veulent se battre", a soutenu le vice-président du Syndicat des postiers du Canada dont les 22.000 membres se remettent d'une grève difficile de sept semaines.

Les organisations syndicales ont besoin de nouvelles armes, "nous devons rassembler un groupe encore plus vaste". "Autrement dit, le Congrès du travail du Canada doit accroître sa puissance afin que les mouvements syndicaux appuient financièrement des grèves stratégiques qui assureront la victoire des travailleurs."

Selon M. Parrot, les syndicats se heurtent au gouvernement et aux milieux d'affaires, solidement coalisés dans le programme anti-inflation, et leurs querelles traditionnelles pour des fonds ne suffisent plus.

faire bloc pour défendre les droits économiques de leurs provinces alors que leurs confrères conservateurs de l'Ontario ou des Maritimes prenaient un point de vue opposé.

Contradiction sur le plan social également: on prône des pensions de vieillesse accrues mais des allocations familiales réduites.

Et alors qu'à chaque arrêt de travail dans la fonction publique, il se trouve plusieurs conservateurs pour demander qu'on abolisse ce droit aux employés de gouvernements, John Fraser, un autre candidat à la direction du parti, se dit tout à fait en faveur du droit de grève chez les fonctionnaires.

Les contradictions les plus flagrantes se retrouvent dans le domaine pénal alors qu'un bon nombre de députés (Claude Wagner, entre autres) prennent parti en faveur de la pendaison ou des tables d'écoute policière, et qu'un nombre à peu près égal de leurs confrères (Joe Clark, Flora MacDonald, par exemple) leur sont diamétralement opposés.

On verra ces contradictions revenir à la surface ce mois-ci lorsque le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, présentera un projet de loi abolissant une fois pour toutes la peine de mort.

Le problème du français

Le débat culturel, étalé douloureusement en public lors de l'adoption de la loi sur les langues officielles, s'est atténué en grande partie grâce au travail acharné qu'a accompli M. Stanfield dans ce domaine.

Lors de l'adoption de la loi, M. Stanfield a pris position en faveur du statut égal pour le français et l'anglais dans le gouvernement fédéral.

Lui-même, depuis son ascension à la direction du parti, s'est appliqué à apprendre le français, et il prend toujours ses cours de français, même s'il n'a plus l'ombre d'une chance d'être un jour premier ministre.

Mais 17 députés, tous de l'Ouest, Jack Horner et John Diefenbaker en tête, décident de voter contre ce projet de loi, ouvrant une plaie qui ne s'est pas encore cicatrisée.

M. Stanfield, après ce vote, s'est retourné vers les 17 députés dissidents et a déclaré, devant toute la Chambre des Communes: "Maintenant je connais ceux qui me poignardent dans le dos."

Le débat est moins acerbe aujourd'hui, car plusieurs des députés les plus antifrançais ont été remplacés par d'autres, plus jeunes et plus ouverts, a déclaré Mark McLung, politologue de la capitale.

John Fraser, par exemple, depuis son élection dans un comté de Vancouver en 1972, a appris le français, et même si le bilinguisme n'est toujours pas acceptable pour les Jack Horner du parti, il est tout de même accepté par une majorité du parti.

D'ailleurs, le fait que Claude Wagner soit maintenant en tête de lice dans la course à la direction serait un symptôme de ce progrès.

Les conservateurs...

(Suite de la première page)

que le gouvernement ne devrait rien faire qui entrave le commerce.

Par contre, c'est son parti qui, aux dernières élections, préconisait des contrôles sur les prix et les salaires. On ne peut imaginer une intervention gouvernementale plus massive.

Le parti prône en général une diminution des dépenses gouvernementales, mais les conservateurs votent, sans sourciller, en faveur de l'augmentation de 33 pour cent de leurs propres salaires, l'an dernier.

On a souvent vu, ces dernières années de crise énergétique, les députés des provinces riches en pétrole

La Basse Côte-Nord...

(Suite de la première page)

cette région qui commencent à manquer de légumes, de fruits, de viande, de farine, de sucre et de lait.

Attendu depuis plus de trois semaines maintenant, le navire des Agences maritimes Inc., dont la dernière visite remonte au 3 janvier, n'arrivera dans cette région "que dans le courant de la semaine prochaine".

Le Fort Ramesey qui devait toucher Sept-Îles hier matin, avec à son bord plus de 400 tonnes de victuailles, a de nouveau subi un retard, hier, par un bris majeur dans le moteur alors que le cargo luttait contre des glaces à la hauteur de Saint-Siméon, à 125 milles de Baie-Comeau, et à 80 milles de Québec. Les dommages s'élevaient à près de \$150.000. Le navire avait été prisonnier des glaces pendant deux semaines dans le port de Montréal.

M. Réjean Gagnon, président des Agences maritimes, a expliqué hier au SOLEIL que le cargo serait remorqué à Québec pour les réparations. Dès aujourd'hui, les biens de consommation seront transbordés dans un autre cargo, le Fort Lauzon, qui reprendra sa route vers Rimouski et Sept-Îles pour prendre de nouvelles marchandises et filer, enfin, vers la Moyenne et la Basse Côte-Nord.

Entre-temps, les consommateurs de cette région éloignée paient des coûts excessifs pour s'approvisionner de ce qui rentre par avion. Ainsi, le lait est à \$1.10 la pinte à Mingan, la douzaine d'oeufs se vend à \$1.59 à Havre-Saint-Pierre, et le pied de céleri est laissé à \$1.19 à Natashquan.

La ville de Havre-Saint-Pierre vient de payer \$19 le sac de chaux qui lui revient habituellement à \$7 par bateau; les réserves de cinq semaines à l'avance étaient épuisées, et la dernière commande remontant au début de décembre n'est pas encore livrée. La municipalité a fait venir de la chaux par avion, d'où la hausse du prix.

Le maire de Havre-Saint-Pierre, M. Roland Boudreau, a expédié un télégramme au ministre québécois des Transports pour lui demander d'autoriser l'ouverture de la route 138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre et permettre aux camions de descendre les aliments.

Cette route qui ouvrira à l'automne serait utilisée grâce à un pont de glace qu'il faudrait construire sur la rivière aux Bouleaux. Venant par camion, la nourriture serait probablement moins dispendieuse.

Tard en fin de journée hier, le député de Duplessis, M. Donald Gallienne annonçait que la route serait accessible aux camions d'ici quelques jours. Mais advenant que des camions se rendent, et la première caravane n'est pas encore en route vers Havre-Saint-Pierre à peine la moitié de la population actuellement acculée à la disette serait desservie. Encore 6.000 personnes sur près de 350 milles de côte ne seraient pas rejointes.

Au total, quelque 12.500 personnes habitent ici et là sur les 500 milles de côte, entre Sept-Îles et Lourdes-de-Blanc-Sablon. Comme il n'y a pas encore de route pour s'y rendre, les seuls moyens de communications demeurent le bateau et l'avion.

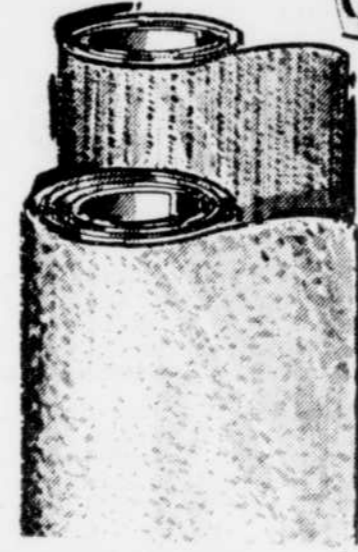
Le navire doit normalement effectuer deux voyages de ravitaillement par mois dans la région; mais voilà 39 jours qu'il n'y est pas allé.

Pour l'avion, c'est Québécois, via sa filiale Les Ailes du Nord, qui dessert le territoire. Mais voilà une quinzaine de jours, la compagnie a décidé d'augmenter de \$0.10 à \$0.15 la livre le tarif de transport du fret.

Sur un très mauvais circuit, rendant la voix peu audible, le directeur de l'école de Natashquan, M. Thériault a réussi à compléter la description de ce tableau, hier, en ériant presque: "ça forme les mentalités à la longue."



RECouvrez vos PLANCHERS à BON COMPTE



Moquette à peluche mi-longue



Moquette 100% nylon à peluche mi-longue dense et à endos en caoutchouc. Idéale pour les budgets restreints. Épargnez à l'installation en la posant vous-même. Juste à couper et à ajuster. Couleurs unies. Non statiques.

Moquette à rayures

Moquette synthétique à rayures bonbon très attrayants. Boucle unie à un endos coussinant en caoutchouc. Largeur 12'.

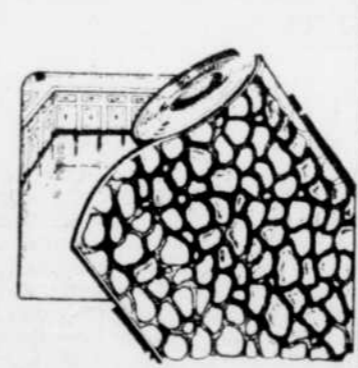
299 v. car.

Moquette acrylique

Moquette à boucles unies avec endos en caoutchouc. Non statiques couleurs unies 12' largeur.

399 v. car.

499 Largeur 12' v. car.



Couvre-plancher Royelle en vinyle

Choisissez parmi les nombreux motifs attrayants, pour votre cuisine, la où vous aimez la beauté. Entretien facile. Largeur 12 pieds.

299 v. car.



Tapis Jacquard réversibles

Tapis importés de 80% nylon et 20% olefin à tissage jacquard. Très joli choix de motifs et couleurs. Frange sur 2 cotés.

3995 8'6" x 11'6"



La moquette robuste Orite

C'est une moquette extra durable faite de polypropylène avec un endos de mousse pour amortir vos pas. Grand choix de couleurs.

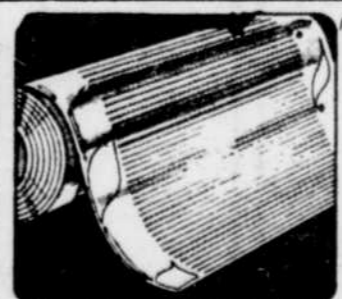
289 v. car.



Carreaux Place'N Press

Peléz l'endos et posez ces carreaux en amiante et vinyle. Ils sont superbes et durables. Dimensions 12" x 12".

25¢ chacun



Chemins en vinyle

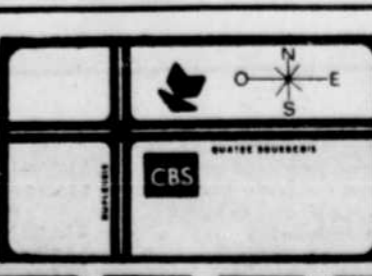
Chemins épais qui ne glisseront pas sur vos tapis et assureront votre sécurité. fendiment pas. Largeur 27".

99¢ pi. lin.

25 à 50% DE RABAIS SUR TAPIS
MODÈLES DISCONTINUÉS
se vendant régulièrement
6.35 à 8.15 v. car.

le saviez-vous?

Le mot anglais "bride" (fiancée ou nouvelle mariée) vient d'un vieux mot de la langue teutonique signifiant "faire la cuisine" (UPI).



Lundi, mardi, mercredi: 9h. a.m. à 6h. p.m.
Jeudi et vendredi: 9h. a.m. à 6h. p.m.
Samedi: 9h. a.m. à 6h. p.m.
place des quatre bourgeois
(Coin Duplessis et Quatre-Bourgeois)
668-8811

faits divers



REPORTAGE

Le Soleil, Roland Marcoux

La maison de style suisse de M. Raymond Parent. Le drame a eu lieu au 1er étage, près de la fenêtre panoramique, à l'extrême gauche.



Le Soleil, Roland Marcoux

En abandonnant sa résidence, quelques heures après le meurtre de son épouse, M. Raymond Parent (à gauche) a confié à sa belle-sœur les coffres remplis d'argent que les meurtriers ont oubliés dans leur hâte de fuir les lieux du drame.

Le mobile du meurtre à Stoneham serait la vengeance

par Guy DUBE

Ca fait déjà quelques minutes que je fais le pied de grue sur la galerie du magnifique chalet suisse.

De l'extérieur, j'entends pleurer M. Raymond Parent.

Il y a quelques heures, il a découvert son épouse lâchement assassinée sous la table de la salle à manger.

Un meurtre sadique et punitif, affirment les enquêteurs. Une histoire de vengeance sans l'ombre d'un doute.

Les meurtriers se sont longuement acharnés sur cette femme sans défense: d'abord une balle dans le dos; elle s'écroule; ensuite des coups de crosse d'une carabine de calibre 22 sur le crâne; même chose à l'aide d'un lourd dispensateur à ruban gommé; ils continuent à s'acharner sur Mme Raymond Fitzgerald-Parent, âgée de 35 ans, qui tente de se protéger la tête avec ses mains; on lui fracture au moins un doigt; puis, finalement, une autre balle de calibre 22 dans la bouche et une dernière dans la tête.

Les yeux rougis, cernés par une nuit sans sommeil, M. Parent sort de sa résidence de style suisse, au 147 de la rue Leclerc, à Stoneham.

Il me dit en pleurant: "Je promets une forte récompense en argent à celui qui donnera des indications à la police pouvant mener à l'arrestation des meurtriers..."

Les deux mains sur le visage, il continue à descendre les marches de la galerie en compagnie de sa belle-mère, de sa belle-sœur et de son beau-frère qui quittent la maison en sanglots.

"On n'accepte pas ça, me racontent-ils. Elle ne méritait pas ça. C'était une femme exceptionnelle..."

Pleurant à chaudes larmes, M. Parent se retourne vers moi et lance: "Il faut absolument que la police trouve ces assassins. C'était la moitié de ma vie. Je l'aimais. C'est chien ce qu'ils ont fait là..."

La mère de la victime raconte que "Ray" (Mme Raymond Parent) venait de perdre un enfant alors qu'elle

était enceinte de trois mois, en janvier dernier. "Elle voulait tant avoir un enfant, murmure-t-elle. Elle aimait tant sa maison. Elle aimait son travail..."

La victime enseignait en effet depuis 18 ans à la régionale Orléans, boulevard Montmorency. Au moment du meurtre, elle attendait son mari qui venait de lui téléphoner, en s'affairant à la comptabilité de M. Parent, un entrepreneur.

Dans le milieu, une balle dans la bouche est très significatif: la victime ou une personne près de la victime a trop parlé.

"Je ne peux plus vivre ici. D'ailleurs, je ne sais pas si c'est à moi qu'ils en voulaient", relate M. Parent, en prenant place à bord de l'automobile de son beau-frère, M. Leonard Fitzgerald.

Il emporte avec lui un coffre rempli d'argent. Dans leur hâte de fuir les lieux, les

assassins ont mis la main sur un autre coffre, le mauvais, qui contenait divers documents, comme des polices d'assurance-vie.

Les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne à la Sûreté du Québec sont convaincus qu'il s'agit là, non pas d'un règlement de compte, mais bien d'une vengeance.

Une femme a été interrogée pendant près de trois heures, hier avant-midi, mais

elle a été éliminée de la liste des suspects, du moins pour l'instant. Quant au mari de la victime, il a été définitivement écarté de la liste, dès hier.

Le lieutenant Wellie Parent (aucun lien de parenté avec la famille de la victime), responsable de l'escouade des crimes contre la personne à la Sûreté du Québec, poste de Québec, a dépêché sur les lieux tous ses effectifs disponibles afin de tenter

d'élucider ce meurtre crapuleux le plus tôt possible.

Les limiers sont d'ailleurs sur une piste "assez sérieuse" et un dénouement pourrait être connu d'ici peu.

"Je fais confiance à Wellie et, tout ce que j'espère, c'est que la justice suive son cours normal. Il faut absolument qu'ils (les policiers) les trouvent", a ajouté le mari de la victime.

Le frère de Mme Parent, M.

Leonard Fitzgerald, a rendu visite à cette dernière, vers 19h, lundi. Il est reparti vers 21h sans rien remarquer d'anormal, même dans ou autour de la rue Leclerc.

Mme Fitzgerald lui a téléphoné, vers 21h30, et tout semblait normal. Même le mari de la victime, M. Parent, a téléphoné au cours de la soirée pour dire qu'il achevait son travail et qu'il reviendrait à la maison vers minuit.

A son arrivée, c'était la macabre découverte, vers minuit 45.

Les policiers situent l'heure du crime vers la fin de la soirée de lundi, soit entre 22h et 23h.

Un autre beau-frère de M. Parent, Claude Gingras, qui demeure tout près, serait venu à la maison vers 22h45, mais personne ne lui a répondu.

VENTE DE DISQUES à notre nouvelle adresse

avec Sol: Rien d'ordonné!
(2ème partie)

\$4.99 Prix sugg. \$7.29

En scène **PAULINE JULIEN**

Prix sugg. \$7.98 **\$4.99**

COLETTE RENARD
CHANGING GALANDES

(2 disques) Chansons gaillardes **COLETTE RENARD**

\$6.99 Prix sugg. \$8.98

Voyage of the Acolyte **STEVE HACKETT**

Prix sugg. \$7.29 **\$4.99**

The Great Jazz Album

(2 disques) Ellington, Coryell... **JAZZ**

\$5.99 Prix sugg. \$7.98

Attention **BADEN POWELL**

Prix sugg. \$4.98 **\$3.99**

musique d'autoeuil

DISQUAIRE DANS LE VIEUX QUÉBEC AU 1095 DE LA RUE ST-JEAN COMPOSEZ 694-0723

ON PEUT DOMPTER SA JALOUSIE!

Devant la libération actuelle des mœurs, la jalousie est condamnée, selon certains, à disparaître. D'autres pensent plutôt que le relâchement des liens du mariage ne fait qu'accroître le nombre de jaloux. De fait, beaucoup de couples qu'on aurait cru à l'abri voient leur union menacée par la jalousie. Dans Sélection du Reader's Digest de février, un article fait le point sur ce brûlant problème. Voyez pourquoi mari et femme ont tort de considérer la jalousie sous un angle purement négatif et comment elle peut au contraire aider à améliorer les rapports conjugaux. Achetez Sélection de février aujourd'hui même.

Instantine
100 comprimés pour un soulagement rapide et prolongé de la douleur.
Rég. \$1.78 **SPECIAL .99**
Quantité limitée

Paul Belletier
842-3648
445 boul. Bastien Neufchâtel Centre d'achats Dallaire

HUMIDIFICATEUR VAPEUR FROIDE
Capacité d'un gallon. Fonctions 12 à 14 hrs.
Rég. \$18.98 **SPECIAL 12.95**
Quantité limitée

SPECIAUX DE LA SEMAINE (SUR PLACE SEULEMENT)		SPECIAUX DE LA SEMAINE	
<p>PAMPERS</p> <p>Couches de jour, super-absorbantes. En 24. Quantité limitée. Rég. \$3.28</p> <p>SPECIAL 2.29</p>	<p>Q-TIPS</p> <p>Coton tige Format économique de 180. Quantité limitée. Rég. \$1.28</p> <p>SPECIAL .69</p>	<p>POUDRE POUR BEBES</p> <p>Rexall 14 onces, douceur veloutée, protège contre les éruptions de la peau. Quantité limitée. Rég. \$1.69</p> <p>SPECIAL .99</p>	<p>BOULES QUATEES</p> <p>En sac de 300, absorbantes et super douces. Quantité limitée. Rég. \$1.79</p> <p>SPECIAL .93</p>
<p>PATE DENTIFRICE</p> <p>4 tubes de 75ml. Épargnez à belles dents. Quantité limitée. Rég. \$2.39</p> <p>SPECIAL 1.65</p>	<p>BROSSES A DENTS</p> <p>Tek DELUXE Douce Medium Rigide. Quantité limitée. Rég. \$0.89</p> <p>SPECIAL 2/.90</p>	<p>NOXZEMA</p> <p>Rince-bouche & gargarisme. 19 onces. Quantité limitée. Rég. \$1.99</p> <p>SPECIAL .99</p>	<p>JEAN-PIERRE</p> <p>Lotion pour les mains et le corps. Riche et crémeuse pour soulager la peau trop sèche. 8 onces. Quantité limitée. Rég. \$0.89</p> <p>SPECIAL 2/.99</p>
<p>SACS A ORDURES</p> <p>Paquet de 10, avec attaches, forts, à l'épreuve de l'eau. Quantité limitée. Rég. \$0.99</p> <p>SPECIAL .49</p>	<p>CHIFFONS-J</p> <p>Format de 12, linges tout usage, couleurs assorties. Quantité limitée. Rég. \$1.37</p> <p>SPECIAL .89</p>	<p>COTTONELLE</p> <p>Papier de toilette en paquet de 4 rouleaux. Quantité limitée. Rég. \$1.25</p> <p>SPECIAL .89</p>	<p>LYSOL</p> <p>15 onces, en aerosol. Nettoyeur d'évier, baignoire, toilettes, désinfecte toute surface lavable. Quantité limitée. Rég. \$1.15</p> <p>SPECIAL .83</p>

(Centre Rexall) NOMBREUX AUTRES SPECIAUX SUR PLACE (Centre Rexall)

Emmanuel Ené était l'objet d'une enquête de la GRC

par J.-Claude RIVARD

Le caporal Jacques Brault, de la Gendarmerie royale du Canada, a confirmé hier que Emmanuel Ené était bel et bien l'objet d'une enquête de la GRC lorsque le journaliste Micheline Drouin, du SOLEIL, a mis le public en garde contre l'usage fait de fonds recueillis à Québec en faveur du Biafra.

Et ce faisant, il attestait la véracité d'une partie d'un des deux articles sur lesquels se base M. Ené pour affirmer qu'il a été injustement diffamé par LE SOLEIL, en novembre 1974, soit du temps qu'il était président du Comité québécois d'Aide et de Développement.

La caporal Brault a révélé que l'enquête en question était sur le point d'être complétée lorsque Mlle Drouin lui demanda de confirmer la véracité d'informations qu'elle avait obtenues d'ailleurs.

Le policier a par ailleurs révélé que la plainte qui a suscité cette enquête avait été signée par M. Dominique Reny, de Québec, à propos d'un projet Perspective-Jeunesse. Il allait fermer le dossier, a-t-il expliqué, lorsque le plaignant réalisa avec étonnement que l'application au projet portait sa

propre signature. M. Reny aurait nié avoir signé un tel document.

Mme Reny devait être le témoin à entendre, ce matin, devant le juge Jacques Dufour, de la cour supérieure, en rapport avec cette poursuite à laquelle se greffent des réclamations en dommages-intérêts totalisant \$200,000.

L'abbé Bédard

Le fondateur de Rallye Tiers-Monde, l'abbé Guy Bédard, a passé une partie de l'après-midi dans le "box". Contre-interrogé par Me Maxime Langlois, avocat du demandeur, il a confirmé ce qu'il avait révélé la veille.

Au cours d'un congé sabbatique d'un an qui lui a valu d'être conseiller spécial du président de la Tanzanie et professeur à l'université de Nsuka, l'abbé Bédard en a profité pour observer de près l'usage fait de l'argent québécois en Haute-Volta, au Rwanda et au Nigeria, projets au sujet desquels on se posait des questions.

Au Nigeria, la question se posait surtout au sujet d'un projet de maternité de la région de Udi, près d'Enougou. L'argent y était transmis, de bonne foi, censément par le ministère du Secrétariat catholique de Lagos et par l'intermédiaire d'un missionnaire, le Père Heery.

L'abbé Bédard a maintenu que le Secrétariat catholique ne connaissait rien du projet

de Udi, et pas davantage du comité local Udo. Le Père Heery qui avait, de bonne foi, accepté de rendre service à la famille Ené, ignorait tout d'un projet relatif à la Saint Elisabeth Maternity. Quand il commença à poser des questions aux membres de la famille Ené, Emmanuel lui intima l'ordre de se mêler de ses affaires. Un montant de \$3,000 (peut-être retourné au fonds général) n'est jamais

parvenu au Père Heery, en 1973. Toujours pendant son contre-interrogatoire, l'abbé Bédard a affirmé qu'il existait une autre "maternité" à Udi, un édifice en blocs de béton comportant plusieurs chambres, d'une valeur d'environ \$5,000. Au moment de sa visite, a-t-il dit, cet édifice était inutilisé et dans un certain état de délabrement: la chose était attribuable, lui

a-t-on dit, à la grosseur de l'infirmière de l'établissement, Mme Monica Ené, l'épouse de Thomas Ené.

Interrogé par les avocats du SOLEIL, Mes Jacques Croteau et Charles Cimon, l'abbé Bédard a révélé qu'il avait toujours eu des réticences à l'égard du Québécois Emmanuel Ené et ceci depuis son temps d'université.

Chose particulièrement ra-

re pour un étudiant, il était toujours vêtu comme une carte de mode. Il roulait grosse voiture et menait un imposant train de vie. Ses réticences se sont accrues ces dernières années lorsqu'il l'a vu rouler en "Ford Continental", loger dans un luxueux domicile et avoir d'importantes possessions.

Au cours du procès, le journaliste Thierno Diallo, du SOLEIL, avait également

fait état de la "grande réserve" que le milieu africain de Québec entretient à l'égard de M. Ené.

Sessions de la paix

Dans un autre ordre d'idées, M. Ené a comparu, hier, devant le juge Paul Roy, et a nié sa culpabilité, face à la quadruple accusation portée contre lui d'avoir tenté d'induire en erreur, la Reine, chef du Canada.

A propos d'événements survenus en mars et en juin 1971, on lui reproche d'avoir fabriqué et utilisé de faux documents pour tenter d'obtenir un projet d'initiative locale relatif à l'organisation du soccer à Sainte-Foy. La pièce plus spécialement litigieuse serait un faux reçu de la Ligue provinciale de Soccer.

Son enquête préliminaire a été fixée au 10 mai.

Un douzième candidat PC

LONDON, Ont. (PC) — Le Dr R. C. Quinttonton, président du collège communautaire de St. Clair, à Widor, a annoncé son intention de se porter candidat à la succession de M. Robert Stanfield.

Il pourrait ainsi être le 12ème candidat officiel à la direction du Parti progressiste conservateur en vue du congrès de direction qui se déroulera du 20 au 22 février à Ottawa.

Selon le Dr Quinttonton, les autres candidats conservateurs détournent leur attention du grave problème du chômage, de l'inflation, des disparités régionales et de l'état peu satisfaisant des relations entre Ottawa et les provinces.

Poursuites d'un astrologue

MONTREAL (PC) — L'astrologue Elias Mallette vient d'intenter une action de \$100,000 contre la ville de Montréal, qui lui défend de pratiquer son métier.

Son avocat, Me Joël King, décrit comme inconstitutionnel un règlement municipal qui interdit la pratique de l'astrologie.

M. Mallette qui tient bureau à Saint-Laurent, Mont-Royal et Ottawa, veut intenter deux actions séparées contre la ville. La première action prévue pour le 23 avril tentera d'obtenir un ordre qui enjoindrait à la ville d'émettre un permis. Dans une seconde action, Mallette demande une somme de \$100,000 pour pertes dans ses affaires et atteinte à sa réputation.

VENTE D'ENTREPOT

chez TAPIS METROPOLITAIN

3 derniers jours...



PLUS DE **850** ROULEAUX DE TAPIS DE TOUTES LES MARQUES



JEAN-LOUIS CHAPDELAINE
Président

Nous avons des prix jamais vus, qui défient l'inflation des 10 dernières années. Toute notre marchandise sera sacrifiée. Et quelle marchandise! Les plus beaux tapis signés par les plus grands manufacturiers reconnus. Et avec tout cela, un choix de couleurs illimité.

Ne manquez pas cette vente, les frères Chapdelaine.



MICHEL CHAPDELAINE
Vice-président

C'EST INCROYABLE!

- VENTURE Tapis commercial
- CELANESE Saxony torsadé
- HARDING Nylon deux tons
- PEERLESS Nylon sculpté haut-court

VOTRE CHOIX A UN SEUL PRIX! **\$5⁹⁵** V.C.

IL FAUT QU'ILS PARTENT!

- HARDING "Shag" deux tons
- KRAUS Nylon sculpté deux tons
- VENTURE Tapis commercial deux tons

VOTRE CHOIX A UN SEUL PRIX! **\$5⁵⁰** V.C.

CROSSLEY KARASTAN
En entrepôt pour installation immédiate.
● EMPEREAU ● LANVEAU ● BOLEREAU
● ALPHA ● ADONNEAU ● MARCEAU
AUX PRIX IMBATTABLES DE TAPIS METROPOLITAIN

INSTALLATION GARANTIE A VIE

Ce qui veut dire tout simplement que nous irons chez vous pour quelque problème que ce soit, sans aucuns frais de votre part, aussi longtemps que votre tapis durera.

SERVICE GRATUIT A DOMICILE

Si vous ne pouvez vous rendre, nous vous apporterons tous les échantillons. Aucune obligation de votre part. N'hésitez pas, appelez immédiatement.

681-3514

CARPETTE GRATUITE

Avec tout achat de 30 verges et plus (zeste exclus), vous pouvez choisir une très belle carquette d'entrée d'excellente qualité. Hâtez-vous, quantité limitée!

EXCLUSIVITE

Vaste choix de

CARPETTES

6' x 9' — 9' x 12' de

\$43⁹⁵ à **\$500**

UNE TROUVAILLE SENSATIONNELLE

- CELANESE "Shag" deux tons
- HARDING Tapis commercial
- CROSSLEY Peluche Karastan
- PEERLESS Peluche touffue deux tons

VOTRE CHOIX A UN SEUL PRIX! **\$7⁹⁵** V.C.

SUPER SPECIAL TAPIS COMMERCIAL

Envers caoutchouté, choix de sept couleurs. Idéal pour circulation dense. Quantité limitée, premiers arrivés, premiers servis.

\$3⁶⁹ V.C.

N'OUBLIEZ PAS LE "COIN DES AUBAINES"

Ce "coin" est réservé strictement pour des balances de rouleaux (assez grand) pour couvrir salon et passage.

- COUPONS ● BALANCE DE CONTRATS
- LIGNES DISCONTINUEES

ÉPARGNEZ JUSQU'À 60%

GRAND SPÉCIAL SUR NOS POPULAIRES BAS CANCANI

CANCANI

Ces bas Can Can sont de première qualité. Teintes marine, gris argent, ivoire, charcoal et brun.



A CE BAS PRIX

Vous pourrez vous en procurer plusieurs paires, ou les offrir en cadeau.

S.V.P. VENTE FINALE

LIVRAISON PARTOUT Québec et banlieue.

2 heures de stationnement gratuit.

Rég. 1^{er} le paire

3 paires

\$2

CHARGEX

Geneviève Morel

Spécialiste en Cosmétique médicale et esthétique
217 rue St-Joseph 822-1004

LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS METROPOLITAIN

"Les spécialistes du tapis"

OUVERT TOUTS LES JOURS JUSQU'À 18H. JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21H., SAMEDI JUSQU'À 17H.

CHARGEX

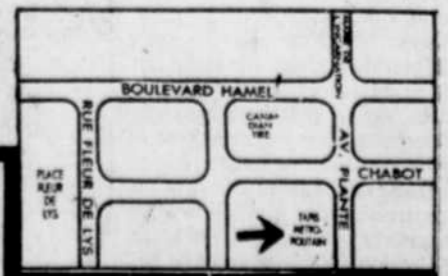
CHARGEX

VOUS ÊTES TOUJOURS PRES DE TAPIS METROPOLITAIN

CHARLESBOURG: Orsavelle, Notre-Dame-des-Laurentides, Les Basques, etc. - 15 minutes.

COTE DE BEAUPRE: Orsavelle, Beauséjour, Beauséjour, etc. - 15 minutes. RIVE-SUD: Lévis, Lévis, St-Romé, Charly, etc. - 10 minutes.

130 AV. PLANTE VILLE VANIER
TEL.: 681-3514



UN FAIT VÉRIFIABLE:

"L'un dans l'autre, les prix Dominion sont inférieurs ou égaux à ceux de toute autre chaîne d'alimentation d'importance."

FAITES LA
PREUVE
PAR 10
CELA VOUS CONVAINCRA!

La preuve par 10 est simple: durant les 10 prochaines semaines, vous n'avez qu'à vérifier sur place les prix Dominion. Comparez les prix Dominion à ceux des autres chaînes d'importance. Vous devrez conclure que

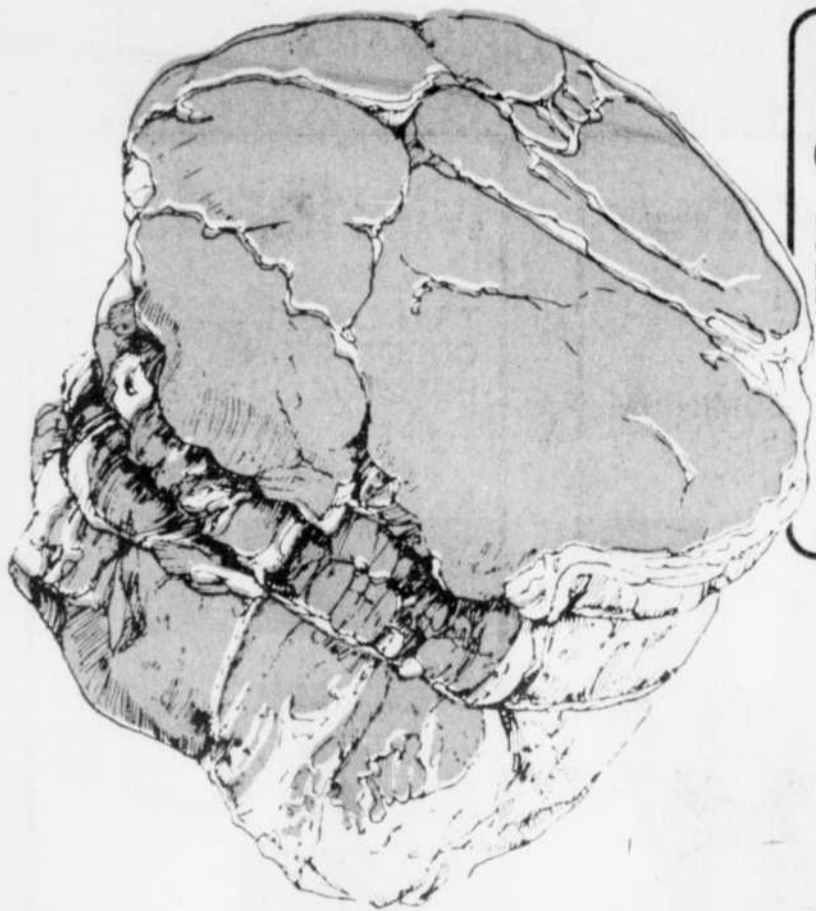
**vous ménagez en grand
chez**

 **ominion**

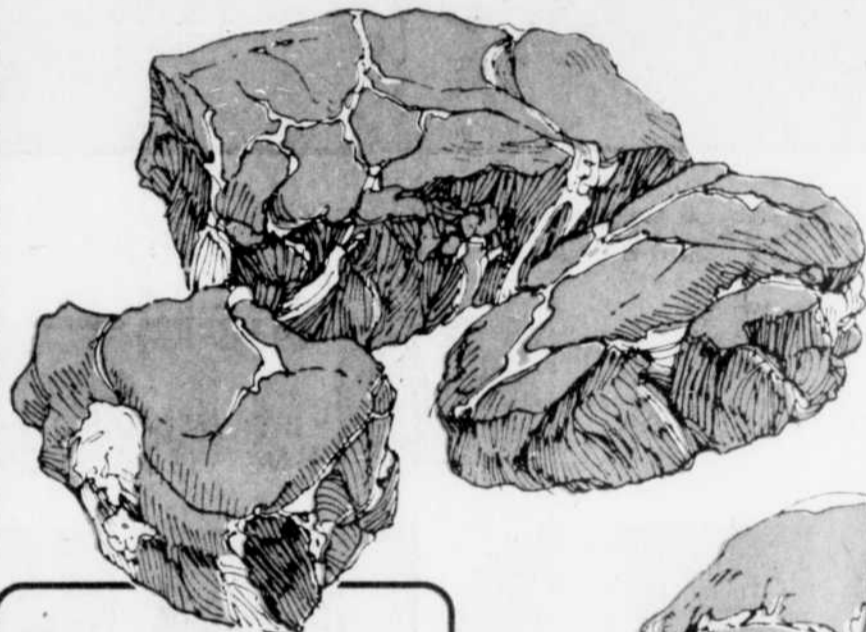
Profitez de la vente-boeuf Dominion. Des prix très spéciaux pour des viandes de grande qualité. Les bouchers Dominion vous les coupent et les présentent selon des normes strictes qui ont fait la réputation des viandes Dominion.



VENTE BOEUF

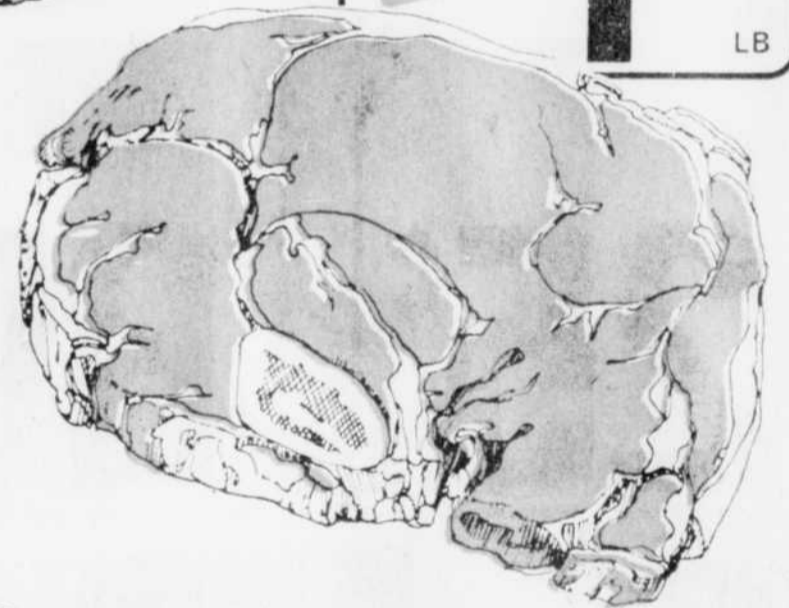


Bifteck ou rosbif
 DE BOEUF CANADA
 CATEGORIE "A"
 BAS DE RONDE
 DESOSSE
98^c LB
 quelle aubaine!

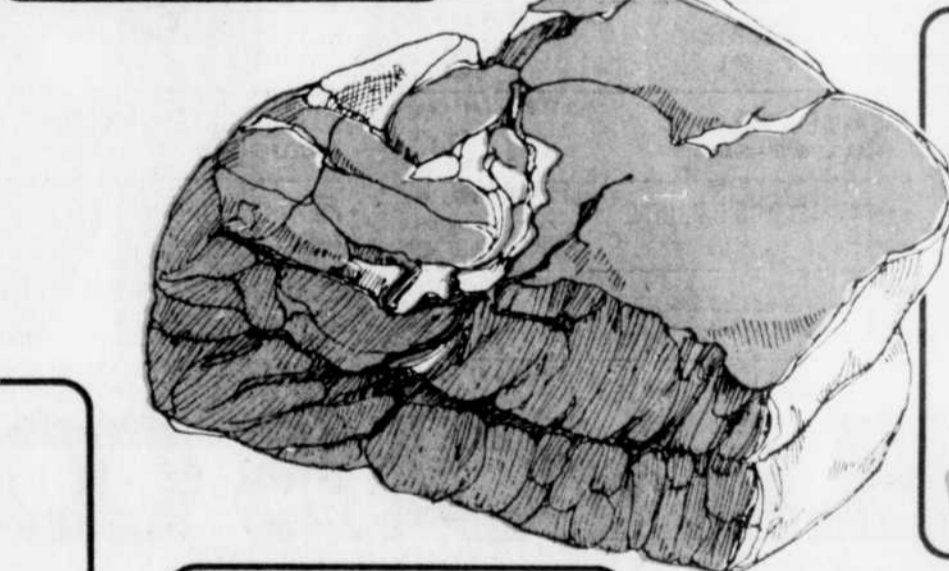
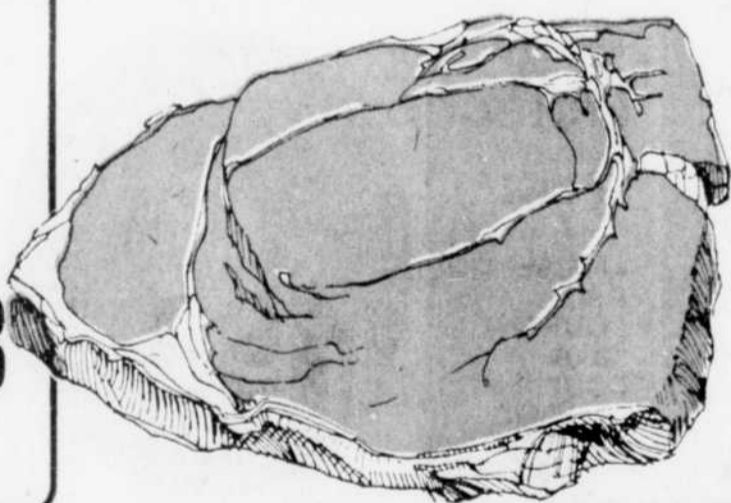


Bifteck de surlonge
 DE BOEUF CANADA
 CATEGORIE "A"
 COUPE DOMINION
 AVEC L'OS
\$158 LB
 quelle aubaine!

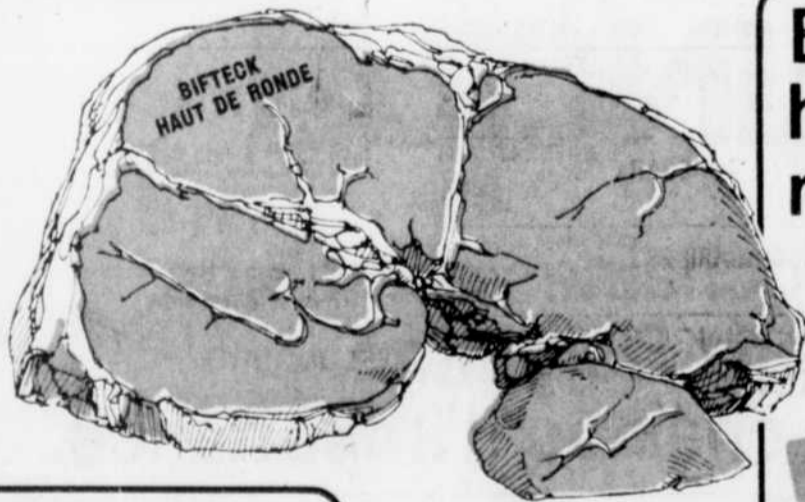
Boeuf à ragoût
 CANADA
 CATEGORIE "A"
 DESOSSE
98^c LB
 quelle aubaine!



Bifteck pointe de surlonge
 DE BOEUF CANADA
 CATEGORIE "A"
 DESOSSE
\$158 LB
 quelle aubaine!

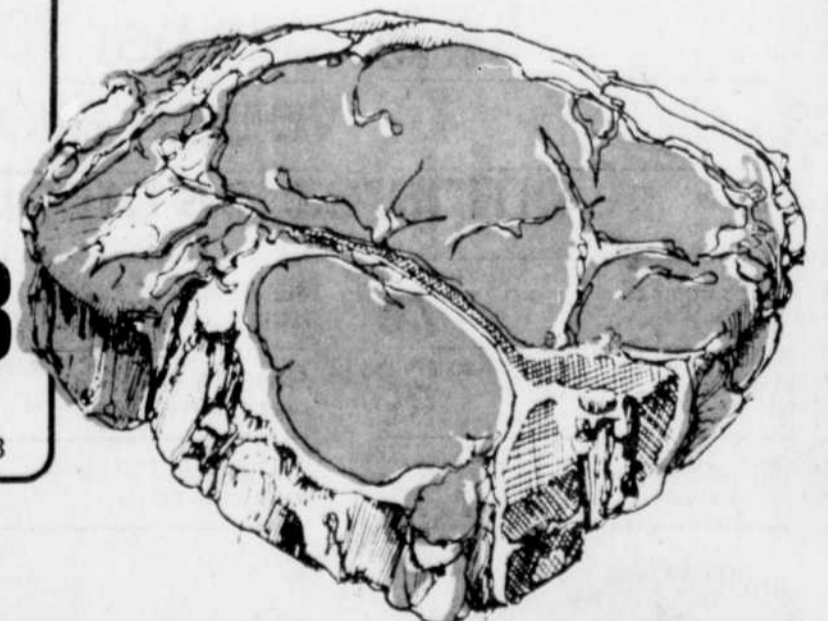


Rosbif de croupe
 DE BOEUF CANADA
 CATEGORIE "A"
 AVEC L'OS
 CHARNU
98^c LB
 quelle aubaine!

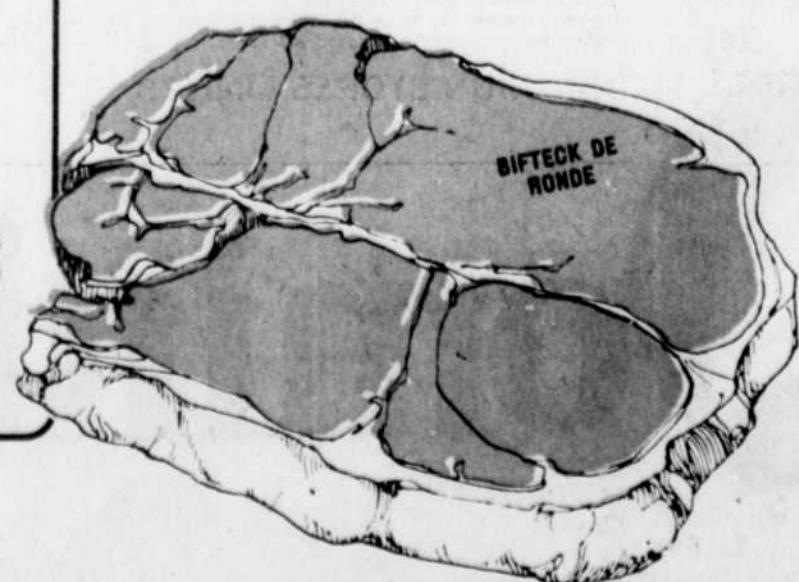


Bifteck haut de ronde
 DE BOEUF CANADA
 CATEGORIE "A"
 DESOSSE
\$128 LB
 quelle aubaine!

Bifteck d'loyau
 DE BOEUF CANADA
 CATEGORIE "A"
 DANS LA LONGE
\$158 LB
 quelle aubaine!



Bifteck de ronde
 DE BOEUF CANADA
 CATEGORIE "A"
 TRANCHE COMPLETE
 DESOSSE
98^c LB
 quelle aubaine!

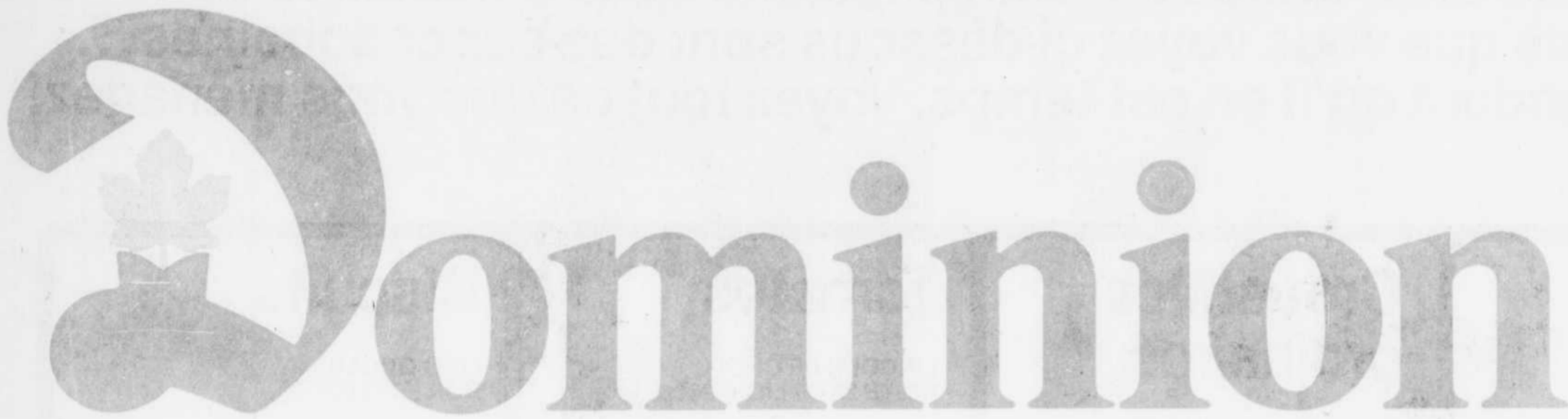


Vous ménagez en grand chez

Un fait vérifiable:

"L'un dans l'autre, les prix Dominion sont inférieurs ou égaux à ceux de toute autre chaîne d'alimentation d'importance."

FAITES LA PREUVE PAR VOUS-MÊME!



Tangerines "Kinnow"
DE CALIFORNIE JUTEUSES—SANS PÉPINS GROSSEUR 123

quelle abaisse!

25¢ LB

Piments verts
IMPORTÉS

quelle abaisse!

39¢ LB

Sirop de maïs—
CROWN BRAND BOUT. 2 LB (.91 KG.)

quelle abaisse!

65¢

Margarine Village
EMBALLAGE ALUMINIUM PAQUET 1 LB (454 G.)

quelle abaisse!

58¢

Marinades
TRANCHÉES—CORONATION POT 24 OZ LIQ. (682 ML.)

quelle abaisse!

78¢

VIANDES

ROULÉS COTTAGE FUMÉS—MAPLE LEAF	2.19
SAUCISSES PORC ET BOEUF CANADA PACKERS	.89
MORCEAU DE BOLOGNE ORDINAIRE OU CIRE—ENV. 2 1/2 LB—MAPLE LEAF	.78
BACON DÉCOUENNÉ JUBILEE	1.49
JAMBON À DÎNER CRYOVAC—PETIT GORET MARQUE POPULAIRE	2.45
ÉPAULE DE PORC FUMÉ 5 A 6 LB—MARQUE POPULAIRE	1.09
SALADE DE CHOUX TAILLEFER	.89
CRETONS TAILLEFER	1.19
BOUDIN TAILLEFER	.79
JAMBON CUIT TRANCHE—BITTNER	.99
SAUCISSES FUMÉES DOMINO	.79
ROULÉS AUX OEUFS BLOPACÉ	1.99
JAMBON PRÊT-À-MANGER AVEC L'OS—MAPLE LEAF	1.19

MIEL LIQUIDE CANADA NO. 1—BILLEY BEE	POT 32 OZ LIQ. (900 G)	1.79
JUS DE TOMATE DE FANTAISIE—LIBBY	BOÎTE 48 OZ LIQ. (1.36 G)	.63
SAUCE À SALADE MIRACLE WHIP—KRAFT	POT 16 OZ LIQ. (454 ML)	.70
MARMELADE 3-FRUIT KRAFT	POT 24 OZ LIQ. (681 ML)	1.19
NOURRITURE POUR CHIENS VARIÉE—DR. BALLARD	BOÎTE 14 OZ (396.9 G)	.38
ALIMENTS POUR CHATS VARIÉS—MISS MEW	BOÎTE 6 OZ (170 G)	.25
"CUP-A-SOUP" DE LIPTON MELANGE A SOUPE—VARIÉ	PAQUET DE 4 ENV. (39 G)	.49
LAIT ÉVAPORÉ CARNATION	BOÎTE 16 OZ (454 G)	.33
COCA-COLA BOUTEILLE CONSIGNÉE	BOUT. 26 OZ LIQ. (750 ML)	.34
SAUMON ROSE DE FANTAISIE—GOLD SEAL	BOÎTE 7 1/2 OZ (220 G)	.92
DÉTERSIF EN POUDRE TIDE	BOÎTE 5 LB (2.27 KG)	2.42
SERVIETTES DE PAPIER KLEENEX BOUTIQUE	PAQUET DE 75 (31.3 CM)	.58
PAPIER DE TOILETTE COULEURS VARIÉES—DELSEY	PAQUET 2 ROUL. (10.7 CM)	.58
CONFITURE DE FRAISES AVEC PECTINE—HABITANT	POT 24 OZ LIQ. (682 ML)	1.28

NETTOYEUR TOUT USAGE SANI FOAM	BOÎTE 14 OZ (397 G)	1.00
NETTOYEUR SANIFLUSH A TOILETTE	BOÎTE 34 OZ (964 G)	.83
TARTES CUITES VARIÉES CONGÉLÉES—SARA LEE	24 OZ (680 G)	1.16
FILET D'AGLEFIN CONGÉLÉ—HIGH LINER	PAQUET 1 LB (454 G)	1.57
GLAÇAGE À LA VANILLE OU AU CHOCOLAT FOUETTE—BETTY CROCKER	PAQUET 9.5 OZ (269 G)	.83

PRODUITS DOMINION

FRAISES ENTIÈRES CONGÉLÉES—SANS SUCRE CANADA DE FANTAISIE—DOMINION	PAQUET 20 OZ (576 G)	\$1.05
TARTE AUX RAISINS RICHMELLO	20 OZ (566.99 G)	.79
GÂTEAU AUX CERISES RICHMELLO	12 OZ (340.19 G)	.99
BRIOCHEs DU CARÈME RICHMELLO (PAQUET DE 12—\$1.39)	PAQUET DE 6	.79
HARICOTS VERTS CONGÉLÉS GENRE FRANÇAIS—CANADA DE FANTAISIE—DOMINION	PAQUET 10 OZ (283 G)	.32
HARICOTS VERTS ENTIERS CANADA DE FANTAISIE—DOMINION	PAQUET 10 OZ (283 G)	.49
LÉGUMES MÉLANGÉS CONGÉLÉS—CANADA DE FANTAISIE—DOMINION	PAQUET 11 OZ (312 G)	.41

Listerine SPÉCIAL!

ANTISEPTIQUE—PRIX COURANT \$2.19 BOUT. 30 OZ LIQ.

\$1.99

MÉLANGES À PUDDING VANILLE—CHOCOLAT OU "BUTTERSCOTCH" NESTLÉ	BOÎTE 15 1/2 OZ LIQ. (425 G)	.50
SAUCE À "ROAST BEEF" CONCENTRE DU CHEF	CONT. 7 OZ	.88
THON PÂLE EN MORCEAUX BYE THE SEA	BOÎTE 6 1/2 OZ (184 G)	.69
ORANGES MANDARINES KON TIKI	BOÎTE 10 OZ LIQ. (284 ML)	.39
SHAMPOOING JOHNSON'S ET "SANS PLEURS" POUR BÉBÉS—SPÉCIAL! PRIX COURANT \$2.39—OFFRE SPÉCIALE! LES DEUX \$2.19		\$2.19

PÂTES ALIMENTAIRES GATTUSO	PAQUET 2 LB (907 G)	.69
SAUCE À LA TOMATE GATTUSO	BOÎTE 8 OZ LIQ. (227 ML)	.19
DESITIN LOTION POUR LA PEAU PRIX COURANT \$1.39	SPECIAL! BOUT. 300 ML	1.25
TAMPONS KOTEX REGULIERS OU ULTRA—PRIX COURANT \$1.79	SPECIAL! PAQUET DE 30	1.49
DÉSODORISANT SOFT & DRI ANTISUDORIFIQUE	BOÎTE 5 OZ	1.19
SHAMPOOING HEAD & SHOULDERS POUR CHEVEUX	BOUT. 250 ML	2.19

Dentifrice MacLeans SPÉCIAL!

MENTHE FRAÎCHE—"SPEARMINT" OU FLUORURE

\$1.09

TUBE 100 ML (REG. \$1.16)

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture mardi, le 11 février 1976 au Dominion: 850 St-Jean, 2537 boul. Ste-Anne, Les Galeries Ste-Anne, 900 De La Canardière, 965 St-Cyrille, 435 St-Vallier, 1455 Ste-Foy, 2652 Laurier et 2700 Laurier, Québec. Aussi Les Galeries Ohagnon, 300 Côte du Passage, Lévis.

DOMINION STORES LIMITED



LES VRAIES AUBAINES DE LA DERNIÈRE HEURE!

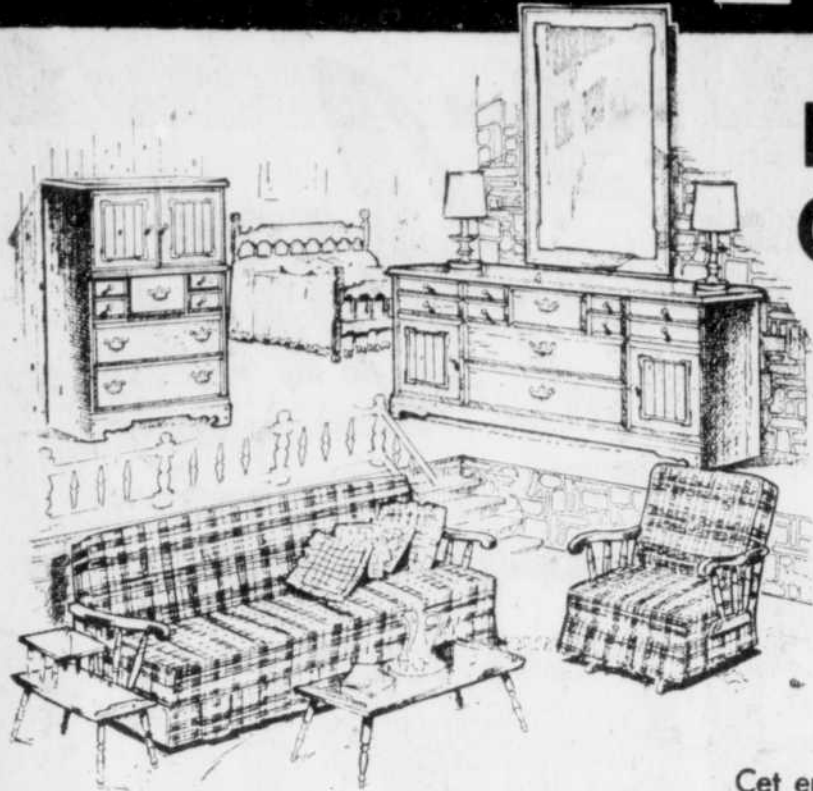
Dominion vous offre toutes les semaines une série d'aubaines dans ce cahier. Celles que vous voyez ci-dessous sont des super-aubaines... profitez-en pendant qu'il en est temps. Voyez tout ce que vous ménagez!

<p>Jus d'Orange</p> <p>CONGELÉ—DE CONCENTRÉ—DOMINION SANS SUCRE—BOITE 12½ OZ LIQ. (355 ML.)</p> <p>quelle aubaine!</p> <p>38¢</p>	<p>Croustilles ordinaires</p> <p>HOSTESS EMBALLAGE JUMELÉ SAC 8.8 OZ (250 G.)</p> <p>quelle aubaine!</p> <p>68¢</p>	<p>Tomates</p> <p>LINCOLN DE CHOIX BOITE 28 OZ LIQ. (796 ML.)</p> <p>quelle aubaine!</p> <p>38¢</p>	<p>Biscuits</p> <p>LIDO GOGLU BOITE 794 G.</p> <p>quelle aubaine!</p> <p>88¢</p>
---	---	---	--

<p>rabais de</p>	<p>20¢</p>		<p>Avec ce coupon et l'achat de ESSUIE—TOUT KLEENEX Couleurs variées—Paquet 2 rouleaux Prix spécial 88¢ — Avec coupon 68¢ 20c DE RABAIS L'offre se termine mardi, le 17 février 1976.</p>
<p>rabais de</p>	<p>30¢</p>		<p>Avec ce coupon et l'achat de COUPE CAFÉ—CARNATION Pot de 16 oz Prix spécial \$1.18 — Avec coupon 88¢ 30c DE RABAIS L'offre se termine mardi, le 17 février 1976.</p>
<p>rabais de</p>	<p>20¢</p>		<p>Avec ce coupon et l'achat de MARINADES SUCRÉES Coronation—Pot 24 oz liq. Prix spécial 78¢ — Avec coupon 58¢ 20c DE RABAIS L'offre se termine mardi, le 17 février 1976.</p>
<p>rabais de</p>	<p>20¢</p>		<p>Avec ce coupon et l'achat de SPAGHETTI GATTUSO Paquet cello 2 lb Prix courant 69¢ — Avec coupon 49¢ 20c DE RABAIS L'offre se termine mardi, le 17 février 1976.</p>
<p>rabais de</p>	<p>25¢</p>		<p>Avec ce coupon et l'achat de VIANDE FUMÉE HYGRADE Paquet de 4 env. 2 oz Prix courant \$1.49 — Avec coupon \$1.24 25c DE RABAIS L'offre se termine mardi, le 17 février 1976.</p>

Vous ménagez en grand chez Dominion

POUR BIEN MEUBLER VOTRE VIE A DEUX avec **ROY**



ENSEMBLE COLONIAL 3 PIECES

- Cet ensemble comprend:
- 1 table • 4 chaises
 - Bureau triple • lit
 - miroir • commode
 - matelas
 - sommier-caisse
 - sofa • 1 fauteuil
- Incluant CUISINIÈRE ET REFRIGÉRATEUR ROY



• CUISINIÈRE et REFRIGÉRATEUR

ROY

INCLUS

\$ 1,695

• CUISINIÈRE et REFRIGÉRATEUR

ROY

INCLUS



une commode

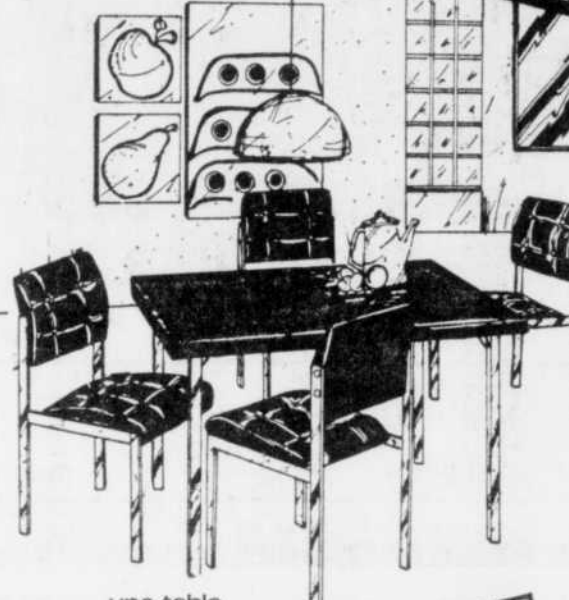
un miroir encadré
un bureau-triple

base
roulettes
une tête de lit
un matelas

un sommier-caisse

ENSEMBLE MODERNE

\$ 1,695

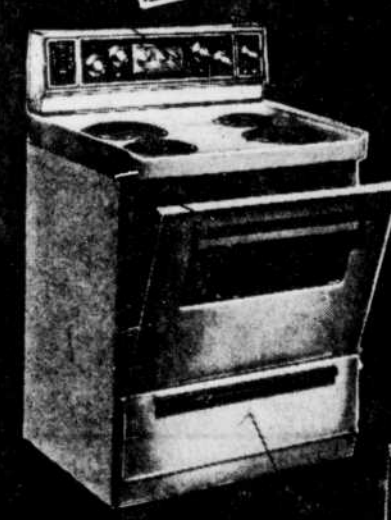


une table
4chaises



un divan
un fauteuil
couleur au choix

INCLUS
AVEC CHAQUE ENSEMBLE
CUISINIÈRE et REFRIGÉRATEUR
ROY



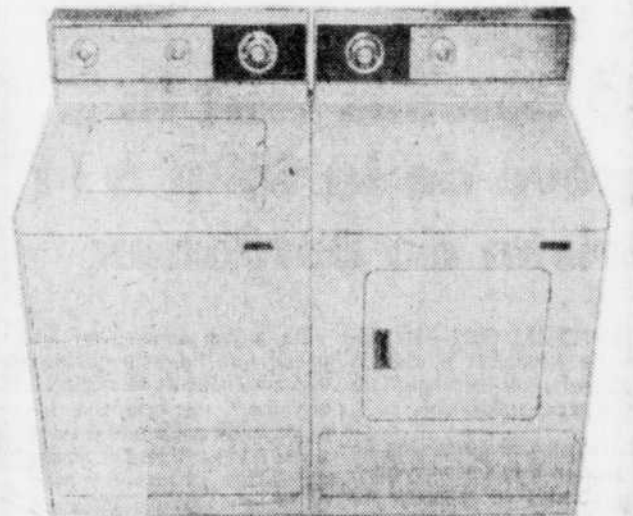
CUISINIÈRE ROY 30 POUÇES

automatique,
blanc,
or ou
avocado

REFRIGÉRATEUR ROY

13.5 P.I.C.U.
SANS GIVRE

blanc,
or ou
avocado



NON INCLUS

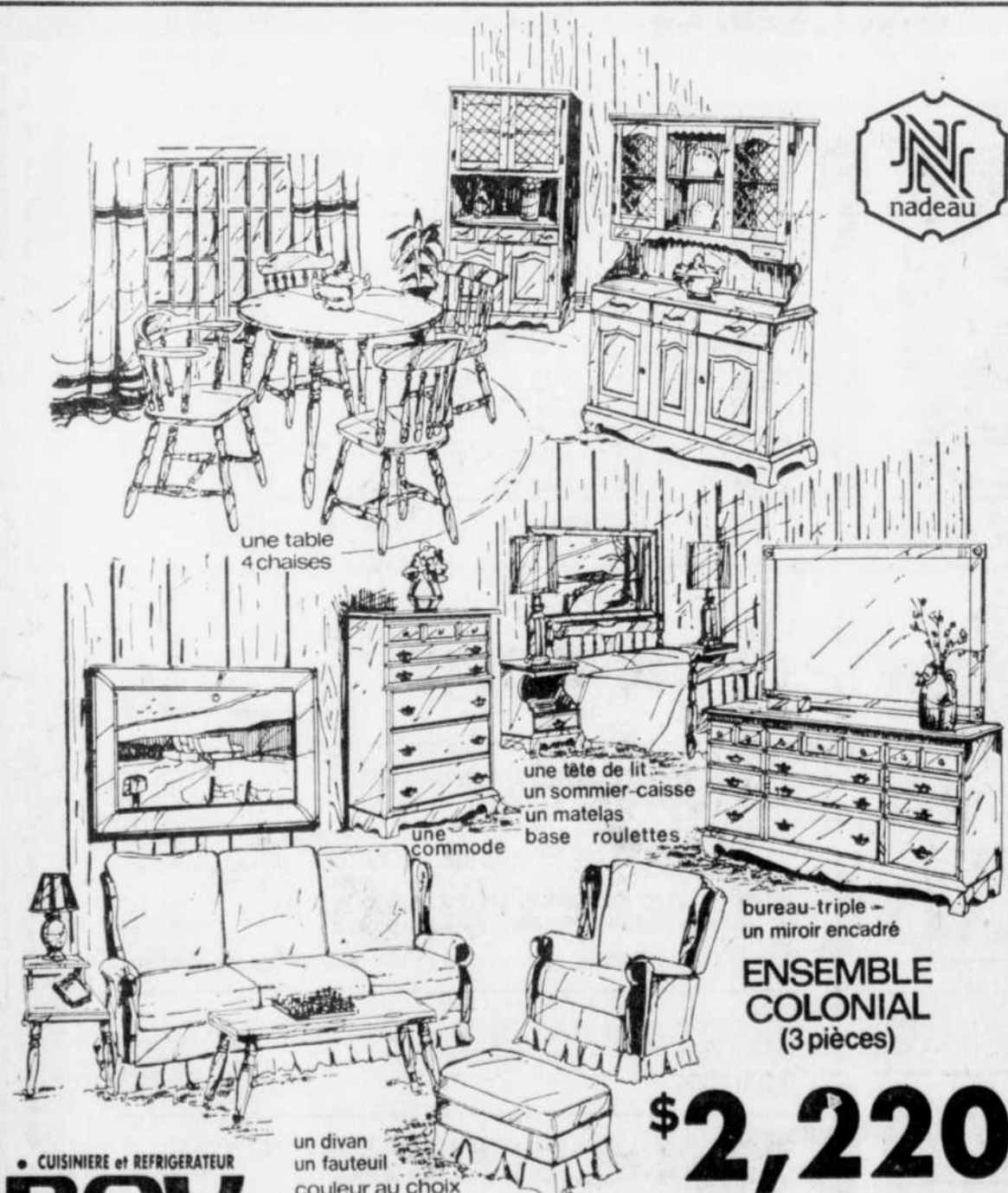
LESSIVEUSE et SECHEUSE ROY

LAVEUSE ROY... une cuve de 18 livres, ce qui permet de faire la lessive de tous... même d'une grosse famille... laveuse économique même pour les petits lavages, parce qu'elle possède un réglage de niveau.

\$ 359⁹⁵ SERVICE INCLUS
Léger supplément pour couleur

SECHEUSE ROY... elle a une grosse capacité... elle sèche, adoucit et fait revivre tout ce que vous avez lavé. Elle est rapide et efficace grâce à son ventilateur qui extirpe l'humidité en évacuant 200 pieds cubes d'air à la minute.

\$ 224⁹⁵ SERVICE INCLUS
Léger supplément pour couleur



ENSEMBLE COLONIAL (3 pièces)

\$ 2,220

• CUISINIÈRE et REFRIGÉRATEUR
ROY
INCLUS

un divan
un fauteuil
couleur au choix

TIRAGE d'un VOYAGE dans le SUD



par AIR CANADA

Un coupon de participation vous sera remis pour chaque \$100 d'achat.

20%

DE REDUCTION SUR LES BAGUES de FIANÇAILLES ET JONCS



CHARGEX



GASTON

Levesque INC.



100, RUE CHABOT - 250, RUE ROUSSEAU - 101, RUE BEAUCAGE - VILLE VANIER - Tél.: 683-3471

Négligence criminelle: amende de \$500 et probation

par J.-Claude RIVARD

Un jeune homme de Saint-Romuald, Jacques Gosselin, âgé de 21 ans, s'en est tiré de façon assez heureuse, hier, alors qu'il était accusé de négligence criminelle en rapport avec le drame qui coûta la vie à Jean-Yves Cadorette, âgé de 18 ans, à Saint-Romuald, le 1er juillet 1973.

Le juge Paul Roy, de la cour des sessions de la paix, l'a condamné à \$500 d'amende, avec probation de deux ans et interdiction de conduire tout véhicule pour une durée d'un an. Un délai de six mois lui a été accordé pour payer l'amende. A défaut de le faire, il sera passible de six mois de prison.

Il s'agit d'une des sentences les plus "clémentes" imposées dans le district judiciaire de Québec, ces dernières années, dans des causes de négligence criminelle, révélait-on hier, au palais de justice en expliquant ce phénomène nouveau qui veut que Dame Justice soit davantage préoccupée par la réhabilitation des prévenus que par la nécessité d'imposer des peines exemplaires.

Le soir fatigué, Gosselin se serait rendu avec un groupe d'amis au bar "Le Bois Rond", à Saint-Romuald. Il s'y serait consommé 5 à 6 bouteilles de bière, a révélé un témoin. L'accusé aurait momentanément quitté son groupe d'amis: ces derniers l'auraient retrouvé endormi dans sa voiture, vers les 11 heures du soir. Vers les deux heures du matin, on l'a réveillé.

Quelque peu somnolent, Gosselin aurait fait monter ses amis en leur annonçant une balade à Saint-Romuald et à Saint-Étienne.

Ils se dirigeaient vers l'ouest lorsqu'ils auraient heurté le piéton Cadorette. Passager du véhicule, Donald McGuire, âgé de 18 ans, a révélé que la victime se trouvait presque dans le milieu du chemin et que le conducteur Gosselin a dû donner un vigoureux coup de volant pour l'éviter. Il a dit que la voiture circulait à une vitesse de 30 à 40 milles; que la chaussée était humide. Après l'impact, on a fait un bout de chemin pour revenir sur les lieux de l'accident a-t-il révélé.

Le policier Paul Saint-Louis a par ailleurs révélé

qu'à son arrivée, l'accusé sentait l'alcool et qu'il avait de la difficulté à parler. La victime se trouvait dans le fossé à environ 50 pieds de la voiture. Le test de l'ivresse-mètre révéla une alcoolémie de 0.15 chez Gosselin.

Selon le témoignage du Dr P.-E. Fortier, il est à présumer qu'au moment de l'accident, l'accusé avait une alcoolémie de 0.18.

L'agent Rémy Harvey, de la SQ, a révélé qu'un des phares de l'auto de l'accusé était fracassé en mille miettes.

L'agent Michel Fréchette a révélé que les lieux de l'accident sont normalement éclairés; que la victime a présument été heurtée à 200 pieds avant l'entrée d'une courbe "qui se prend assez bien" en face du 1334 Commerciale. Il a surtout révélé que la voiture de l'accusé a laissé un sillon long de 110 pieds dans l'herbe longeant l'accotement de la route. Il y avait aussi de l'herbe sous le véhicule.

Autres causes

L'une des dernières manifestations de "clémence" des tribunaux avait été rendue ces dernières semaines dans la cause du Loretain Alain Bédard qui a écopé de 12 fins de semaine de détention, après s'être reconnu coupable de l'infraction réduite de délit de fuite en rapport avec le drame qui coûta la vie au jeune Normand Paré, âgé de 10 ans, à Val Bélar, pendant la nuit du 5 au 6 avril 1974. Il était originalement accusé de négligence criminelle.

Une telle réduction de la négligence criminelle à l'accusation de "conduite dangereuse" a valu, le mois dernier, \$500 d'amende à la Québécoise Michèle Laflamme, en rapport avec un accident survenu l'été dernier, à l'île d'Orléans, et qui coûta la vie à trois personnes.

Il y a deux ans, une condamnation pour négligence criminelle avait valu un an de prison au Québécois Gérard Dufour, à propos d'un drame qui coûta la vie aux adolescentes Sylvie Drouin, Claire Paquin et Louise Déry, à Giffard, le 18 mars 1972.

La sentence la plus lourde imposée dans un cas de négligence criminelle, est celle obtenue de Me André Gaulin (alors procureur de la couronne) du juge Georges-René Fournier, de la cour supérieure, contre le pilote d'a-

vion Jean-Paul Leblanc, à propos d'un accident d'avion survenu à Fort-Chino en juin 1968 et qui coûta la vie à un

ami de l'accusé, le technicien Patrick-Guy Giguère. M. Leblanc a écopé de deux ans de pénitencier, assorti de deux

ans de probation et d'une interdiction de piloter tout aéronef au Canada pendant deux ans.

Soit dit en passant, M. Leblanc qui s'est de lui-même livré à la police, cet

automne, après la décision partagée de la Cour suprême maintenant le verdict de culpabilité prononcé contre lui

par 12 jurés, pourrait bénéficier d'une libération conditionnelle "à titre exceptionnel", d'ici la fin du mois.

JOYEUX CARNAVAL!



PAMPLEMOUSSES
A CHAIR BLANCHE
GROSSEUR 48
PRODUIT DE LA FLORIDE 6/ **.65**

CAROTTES
CULTURE DU QUEBEC
CANADA # 1
Cello 5 lb **.49**

RADIS DE LA FLORIDE ROUGES ET CROQUANTS
2/ **.27**
Cello 6 oz

EGG ROLLS
BILOPAGE **1.68**
Bte de 12

TETE FROMAGEE
ST-CASTIN **.83**
Cont. 10 oz

FILET
DE GOBERGE **.83**
Bte 1 lb

THE EN SACHETS
"PRIOR PACK" SALADA Cello de 100 **.85**

CREME GLACEE
SAVEURS VARIEES ST-CASTIN Carton 1/2 gal. **1.19**

BISCUITS
OREO CHRISTIE Sac 15.9 oz **.85**

JUS DE TOMATES
CATEGORIE FANTAISIE AYLMEY Bte 19 oz **.25**

SHORTENING
VEGETAL GRISCO Bte 3 lb **1.85**

SOUPES
POIS OU LEGUMES HABITANT Bte 28 oz **.48**

AVEC LES PRODUITS DE QUALITE C'EST CERTAIN!

SOUPE POULET ET NOUILLES ST-CASTIN Bte 2 env. .29	MARINADES SUCREES ST-CASTIN Bocal 24 oz .78
BEURRE D'ARACHIDES CREMEUX ST-CASTIN Bocal 16 oz .83	SIROP DE TABLE ST-CASTIN Bout. 32 oz .82
MIEL BLANC PUR LIQUIDE ST-CASTIN Bocal 16 oz .98	CONFITURES DE FRAISES AVEC PECTINE ST-CASTIN Bocal 24 oz 1.10
CAFE INSTANTANE ST-CASTIN Bocal 10 oz 2.38	FEVES JAUNES LONGUES CATEGORIE DE CHOIX ST-CASTIN Bte 19 oz .49
BLE D'INDE EN EPIS ST-CASTIN Bte 40 oz .69	POIS VERTS ASSORTIS CATEGORIE DE CHOIX ST-CASTIN Bte 10 oz .27
PECHES TRANCHEES CATEGORIE DE FANTAISIE ST-CASTIN Bte 19 oz .59	EAU MINERALE ST-CASTIN Bout. 30 oz .29

80 détenus font la grève de la faim à la prison de Bordeaux

MONTREAL (PC) — La prison de Bordeaux a, depuis lundi soir, son contingent de détenus contestataires.

Le ministère québécois de la Justice a fait savoir, hier, que 80 des 97 détenus de l'aile "B" de cette maison de détention faisaient la grève de la faim parce que, d'après le ministère, on a restreint le temps alloué aux récréations et que l'on a adopté des "mesures restrictives" sur les allées et venues des détenus dans l'aile "B".

De même source, on apprend que "depuis quelque temps et pour un temps indéterminé," on empêche les détenus de cette aile d'avoir accès à la cantine. Les motifs officiellement invoqués pour éloigner de la cafétéria ces détenus sont:

- 1- augmentation du vandalisme,
- 2- manque de respect envers le personnel et
- 3- "attitude négative" des prisonniers.

Tartinez vos rôties de MAP-O-SPREAD

Si vous aimez les douceurs, vous raffolerez du MAP-O-SPREAD. Doux et crémeux, il s'étend facilement sur pains, rôties, biscuits et gâteaux. Exquis au déjeuner et pour le goûter. Une bonne source d'énergie pour toute la famille. Disponible dans votre supermarché.

MAP-O-SPREAD
Produits de qualité Ernest Carrière Inc.

BREUVAGE DE FRUITS
VARIES F.D.L. Bocal 64 oz **.79**

TOMATES
CATEGORIE DE CHOIX UTOPIA Bte 19 oz **.55**

GELEE A DESSERT
SAVEURS VARIEES ROYAL Bte 3 oz **.28**

RIZ FRIT
SAVEURS VARIEES MINUTE Bte 6 oz **.55**

CEREALES
REGULIER OU CASSONADE MINI-WHEAT DE KELLOGG Bte 13 oz **.84**

NOURRITURE POUR CHIENS
SAVEURS VARIEES Dr BALLARD Bte 15 oz **.28**

HUILE VEGETALE
CRISCO Bout. 38 oz **1.70**

SHAMPOOING
HEAD & SHOULDERS Bout. 250 ml **2.12**

BISCUITS
CHIPS ANDY CHRISTIE Sac 16 oz **.95**

MARGARINE DURE
GOLDEN GIRL 1 lb (aluminium) **.50**

DETERGENT LIQUIDE
POUR LA VAISSELLE IVORY Cont. 32 oz **.99**

POUDING INSTANTANE
SAVEURS VARIEES ROYAL Bte 3.5 oz **.33**

MARGARINE MOLLE
GOLDEN GIRL Cont. 1 lb **.68**

DETERSIF EN POUDRE
TIDE Bte 10 lb **4.59**

SAUCE A LA VIANDE
POUR SPAGHETTI CUISINES ROCHETTE Bocal 24 oz **1.41**

SAUCE A PIZZA
CUISINES ROCHETTE Bocal 24 oz **1.39**

CHOCOLAT
BUDS, MACARONS, WAFERS, CARAMEL ROLLS NEILSON Cello 12 oz **1.29**

TOUJOURS A VOTRE SERVICE LES MARCHES D'ALIMENTATION



La Citadelle est très difficile à défendre contre les incendies

par Roch DESGAGNE

Si, en dépit de son âge, la Citadelle de Québec demeure une vraie forteresse, on vient de réaliser que cette place forte est très vulnérable devant un ennemi implacable: le feu.

Comme la plupart des immeubles et lieux à caractère historique du Vieux Québec, la Citadelle constitue un énorme problème, lorsqu'il s'agit de protéger les résidences et les baraques contre un incendie comme celui de lundi dernier.

C'est la constatation majeure qui a été faite, lors d'une discussion entre les autorités militaires de la Citadelle et les dirigeants du service des incendies de Québec, en fin de semaine.

On ne peut rien changer

La grande difficulté provient du fait qu'il est pratiquement impossible de modifier, de quelque façon que ce soit, l'apparence des immeubles historiques comme des monuments.

Par exemple, l'étroite porte Dalhousie, à l'intérieur de la Citadelle, n'a pas permis l'accès des nouvelles pompes de la ville de Québec sur les lieux de l'incendie, près de la résidence du gouverneur général, située à l'extrémité sud de la Citadelle.

"C'est le même problème dans tout le Vieux Québec, où on ne peut même pas changer des portes à des maisons historiques", notait le directeur du service des incendies, M. Cyrille Mainguy. Le groupe discutait alors des moyens d'assurer plus de sécurité à la Citadelle, soit en élargissant les voies d'accès ou en installant des échelles à la résidence.

Il est possible d'améliorer la protection, à l'intérieur, au moyen d'un système de gicleurs, mais il n'est pas question de toucher à l'extérieur des immeubles, expliquait pour sa part le major Jacques Grenier, commandant intérimaire du 22^e Régiment.

Selon une entente, la Citadelle est protégée par la ville de Québec, en cas d'incendie. On dispose, sur le lieu même, de neuf bouches d'incendie, mais la pression est insuffisante lorsqu'il se produit une demande d'eau comme celle de lundi dernier.

On estime, par contre, que le système d'alarme de la Citadelle est efficace. Les derniers incendies importants à la Citadelle remontaient à 1948 et à 1926.

Propriété mixte

Une situation plutôt étrange, c'est que la propriété, l'administration et la conservation de la Citadelle relèvent de cinq ou six ministères et services gouvernementaux fédéraux.

Les bâtiments appartiennent au ministère de la Défense nationale, les immeubles, comme la résidence du gouverneur général, au ministère des Travaux publics, et aussi à la Commission des monuments et sites historiques. Les fonctionnaires des Archives nationales et des Musées de guerre sont également sur les lieux, depuis une semaine.

La partie extérieure de la muraille de la Citadelle appartient au ministère des Affaires indiennes. L'histoire ne dit pas si le bouc "Baptiste" appartient au ministère de l'Agriculture!... Cela implique pourquoi il est à peu près impossible aux occupants de la Citadelle d'ajuster tous ces détails de propriété et de juridiction, avant d'obtenir la moindre

Une maison endommagée par le feu

Une maison de deux étages a été endommagée par un incendie à Ville Vanier, hier soir. Elle s'élève au 489 rue Turcotte et elle sera inhabitable pour quelques jours, au moins.

Le feu a éclaté dans le logement de l'étage supérieur qu'habitait la famille Jean-Claude Guay qui était absente à ce moment-là. Les pompiers ont été alertés vers 19h30 et ils ont constaté que les flammes faisaient rage dans le salon.

modification ou amélioration.

Un "trou"

Un dirigeant de l'Association des pompiers qui prenait part à la rencontre, a recommandé aux autorités de la Citadelle de faire vérifier le mur coupe-feu de l'immeuble, car on y a découvert un trou, d'environ 20 pouces carrés, percé l'été dernier pour passer des fils électriques.

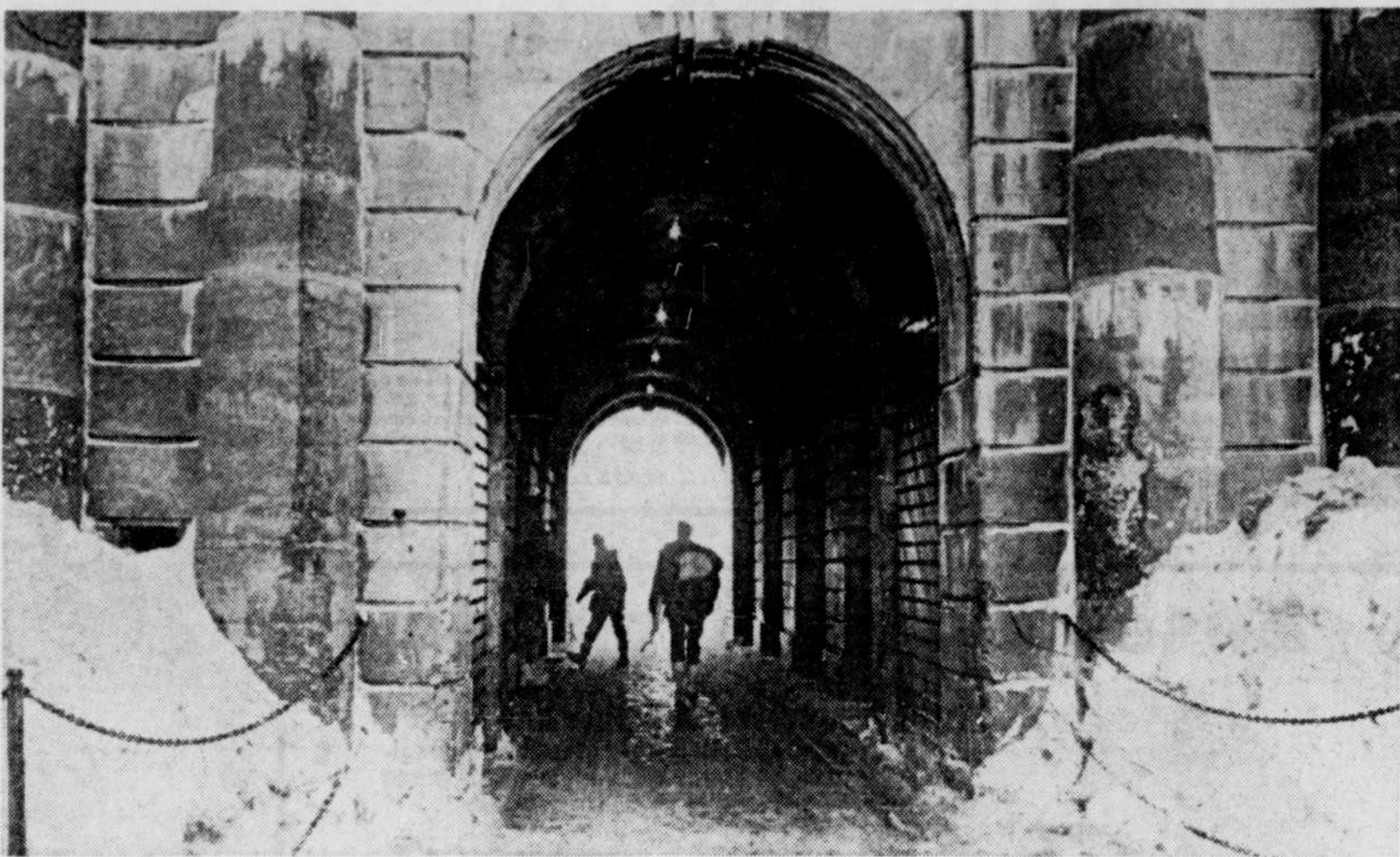
Selon les quelques indications fournies par le commissaire aux incendies de Québec, Me Cyrille Delage, le feu qui a lourdement endommagé la résidence québécoise du gouverneur général Jules Léger, lundi dernier, a pris naissance au monte-charge de la cuisine. Les spécialistes de l'Institut médico-légal approfondissent toutefois leurs recherches.

Jusqu'ici, il a été impossible d'obtenir de précision quant aux dommages matériels, et l'on insiste surtout sur la valeur historique de l'immeuble atteint par le feu.

Objets d'art sauvés

D'après les autorités militaires, il n'y a rien de perdu au point de vue peintures et oeuvres d'art. L'intervention efficace des pompiers aidés par les militaires, a permis de sauver les collections des bibliothèques, des objets d'art et même des meubles de grande valeur.

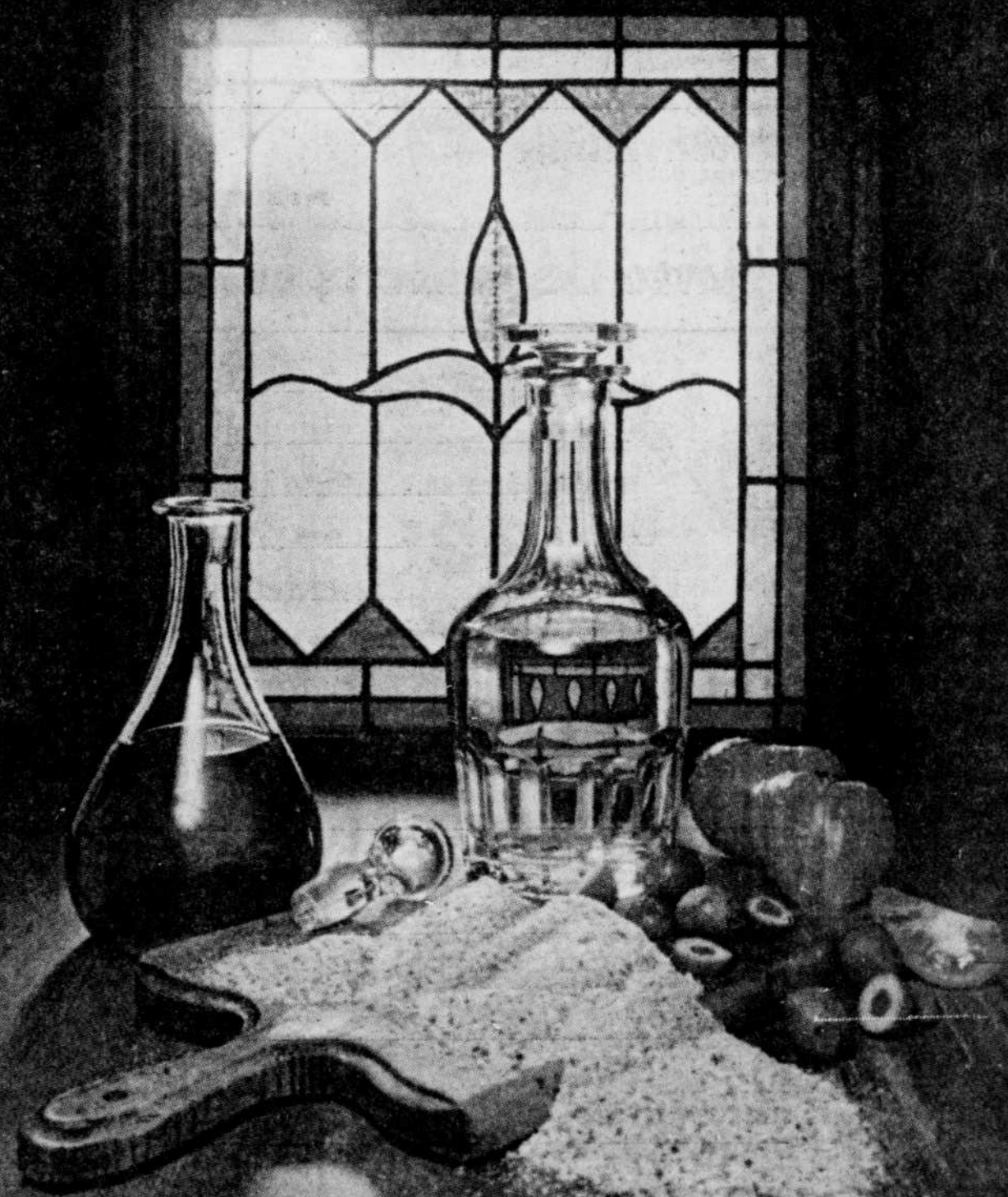
Quatre tableaux, qui avaient été remisés dans une chambre, ont été protégés par une épaisse couche de glace, au cours des opérations de lutte à l'incendie, a fait savoir le major Jacques Grenier.



Le fait que les plus puissants véhicules du service des incendies de Québec n'aient pu franchir le poste de garde, au centre de la Citadelle, a diminué le rendement des pompiers.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Pastene illumine tout l'art culinaire



Tout comme peinturlurer n'est pas peindre, faire à manger n'est point cuisiner.

Cuisiner, c'est aimer. C'est avoir de l'imagination, de la sensibilité. C'est à la fois savoir plaire à l'œil et séduire le palais. C'est connaître les ingrédients et le dosage des condiments.

C'est aussi connaître Pastene et ses produits en or. Pastene, qui offre à l'amateur gastronomique son huile pure d'olive, véritable or liquide qui parfume délicatement fritures, salades, sauces et sautés; son vinaigre de vin à robe de rubis;

ses tomates pelées et broyées toutes prêtes à rehausser, en savoir comme en couleur, une recette raffinée; et enfin, sa chapelure assaisonnée à l'italienne pour farcir ou épaisir, paner ou gratiner. Pastene—à des prix qui ne sont point gastronomiques.

Enrichissez votre répertoire gastronomique en obtenant gratuitement la brochure de recettes Pastene. Vous n'avez qu'à la demander en écrivant à:

Pastene, 1505 ouest, rue Louvain, Montréal, ou Pastene, B.P. 81, Québec 8



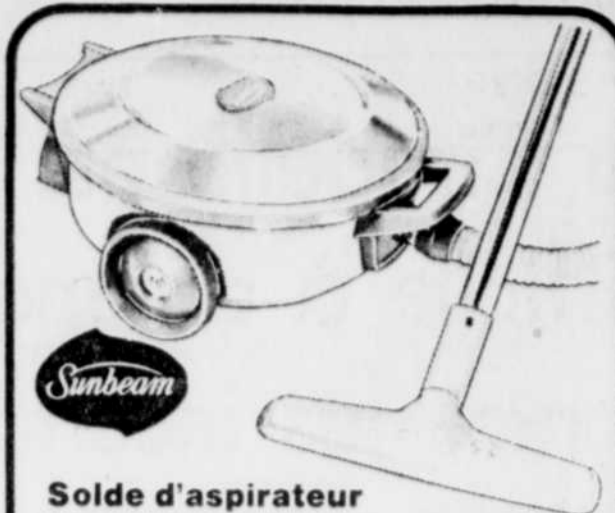


Fauteuil basculant pivotant de Nightingale ajustable, dossier en vinyle noir et siège en tissu appareilé. Dossier conçu pour éliminer la fatigue et siège bien rembourré.
Disponible séparément \$69.95

Bureau à double caisson, surface de travail 30" x 60". 2 tiroirs caisson de 5 1/2" et 2 tiroirs de classement. Noir — Disponible séparément \$139.95

Épargnez jusqu'à 10% sur cet ensemble de bureau à prix spécial
BUREAU ET FAUTEUIL

\$189.00



Solde d'aspirateur

Provenant du manufacturier VC637 - Corps en acier fini bleu métallique. Puissant moteur de 7 amps. Tuyau flexible. Complet avec 4 accessoires.

Prix Pascal \$59.95

Prix de vente

42.88

Ensemble de 20 pièces

POUR 4 COUVERTS

A. Bouquet de grandes roses décalquées sur fond blanc avec bordures dorées.

B. Petits motifs floraux de teinte bleue sur fond blanc avec bordures dorées.



Prix Pascal \$12.95

Votre Choix

\$8.44 le service
SPECIAL



En rouleaux de 25 pi., 50 pi., 100 pi. ou 250 pi.

Fil de cuivre NMD 714/2

"Loomex" avec prise de terre

Nouveau bas prix pour installations électriques à l'intérieur des murs, plafonds, sous-sols: et tous les endroits où vous voulez dissimuler vos fils électriques.



Ensemble de bols à salade en bois tressé de 7 pièces

Prix Pascal \$4.50
PRIX DE VENTE **\$3.57** l'ensemble

Bouilloire sifflante
En acier inoxydable.
PRIX PASCAL **\$5.33**



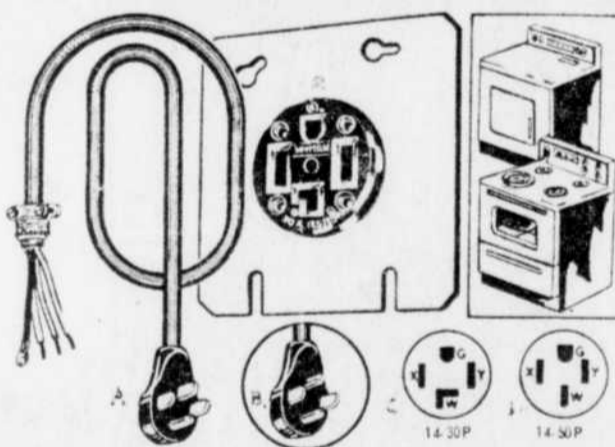
Bol à salade de 6" en bois tressé
Prix Pascal 49¢ ch.

PRIX DE VENTE **33¢** ch.



Prise et fil électrique

Pour cuisinière, laveuse et sècheuse



Complet avec fil, fiche de branchement. Cet ensemble est parfait pour le branchement de tous les appareils électriques domestiques, tels que: cuisinière, four, sècheuse et machine à laver.

Ensemble pour la cuisinière

Laveuse et sècheuse

PRIX DE VENTE

Prix Pascal \$7.95
\$5.88 l'ens.

Ensemble pour la sècheuse

PRIX DE VENTE

Prix Pascal \$6.95
\$4.88 le jeu

Prise et plaque machine à laver et sècheuse

PRIX DE VENTE **\$2.99**



Boîtes d'interrupteur ou boîtes octogonales

44¢

10 pour \$3.50

Raccord robuste pour Loomex

15¢

\$12.99 la boîte de 100

Réceptacle d'excellente qualité

39¢

10 pour \$3.50

Nouveau interrupteur silencieux

49¢

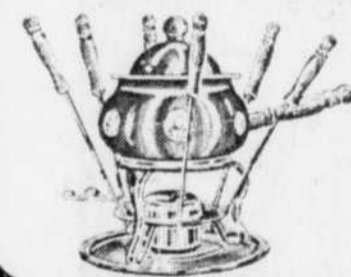
10 pour \$4.50

Plaques d'interrupteur ou de prises de courant en "Bakelite"

10¢

VOTRE CHOIX Brun force seulement

Ensemble à fondue
Modèle luxueux avec support de fer forgé, 6 fourchettes à fondue et brûleur.
Prix Pascal **\$8.95**



Assiette à fondue

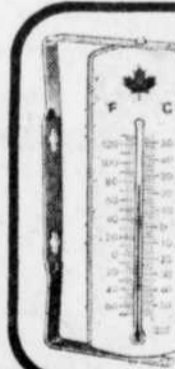
En plastique

69¢ ch.

Fourchettes à fondue

6 \$1.25 pour

Taylor No. 5315 THERMOMETRE extérieur en Fahrenheit et Celsius Largeur 8" x 2 1/2" Complet avec base de plastique, support en aluminium et vis.
Prix Pascal \$3.89
Special **\$2.99** ch.



Ensemble à punch de 20 pièces

PRIX DE VENTE **\$5.95** l'ensemble



Bouteilles isolantes thermos



Modèle P-10 Col Standard 10 onces **\$2.79**

Modèle P-15 Col Standard 15 onces **\$2.99**



Larges cols

Modèle 6002 - 10 onces **\$2.99**

Modèle 6202 - 15 onces **\$3.99**

Modèle 6402 - 30 onces **\$4.99**



Grande boîte à casse-croûte
Modèle 5305 **\$2.49**

Pompe à auto-amorçage

S'utilise sur un boyau d'arrosage standard. Pompe l'eau de votre sous-sol en s'adaptant sur une perçuse électrique. Vide piscines et récipients. Remplit réservoirs et bidons. S'utilise également pour l'huile et le kérosène.
Remplit ou vide **\$5.95**



Couvre-barre 5 pi. - Couleurs assorties.

87¢

2 pour \$1.69

Siège de toilette moulé Blanc

\$4.39



EN VENTE DU 11 FEVRIER AU 16 FEVRIER

CENTRE D'ACHATS DE LA PLACE LAURIER STE-FOY, QUÉBEC, TÉL.: 653-9307

LIVRAISON MINIMUM \$10.00

CHARGEX OU MASTER CHARGE

faits divers et justice

Le protonotaire ne remboursera pas

par J.-Claude RIVARD

Le juge Maurice Jacques, de la Cour supérieure, a statué que le protonotaire d'un district judiciaire n'est aucunement tenu de rembourser le cautionnement de \$200 versé au moment de l'inscription d'un procès devant un jury civil, même si les frais préliminaires sont inférieurs à ce montant et même, surtout, si le procès n'a pas lieu. Interprétant divers textes de loi tirés du Code de procédure civile et des règles de pratique, le juge Jacques a coupé court à une question que l'on se pose depuis longtemps dans le monde judiciaire. Il a pleinement donné raison au protonotaire-adjoint d'avoir refusé d'effectuer un tel remboursement, en se prévalant de la discrétion que lui confèrent les règles de pratique.

Sa décision n'est peut-être pas définitive, toutefois: il est de plus en plus question qu'elle soit portée devant la Cour d'appel. Une dizaine d'avocats étaient directement intéressés au dénouement de cette cause-type. Une vingtaine d'autres en surveillaient l'issue d'un oeil vigilant.

Dans le cas d'espèce, il s'agissait d'une réclamation en dommages-intérêts d'environ \$42.000 qui devait être soumise à un jury, le 6 octobre 1975. On a versé les \$200 réglementaires. Mais environ 15 jours avant le procès, les parties ont décidé de régler le litige hors cour.

Aucun juré ne fut assigné: le responsable des procès par jurés au civil, M. Paul Gignac, en avait été prévenu en temps opportun.

C'est en argumentant qu'aucune dépense préparatoire au procès n'a été faite, que l'on a réclamé le remboursement du cautionnement de \$200.

Or, l'article 43 des règles de pratique exige qu'un tel dépôt soit fait avec toute demande de procès devant jury; ce montant destiné à payer les "déboursés préliminaires spéciaux" n'est remboursable que si la partie ne demande au shérif de cesser la procédure dans un délai de 30 jours avant la date fixée par le procès. L'article 43 dit aussi qu'un montant supplémentaire de \$600 sera exigé pour défrayer les frais d'assignation, et les frais de dépla. cement et l'indemnisation des jurés, pendant la première journée de procès. Cette somme est toutefois remboursable si le procès n'a pas lieu.

Le juge retient justement que la loi, tant dans le Code de procédure que dans les règles de pratique, a créé

deux types de déboursés relatifs aux procès avec jurés: les déboursés spéciaux et l'indemnité des jurés.

Le juge Jacques estime qu'en exigeant le dépôt d'un montant forfaitaire et initial, l'assemblée des juges du Québec ne semble pas avoir usé de façon abusive de son pouvoir discrétionnaire, lequel était destiné à la bonne exécution des dispositions du Code de procédure civile, relatives au procès devant un jury.

Il ne croit pas davantage que le fait que les règles de pratique n'aient pas été publiées au greffe de la Cour supérieure, ou tenues dans un registre tenu à cette fin, puissent constituer un élément d'illegalité et de nullité. Au contraire, rappelle-t-il, ces règles entrent en loi dix jours après leur publication dans la Gazette officielle: rien de plus!

Encore en liberté

par Lucien LATULIPPE

Les deux adolescentes qui s'étaient échappées du centre de détention pour mineurs de Cap-Rouge, dimanche soir dernier, étaient de retour à Sainte-Foy, hier soir, mais la police n'avait pas réussi à les coincer. Les douaniers les ont empêchées de traverser la frontière à Armstrong, mais ils ne les ont pas retenues et les deux jeunes filles ont rebrousse chemin.

Les deux mineures font l'objet d'une surveillance étroite depuis qu'elles sont soupçonnées d'avoir cambriolé une maison de Sainte-Foy et d'y avoir dérobé \$1.600 en argent et deux manteaux de fourrure. Elles y ont laissé en échange leurs propres manteaux.

La police de Sainte-Foy les a manquées de quelques minutes alors qu'un taxi venait de les laisser au Holiday Inn. Bien que mineures, les deux jeunes filles sont de bonne grandeur et c'est en taxi qu'elles se sont rendues aux lignes pour s'y faire interdire.

De son côté, la police de Québec mentionnait 75 arrestations au cours de la première fin de semaine du Carnaval, soit 58 adultes et 17 mineurs. La plupart ont été effectuées pour ivresse, désordre ou ivresse au volant.

Quatre adultes ont été trouvés en possession de drogue. L'un était de plus en possession d'une arme à autorisation restreinte.



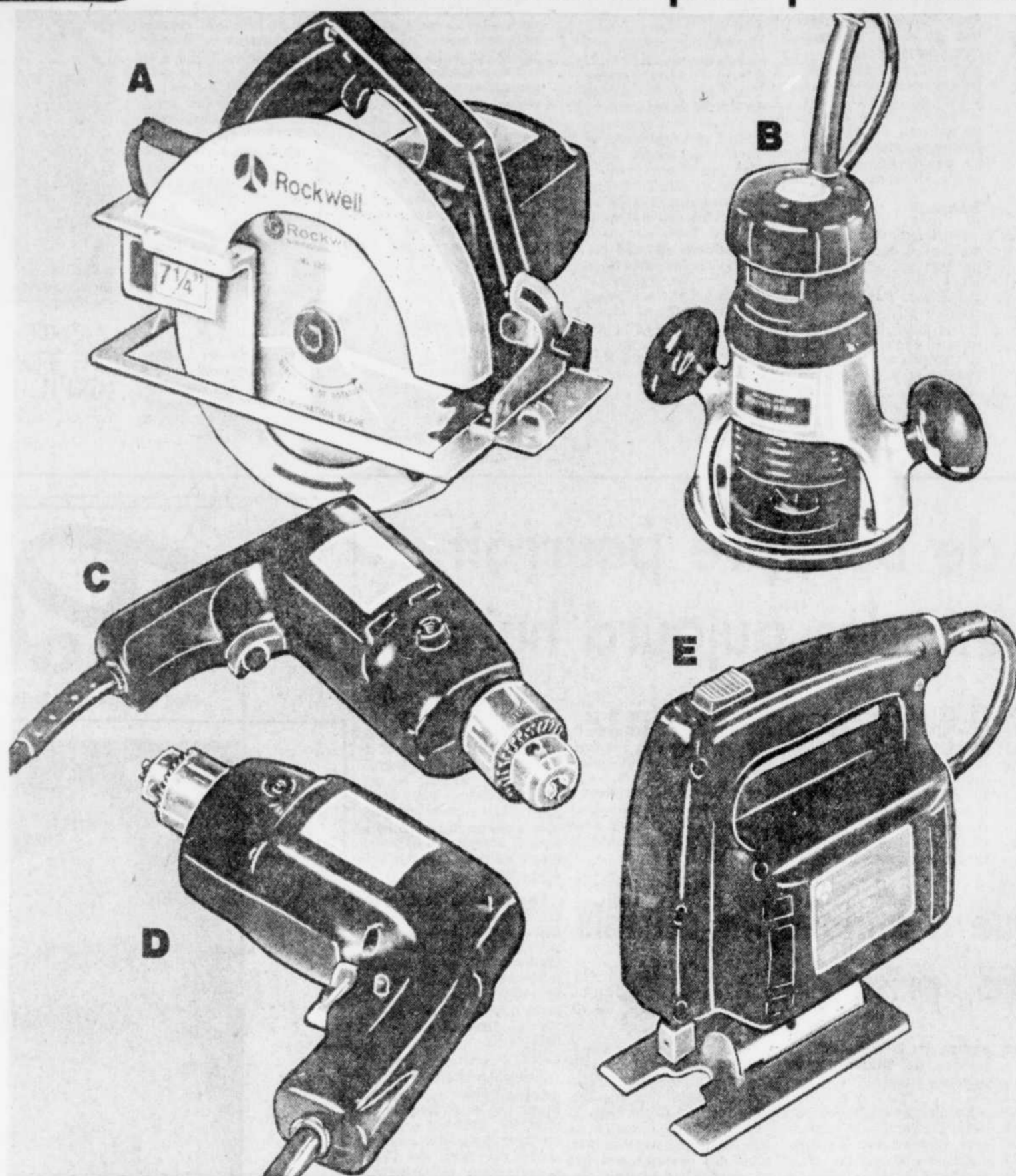
"Introduction"



Rockwell

NOUVEAU! Outils électriques

à double isolation de qualité professionnelle



A. Scie circulaire 7 1/4"

- Moteur de 10 amp.
 - Montée sur roulements à billes
 - Semelle enveloppante pour faciliter le travail
- No 415
\$64⁹⁵

B. Toupie à roulements à billes

- L'outil qui permet les rainures et les décorations dans le bois.
- No 4672
\$49⁹⁵

C. Perceuse réversible 3/8" à vitesse variable

- Moteur de 3.25 amp. à roulements à billes
 - Vitesse pouvant se régler et se verrouiller (0-1400 t/mn)
 - Réversible - idéale pour extraire les vis
- No 4176
\$44⁹⁵

D. Perceuse réversible compacte à vitesse variable

- Conçue pour les gros travaux
 - Vitesse pouvant se régler et se verrouiller (0-700 t/mn)
- No 4276
\$49⁹⁵

E. Scie sauteuse à vitesse variable

- Vitesse appropriée pour chaque tâche et chaque matériau.
 - Base inclinable extra large (45°), droite ou gauche.
 - Protecteur incorporé à la base pour éviter les échardes.
 - Moteur de 2.8 amp. à roulements à billes
- No 4370
\$44⁹⁵

Notre réputation de qualité n'est égale que par notre renommée d'offrir des bas prix!

Carrier & Coulet
345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, lard, veau, volailles emballées, au prix du gros.

Dégustez un délicieux jambon parmi notre choix complet et apprêtez notre fameux bacon fumé à l'érable, préparé à la mode d'autrefois.

LANGUE DE BOEUF lb .65	DERRIERE DE BOEUF De l'Ouest, complet lb .85
DEVANT DE VEAU DE LAIT COMPLET 10 à 15 lb lb .60	SPENCER CONGELE 4 à 5 lb, complet à la caisse lb 1.39
FESSE DE VEAU DE LAIT COMPLETE 10 à 12 lb lb 1.15	FILET MIGNON Congelé, complet 3 à 4 lb lb 1.99
ROSBIF DE SURLONGE Désossé, complet lb 1.59	ROSBIF Epaule de boeuf lb .75
CROUPE DE BOEUF Tant qu'il y en aura lb .59	TETE DE LARD demie ou complète lb .69
CUISSES DE POULET Congelées boîte de 10 lb 9.89	POULES EVISCEREES Canada, catégorie "utilité" 4 livrés et plus lb .79
DELICIEUX BOUDIN Marque "Carrier & Coulet" lb .59	POULETS EVISCERES Canada catégorie "Utilité", de 5 à 6 lb .99
BACON TRANCHE Economique sans ossements, emballage 8 onces la pch .59	STEAK DE RONDE Tranche complète lb 1.49
COEUR DE LARD Par 10 lb la lb .49	

Carrier & Coulet
345, RUE DU PONT, 522-5291

Commandes téléphoniques exécutées avec soins tous les jours sauf le samedi

OUVERT VENDREDI DE 9h.30 a.m. à 6h. p.m.

OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 5 HRES P.M. (17 HRES)

Scie à ruban de Rockwell 10"

• Scie à ruban pour une coupe de bois précise à bas prix pour le bricoleur ou l'atelier.

• Découpe les contours et les coupes droites avec facilité.

• Cadre en fonte robuste.

• Guide-lames inférieur et supérieur à roulement à billes se règle rapidement.

COMPLET AVEC SUPPORT SEMI-FERMÉ

Modèle no 28-115 A

\$188⁸⁸

NOUVEAU! Scie professionnelle à arbre inclinable de Rockwell Beaver 10"

COMPLÈTE AVEC SUPPORT ET UNE RALLONGE

• Scie robuste, au fonctionnement efficace pour gros travaux.

• Construction robuste en fonte incluant jauge à ongles, siège de roulement et rallonge

No 34-050A

\$299⁵⁰

GARDE-LAME EN SUS

EN VENTE DU 11 FEVRIER AU 16 FEVRIER

CENTRE D'ACHATS DE LA PLACE LAURIER STE-FOY, QUÉBEC, TÉL.: 653-9307

LIVRAISON MINIMUM \$10.00

CHARGEX OU MASTER CHARGE

dans nos régions

La Côte-Nord

La direction de l'équipe de hockey les Basques Junior, de Sept-Îles, vient d'annoncer que Denis Gagnon remplacera Pierre Parent au poste d'instructeur de l'équipe; Gagnon demeurera directeur et gérant général des Basques. Cette équipe occupe présentement la seconde place dans la Ligue junior Côte-Nord.

MM. Serge Dépatie, de l'Institut national canadien-français pour la déficience mentale, et André Dionne, du ministère des Affaires sociales, ont participé à la journée de la Fédération régionale des associations SER-VCOM (services communautaires) à Sept-Îles, en fin de semaine dernière, avec une soixantaine de personnes de la Côte-Nord. Cet organisme concentre ses activités vers le mieux-être des handicapés physiques et mentaux de la région.

Charlevoix

Charlevoix compte maintenant trois centres de ski de fond, à Grand Fonds (Rivière Malbaie), au Genevrier (Baie-Sainte-Anne) et au Mont Sainte-Anne. Plus de 200 kilomètres de pistes s'offrent aux sportifs de plus en plus nombreux dans cette région. Les mêmes centres offrent des sentiers pour la raquette. Ce sport prend un nouveau départ peut-être un peu plus lent, mais sa popularité s'accroît continuellement.

Portneuf

Deux importants organismes du secteur nord de Portneuf ont adopté leurs prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1976. Ce sont la Commission industrielle du nord de Portneuf, dont le budget se chiffre à \$30.070, et le Service intermunicipal des loisirs de Saint-Raymond, dont les prévisions sont de \$81.615.

L'Amiante

Deux équipes de spécialistes en médecine occupationnelle témoignent devant la Commission Beaudry sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante au cours d'audiences publiques qui seront tenues à Montréal durant la dernière semaine de février. Le groupe d'épidémiologistes dirigé par le Dr Corbett McDonald, de la faculté de Médecine de l'université McGill, se fera entendre le 23 février. Quatre jours plus tard, il sera suivi du Dr Irwing J. Selikoff et de son équipe de l'école du mont Sinai, de l'université de New York. Les deux groupes ont effectué des études sur les effets de la poussière de l'amiante sur la santé, le premier pour le compte de l'Association des mines d'amiante du Québec (les producteurs) de 1966 à 1974, et le deuxième pour les travailleurs représentés par la CSN (Confédération des syndicats nationaux), à l'automne de 1974.

La Beauce

La ville de Lac-Mégantic a un nouveau conseiller en la personne de M. Guy Thérberge. Il remplace l'ex-conseiller Jean Lessard devenu maire de la ville de Lac-Mégantic, pour terminer le mandat du maire démissionnaire, M. Claude Tessier.

La Rive-Sud

La municipalité de Laurier-Sation, dans le comté de Lotbinière, a accepté un budget au montant de \$638.829 pour l'année 1976. Cela inclut une prévision de \$24.787 pour l'organisation des loisirs. Le conseil municipal a maintenu le taux de la taxe foncière à \$1.65 par \$100 d'évaluation. Il a cependant institué une taxe spéciale de \$185 par habitation pour le service d'eau, en plus d'une autre taxe établie à \$0.55 du pied linéaire de terrain en front de rue.

Le Grand-Portage

Le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, recevra une délégation de promoteurs du port de Gros-Cacouna, demain, à

Ottawa. On prévoit d'importants développements. Les représentants du projet de superport rencontreront également les ministres Jeanne Sauvé et Marc Lalonde.

Le Bas-Saint-Laurent

Le budget de la ville de Rimouski pour 1976 comporte une augmentation de la taxe foncière de 20 cents du \$100 d'évaluation, passant de \$1.20 à \$1.40... mais les contribuables ne paieront pas plus en taxes foncières (scolaires et municipales) qu'en 1975. La ville de Rimouski, comme bien d'autres municipalités du Québec, profite d'une diminution de la taxe scolaire de \$0.20, pour augmenter (du même montant) ses taxes. Soulignons que cette diminution de la taxe scolaire décrétée par le ministère de l'Éducation vise justement à permettre aux municipalités d'augmenter leurs revenus sans surcharger les contribuables. Les prévisions budgétaires de la ville pour 1976 sont au chapitre des dépenses de \$7.544.738 et des revenus, de \$7.555.137, pour un surplus de \$10.399. Il y a donc augmentation des revenus et des dépenses de l'ordre de 14 pour cent, comparativement à l'an dernier, compte tenu que le budget était de \$6.603.798.

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Il est possible de transformer les haldes d'amiante en des montagnes de verdure mais...



"AS-TU PENSÉ AU PAQUET DE TONDEUSES À GAZON QU'IL NOUS FAUDRAIT?"

Le sort de Beaupré pourrait être connu dès aujourd'hui

par J.-Claude RIVARD
Ce pourrait être ce soir que l'on soit définitivement fixé sur le sort du Québécois Yvan Beaupré, âgé de 35 ans, accusé du meurtre de Suzanne Masse, et de Yvon Houle, survenu dans le quartier Limoilu, le soir du 20 décembre.

Les plaidoiries sont terminées depuis hier soir. Ce matin, les 12 jurés devaient recevoir les directives usuelles du juge Jean-Robert Beaudoin, de la division criminelle de la cour supérieure, avant d'entrer définitivement en délibérations pour rendre leur verdict.

Occupant le parquet pendant la majeure partie de la journée, l'avocat de l'accusé, Me Jacques Bouchard, a plaidé que les jurés n'ont que deux verdicts possibles à rendre: soit que Beaupré est innocent, soit qu'il s'est involontairement rendu coupable de meurtre.

Beaupré est innocent, estime-t-il, si l'on fait abstraction du témoignage accablant de son amie qui était la passagère de son véhicule au moment du drame. Pour diverses raisons notamment pour une absence de corroboration, il estime que le témoignage de cette dernière doit être écarté.

La poursuite représentée par Me John d'Arcy Asselin, n'a toutefois plaidé que durant une heure et demie pour argumenter que les jurés se trouvent indubitablement en présence d'une preuve directe doublée d'éléments de preuve circonstanciels fort accablants.

A cela, la défense réplique qu'en supposant que l'hypothèse de la poursuite soit crue, les jurés ont le devoir de faire bénéficier Beaupré d'une réduction de l'acte d'accusation originalement porté (meurtre) en celui d'homicide involontaire coupable. Me Bouchard a plaidé qu'en supposant que son client ait réellement été l'auteur du double meurtre, il n'était définitivement pas maître de ses actes, compte tenu de la quantité de boisson et de narcotiques qu'il a absorbés avant le moment fatidique.

La demande d'annuler le permis du Périgord, prise en délibéré

Le juge Jacques Trahan, de la cour provinciale, et le commissaire Jos Vallerand, de Montréal, ont pris en délibéré la demande que leur a soumise le ministère québécois de la Justice pour que soit retiré le permis d'alcool du bar "Le Périgord".

En vertu d'une procédure assez exceptionnelle, le ministère de la Justice avait sommé le secrétaire général de la Commission de contrôle des permis d'alcool de faire la

preuve des faits militant en faveur du maintien du permis.

Le ministère public, représenté par Me Ghislain Levasseur, a mis en preuve que cet établissement public, situé au 38 rue Saint-Starfisas, est devenu un endroit dangereux pour le public. Il a été mis en preuve qu'il était jusqu'à tout récemment sous la gérance du Québécois Michel Vaugeois, actuellement référé aux assises sous l'accusation d'avoir assassiné Jean-Claude "Le Pic" Lebel, à Saint-Émile, au cours du mois de juin. On a également suscité des éléments de dou-

te quant à la gérance provisoire actuellement exercée par l'homme d'affaires Jean-Paul "Paulo" Deschesnes, qui s'est lui-même tiré de justesse d'une tentative de meurtre le 14 novembre 1974, dans des circonstances qui ne sont pas tout à fait claires.

La poursuite a aussi parlé de la présence au "Périgord" de "certains personnages" qu'elle n'a toutefois pas identifiés.

Autre argument, c'est au "Périgord" que l'on aurait trouvé une arme à feu ayant servi à un meurtre commis l'an dernier à Cap-Rouge.

Sept ans de plus, pour Cl. Grenier

Déjà condamné à six ans de prison sous un chef d'homicide involontaire coupable, l'ex-chef des Pacific Rebels, Claude Grenier, âgé de 23 ans, de Québec, a accumulé sept autres années d'emprisonnement, hier, en rapport avec un vol à main armée de \$1.200 commis en 1974.

Grenier était déjà condamné en rapport avec les événements qui ont coûté la vie à Gilles Legault, âgé de 19 ans, dans un chalet de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, le soir du 14 novembre 1974.

L'autre individu, le motard Roland Simard, âgé de 24 ans, a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Vente de films, caméras et accessoires photographiques.

Belem Photo inc.

Service de finition
Place Laurier
2700 boul. Laurier
Ste-Foy, Québec 10
G1V 2L8
(418) 656-6525

Spécial à l'occasion de la St-Valentin

COEUR DOUBLE EN OR 14KTS AVEC DIAMANTS

PRIX RÉGULIER \$65.⁰⁰

SPECIAL \$49.⁹⁵

doucet

BIJOUTIER

Place Laurier, Ste-Foy, 653-2020 / Place Ste-Foy, Ste-Foy, 651-6960
Place Jadis, Charlesbourg, 626-1172 / Galeries Chagnon, Lévis, 833-3128

Pollack

Mail St-Roch et Galeries Chagnon, Lévis seulement.

SPECIAL

Confort et chaleur pour la sportive avec Mukluck

24⁹⁹

Inspirée de la mode esquimaude, voici une botte dessinée à tenir tête à l'hiver. Idéale pour la marche en plein air, pour l'après-ski... Modèle lacé à semelle crêpée et entièrement doublée de fourrure d'orlon. Vaste choix de couleurs et de pointures.

CHAUSSURES POUR DAMES (Rayon 470). Mail St-Roch, Lévis, deuxième.

Condamné à mort pour le meurtre d'un gardien de prison

MONTREAL (PC) — Au terme d'un procès de sept jours, le jury a rendu, hier, un verdict de culpabilité dans la cause de Gilles Hébert, pour le meurtre d'un gardien de prison.

Il a aussitôt été condamné à être pendu.

La mort de Paul Gosselin, gardien de l'Institut Archambault, chargé d'accompagner



Gilles Hébert PC

Hébert à l'hôpital des Vétérans, remonte au 27 juin 1975.

Hébert avait été arrêté près de deux mois plus tard, le 19 août, et lors de sa comparution, son avocat, Me Jean Sirois, avait réclamé que l'on démenage Hébert dans une autre institution en raison des traitements très spéciaux infligés à son client.

Le procès de Gilles Hébert s'est déroulé devant un jury de quatre femmes et huit hommes. Le tribunal siègeait sous la présidence du juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure. Le ministère public était représenté par Me Jean-Pierre Bonin qui, dans son réquisitoire, a déclaré au jury que tous les éléments essentiels de l'accusation avaient été prouvés sans l'ombre d'un doute.

Hébert n'a pas présenté de défense et Me Sirois a demandé un verdict de culpabilité pour "manslaughter" ou "meurtre punissable d'emprisonnement à perpétuité".

Deux voleurs envoyés en prison pour quatre ans

THETFORD MINES — Les deux responsables du réseau de vols et de recels d'argent et de marchandises mis au jour par la Sûreté du Québec, en novembre dernier, ont écoppé de quatre années de pénitencier chacun.

Il s'agit de deux Thetfordois, Bruno Bourgault, âgé de 32 ans, demeurant au 135 rue Jalbert, et Oliva Dostie, âgé de 33 ans, domicilié au 428 de la 10^e Rue ouest.

La sentence a été rendue vendredi dernier au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce par le juge Paul-Eugène Baillargeon, de la Cour des sessions de la paix.

Le 9 janvier dernier, Bourgault avait avoué sa participation à sept vols à main armée et à 36 vols perpétrés avec effraction, tandis que Dostie s'était reconnu coupable de 10 vols à main armée et de 20 autres vols.

Ces vols qui avaient rapporté plus de \$100,000 à leurs auteurs depuis 1972, avaient été commis dans les régions de Thetford Mines, de Beauce, de Québec, de Victoriaville, et de Sherbrooke.

Recels

Par ailleurs, d'autres personnes seraient impliquées dans ce réseau et seraient accusées de recels. Déjà, une Thetfordoise, Carmeline Lehoux, âgée de 31 ans, du 809 de la 8^e Avenue, a écoppé d'une peine de deux mois d'emprisonnement après avoir admis sa culpabilité à six accusations de recels de marchandises pour un valeur de \$6,000 (cinq appareils de télévision, un manteau de fourrure et une horloge antique). Elle n'avait pas d'antécédent judiciaire.

Attention aux fraudeurs

La sollicitation par téléphone et même de porte en porte s'effectue présentement à Québec au nom de l'Association des policiers de Québec et également au nom de divers autres organismes connus, sans que ces organisations n'y aient donné leur consentement.

En lançant cette mise en garde contre la sollicitation "sympathique" faite au nom d'organismes à but non lucratif et sans que ceux-ci n'en soient informés, le directeur de la police de Québec rappelle que le public est fraudé annuellement de plusieurs millions au Québec par ce genre de sollicitateurs.

M. J.-C. Vanhoutte invite la population à communiquer avec le Service de police, section de la fraude, au numéro de téléphone 694-6114, avant de souscrire et de s'assurer que la sollicitation est bien légale et ainsi éviter d'être la victime de fraudeurs.

Pollack

Mail St-Roch et Galeries Chagnon, Lévis seulement.

J.-P. BEGIN
VIANDE
ENR.

1588, Chemin St-Louis

STEAK DE BOSTON
TRÈS BIEN TRIMÉ **2.79**

RÔTI DE PORC DU FILET **1.99**

SAUCISSON DE SWIFT
FRAIS TRANCHÉ LA LB **.59**

RÔTI DE BOEUF HAUT DE CÔTE
DE CENTRE **.69**

POUR LE FRIGO
CÔTE DE BOEUF HAUT DE CÔTE **.79**
SURLONGE **1.19**
LONGE DU FILET **1.19**

CANADA CATÉGORIE "A"

POULET FRAIS TUÉ DE 3 1/2 À 4 LB **.89**
DINDE BUTTERBALL **.99**

TOUS NOS JAMBONS ET UNE PARTIE DE LA CHARCUTERIE: CRETONS, TÊTE FROMAGÉE, JAMBON CUIT BRAISÉ OU HACHÉ ET AUTRES, SONT PRÉPARÉS CHEZ NOUS.

ROSBIF CROUPE PARTIE RONDE 8 À 10 LB **1.39**
SANS OS DE 2 À 5 LB **1.89**

JAMBON CUIT BRAISÉ FRAIS TRANCHÉ LA LB **3.39**

GARDONS POISSON ET FROMAGE
Tél.: 527-2548
Ste-Foy: 527-2913

Mme Fernand Marcotte
Notre-Dame-des-Laurentides
est l'heureuse gagnante
de notre concours
"VENTE D'ENTREPOT"

PORTREL

La vedette est au naturel

Vous aimerez porter ces frais ensembles tout-aller en Fortrel. Ils sont si faciles d'entretien que vous pourrez les porter aussi bien pour vos voyages vers le soleil, que vos nouvelles tenues printanières. Tous ces ensembles de teinte naturelle peuvent être agrémentés d'un joli chemisier ou d'une chemisette aux teintes pastel et aux doux imprimés.

A- Ensembles deux pièces de coupe jeune, lavable à la machine, tissu indien 88% Fortrel, 12% coton. Teinte naturelle. Grandeurs: 8-16.

• Blouse ample, manches trois-quarts, col chinois, dentelle ajourée à l'encolure et aux manches. **\$22**

• Jupe longue, ligne A, élastique à la taille. **\$25**

Frais chemisier ajouré, manches longues et doux motifs floraux. Teinte naturelle. Grandeurs: 8-16. **\$20**

B- Ensemble tailleur deux-pièces, lavable et séchable à la machine, en tricot de soie 92% Fortrel, 8% soie. Teintes: naturel, bleu et rose pastel. Grandeurs: 8-16.

• Veste ajustée, manches longues, revers boutonnés à la taille, deux boutonniers à l'avant. **\$38**

• Jupe courte, coupe droite, agrémentée de deux rabats boutonnés de chaque côté. **\$20**

Chemisier à manches longues, deux boutonniers aux poignets, lavable et séchable à la machine, 75% acétate, 25% Fortrel avec jolis imprimés à fleurs de prunier. Teintes: bleu et rose pastel. Grandeurs: 8-16. **\$20**

C- Pratique ensemble pantalon, lavable et séchable à la machine, en tricot de soie 92% Fortrel, 8% soie. Teintes: naturel, bleu et rose pastel. Grandeurs: 8-16.

• Veste sport, manches courtes, poches à chaque côté. **\$30**

• Pantalon, fermeture éclair à l'avant, ceinture élastique à l'arrière. **\$22**

Modèle exclusif, sans manches, encolure ronde, 55% Fortrel, 40% coton, 5% soie, avec fines rayures de teintes pastels: bleu, rose, miel. Grandeurs: 8-16. **\$13**

VETEMENTS SPORT POUR DAMES (Rayon 342)
Mail St-Roch et Lévis, deuxième.

Commençant **demain à 9h.30**

**nous fermons
le magasin**

**Pollack
sainte-foy**

30%

**DE REDUCTION
SOUSTRAIT DIRECTEMENT
DU PRIX DE VENTE REGULIER
DE TOUTE LA MARCHANDISE
EN MAGASIN**

**Tout doit être vendu. Vêtements pour hommes,
femmes et enfants, meubles, appareils électriques,
accessoires-maison, etc.**

**plus de \$1,500,000 de marchandises de première
qualité, portant des marques réputées, offertes
à prix de sacrifice.**

A vous de profiter de notre DERNIERE VENTE!

• **Utilisez l'argent comptant ou les cartes
de crédit Pollack, Master Charge ou
Chargex**

• **Aucune mise de côté**

• **Toute vente finale**

**OUVERT TOUS LES JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'À 9 HEURES.
SAMEDI DE 9 HEURES A.M. À 5 HEURES P.M.**